Agence canadienne d'inspection des aliments | Canadian Food Inspection Agency

Rapport sur les résultats ministériel de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour 2025 à 2026

L'honorable Marjorie Michel, C.P., députée
Ministre de la Santé

Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de la Santé, 2026

Numéro au catalogue : A101-12F-PDF

ISSN : 2561-0783

Also available in English under the title: Canadian Food Inspection Agency 2025 to 2026 Departmental Results Report

Rapport sur les résultats ministériels de l’Agence canadienne d’inspection des aliments pour 2025 à 2026

Table des matières

- En un coup d’œil
- Message de la ministre
- Résultats : nos réalisations
  - Responsabilité essentielle 1 : salubrité des aliments et végétaux et animaux sains
  - Services internes
- Dépenses et ressources humaines
  - Dépenses
  - Financement
  - Faits saillants des états financiers
  - Ressources humaines
- Tableaux de renseignements supplémentaires
- Dépenses fiscales fédérales
- Renseignements ministériels
- Définitions

En un coup d’œil

Le présent rapport sur les résultats ministériels présente les réalisations réelles de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans son Plan ministériel 2025 à 2026.

Ces résultats cadrent avec les priorités énoncées dans la lettre de mandat du 21 mai 2025 émanant du premier ministre, ainsi qu’avec la vision, la mission, la raison d’être et le contexte opérationnel de l’ACIA.

Mandat

L'ACIA vise avant tout à atténuer les risques liés à la salubrité des aliments. La santé et la sécurité des Canadiens sont sous-jacents la conception et de l'élaboration des programmes de l'agence. En collaboration et en partenariat avec l'industrie, les consommateurs ainsi que des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, l'ACIA poursuit ses efforts pour protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé liés aux aliments et aux zoonoses.

La prospérité économique actuelle et future des secteurs agricole et forestier du Canada repose sur des ressources animales et végétales saines et durables. C'est pourquoi l'ACIA améliore continuellement la conception et l'exécution de ses programmes dans les secteurs de la santé des animaux et des ressources végétales dans le but d'atténuer et de gérer les risques. En vue de protéger l'environnement naturel des maladies animales et végétales, et des phytoravageurs envahissants, elle travaille de façon intensive à protéger la biodiversité.

Vision

Exceller en tant qu'organisme de réglementation à vocation scientifique fiable et respecté des Canadiens et de la communauté internationale.

Mission

Veiller à la santé et au bien-être des Canadiens, à l'environnement et à l'économie en préservant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux.

Énoncé des valeurs

En tant qu'employés de l'ACIA :

- accordent beaucoup d'importance à la rigueur scientifique et aux compétences professionnelles et techniques; elles jouent d'ailleurs un rôle crucial dans notre processus décisionnel
- n'admettent aucun compromis à la démarche scientifique pour obtenir les conclusions souhaitées; ils sont conscients néanmoins que ce processus englobe d'autres facteurs
- ont conscience que la réputation et la crédibilité de l'agence sont essentielles à sa capacité de réaliser son mandat et se comportent de manière à préserver la relation de confiance qu'ils entretiennent tant à l'interne qu'à l'externe
- sont fiers de leur contribution à la qualité de vie des Canadiens, et leur dévouement et leur capacité d'intervention sont appréciés au quotidien et particulièrement dans les situations d'urgence
- apprécient la compétence, les qualifications et la motivation du personnel, dont les efforts contribuent aux résultats de l'agence
- tiennent compte du point de vue des intervenants touchés par leurs décisions afin d'élaborer des politiques et des stratégies efficaces
- veillent à protéger leur indépendance face aux intervenants externes et ont le courage de prendre des décisions difficiles, susceptibles de déplaire, et de formuler des recommandations sans égard à leur opinion
- s'engagent à assurer leur bien-être physique et psychologique

Contexte opérationnel

L'ACIA œuvre dans un contexte en évolution rapide, sous l'influence de facteurs environnementaux, nationaux, internationaux et économiques. Par exemple, les ressources alimentaires, animales et végétales du Canada sont fortement touchées par les changements environnementaux actuels. La qualité et le niveau des eaux diminuent, les habitudes migratoires des animaux évoluent, et de nouveaux agents pathogènes et ravageurs envahissants font leur apparition dans notre environnement. L'économie subit les effets de l'évolution des tendances commerciales, ce qui présente à la fois des possibilités et des défis pour le cadre réglementaire.

Pour s'adapter à ces défis et à d'autres encore, et pour tirer parti des possibilités, l'ACIA surveille et adapte ses ressources, y compris ses ressources humaines, et veille à ce que ses employés disposent des compétences, des outils et des processus nécessaires pour remplir le mandat de

l'agence. L'agence favorise également les partenariats qui renforceront la rapidité et l'efficacité de sa capacité de prévention, de détection et d'intervention quant aux tendances émergentes, tant mondiales que nationales, dans son contexte opérationnel. Il est également essentiel de tirer parti des relations nationales et internationales pour maintenir la coopération, améliorer les pratiques exemplaires et favoriser des approches novatrices dans l'exécution du mandat de l'ACIA.

En 2025 à 2026, l'ACIA a poursuivi ses efforts pour se préparer aux situations d'urgence liées aux aliments, aux animaux et aux végétaux du Canada, y répondre et les prévenir afin de soutenir un cadre réglementaire adapté aux besoins de l'industrie et de renforcer la collaboration avec ses partenaires scientifiques et internationaux pour protéger la population canadienne contre les risques sanitaires évitables liés aux maladies d'origine alimentaire et aux zoonoses.

Principales priorités

L'ACIA a cerné les principales priorités suivantes pour 2025 à 2026 :

Assurer la salubrité des aliments des Canadiens et protéger les ressources animales et végétales

- Faire progresser le programme de modernisation réglementaire de l'agence afin de soutenir la croissance, l'innovation et l'accès aux marchés dans les domaines de la salubrité des aliments, de la protection des végétaux et de la santé des animaux, tout en réduisant le fardeau administratif pour l'industrie canadienne grâce à la rationalisation des processus et à la mise à jour des exigences obsolètes
- Renforcer la préparation du Canada aux situations d'urgence liées aux maladies émergentes, telles que la peste porcine africaine (PPA), en s'appuyant sur les données scientifiques et les informations sur les risques les plus récentes afin de prendre des décisions fondées sur des données probantes en cas d'éclosion
- Réagir rapidement aux incidents liés à la salubrité des aliments, incluant un rappel à l'échelle nationale de pistaches et de produits contenant des pistaches, ainsi qu'aux urgences zoosanitaires et phytosanitaires, comme l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et la gale verruqueuse de la pomme de terre, afin de protéger les Canadiens, le système alimentaire, l'environnement et l'économie
- Fournir aux intervenants des outils comme un outil d'étiquetage de l'industrie alimentaire actualisé ainsi que des ressources et des services pour aider celle-ci à comprendre et à respecter les exigences réglementaires, notamment des documents d'orientation en ligne, des consultations et des activités de mobilisation, des recherches sur l'opinion publique, des campagnes sur les réseaux sociaux et des campagnes publicitaires, ce qui aide les entreprises canadiennes à respecter les normes de salubrité des aliments et à assurer la salubrité des aliments au Canada

Permettre aux entreprises de contribuer, de croître et de soutenir l'économie canadienne

- Résoudre les problèmes d'accès aux marchés afin d'aider les produits canadiens à obtenir, à retrouver, à conserver et à améliorer leur accès aux marchés d'exportation, notamment grâce à des réalisations notables telles que la réouverture d'un marché fermé depuis plus

de 20 ans, permettant ainsi aux producteurs canadiens de poursuivre leurs activités commerciales sur les marchés internationaux
- Collaborer avec l'industrie pour améliorer la prestation de services et aider les entreprises à accéder à des marchés d'exportation nouveaux et diversifiés, tout en renforçant les débouchés commerciaux intérieurs du Canada
- Faciliter le commerce grâce à une réglementation fondée sur la science et à la coopération internationale, soutenant ainsi l'expansion et la diversification des marchés du Canada
- Collaborer avec des partenaires dans les domaines de la science et de la normalisation, ce qui vaut une reconnaissance mondiale et aide les produits canadiens à répondre aux exigences internationales tout en préservant la confiance dans le système réglementaire canadien
- Renforcer la reconnaissance mutuelle avec des partenaires canadiens et internationaux de confiance grâce à la rationalisation et à la modernisation des systèmes numériques qui soutiennent le commerce des produits agricoles et agroalimentaires et produits de la mer, des produits de la pêche et des produits forestiers canadiens

Valoriser notre personnel et investir dans celui-ci

- Favoriser un milieu de travail inclusif, équitable et accessible, notamment par la création du bureau de l'ombudsman à qui les employés peuvent faire part de leurs préoccupations en matière d'équité, de diversité et d'inclusion sans crainte de représailles
- Investir dans des technologies modernes et des infrastructures de laboratoire afin d'améliorer les activités d'inspection et de renforcer la préparation face aux risques émergents
- Lancer la mise à jour du programme national de médecine vétérinaire afin de soutenir la formation continue des vétérinaires de l'agence
- Donner au personnel les moyens de s'épanouir, de diriger et d'innover en offrant des possibilités, telles que le programme de perfectionnement en leadership destiné aux employés noirs, qui permettent d'attirer, de maintenir en poste et de former une main-d'œuvre solide capable de continuer à soutenir les ressources alimentaires, végétales et animales ainsi que la population et l'économie du Canada

Faits saillants pour l'ACIA en 2025 à 2026

Les aliments vendus au Canada sont salubres et représentés fidèlement aux Canadiens

L'ACIA joue un rôle important dans le soutien de la capacité commerciale du Canada, bien que de nombreux Canadiens ne réalisent peut-être pas l'ampleur de son travail. Les exportations agricoles et alimentaires du Canada dépendent d'un système de réglementation solide et fiable. Au cours de la dernière année, l'ACIA a poursuivi son examen de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* (LSAC) et de son règlement d'application afin de s'assurer qu'ils continuent de renforcer la surveillance de la salubrité des aliments et de la protection des consommateurs pour tous les produits alimentaires. En 2025 à 2026, l'ACIA a modernisé son cadre réglementaire, réduisant le fardeau administratif et aidant les entreprises canadiennes à commercialiser plus rapidement leurs produits tout en continuant à fournir aux consommateurs des aliments salubres de grande qualité.

L'ACIA évolue dans un environnement difficile. Des facteurs comme les rappels d'aliments très médiatisés, la désinformation sur les médias sociaux au sujet du rôle de l'agence et les grandes éclosions de maladies animales peuvent avoir une incidence sur la confiance du public envers l'ACIA en tant qu'organisme de réglementation et source d'information. Une baisse de confiance peut faire en sorte qu'il est difficile d'obtenir la conformité volontaire et de la coopération de l'industrie. Pour remédier à cette situation, l'ACIA a travaillé en étroite collaboration avec les industries canadiennes et a soutenu le commerce international par la surveillance des importations et des exportations et par des contrôles préalables à la frontière. L'agence s'est aussi concentrée sur le renforcement de la vérification de la conformité et de l'application de la loi au moyen d'une surveillance en fonction du risque et de règles adaptées au numérique. De nouveaux outils ont été lancés en 2025 à 2026 pour aider l'industrie à mieux comprendre et comparer les exigences réglementaires, ainsi que des améliorations à l'étiquetage des aliments et à la prise de décisions fondées sur les risques afin de protéger les Canadiens contre les dangers potentiels pour la salubrité des aliments. L'agence s'est également attaquée à la fraude alimentaire en améliorant les mesures de détection, de prévention et d'intervention en collaboration avec ses partenaires pour s'assurer que les aliments sont correctement représentés et que les consommateurs peuvent faire confiance aux produits qu'ils achètent au Canada.

Les éclosions de maladies devenant plus fréquentes, plus importantes et plus graves, l'ACIA est plus susceptible de faire face à des urgences complexes et généralisées impliquant des ravageurs et des maladies qui se propagent facilement et peuvent toucher de nombreux types d'animaux et de plantes et qui peuvent aussi menacer la santé humaine. L'ACIA a renforcé ses mesures de gestion des urgences et de préparation aux situations d'urgence qui l'ont aidée à agir tôt et rapidement pour mieux protéger les aliments, les végétaux et les animaux. De 2025 à 2026, l'ACIA est intervenue lors d'éclosions liées à *Escherichia coli* (*E. coli*), à *Salmonella* et à *Listeria monocytogenes* (*Listeria*) partout au Canada et a géré efficacement les rappels d'aliments à l'échelle nationale, y compris le rappel très médiatisé de pistaches et de produits à base de pistaches en provenance d'Iran. L'intervention liée à ces situations a démontré l'efficacité du processus d'intervention établi de l'ACIA et sa capacité à évaluer les risques avec précision, à concentrer les ressources là où elles sont le plus nécessaires et à réagir rapidement lorsque des menaces se présentent afin d'assurer la sécurité des Canadiens, des végétaux, des animaux et de l'environnement.

Les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont sûres pour les Canadiens et l'environnement

Les changements climatiques augmentent les risques pour la salubrité des aliments, la protection des végétaux, la santé des animaux et le commerce. Les températures plus chaudes, les saisons changeantes et les conditions météorologiques plus extrêmes créent des conditions qui permettent aux agents pathogènes, aux ravageurs et aux maladies nuisibles de se propager plus facilement, menaçant ainsi les cultures, le bétail et les industries canadiennes. L'assurance de la santé des végétaux et des animaux du Canada et leur protection contre les ravageurs ou les maladies nuisibles sont un élément important du mandat de l'ACIA visant à protéger les systèmes agricoles et alimentaires du pays. Cela comprend des contrôles frontaliers et une surveillance des importations plus rigoureux, en commençant par la sensibilisation du public et les contrôles

préalables à la frontière, comme les permis et les restrictions à l'importation, puis les inspections. Ces mesures aident à prévenir l'introduction de maladies animales exotiques et de phytoravageurs au Canada, protégeant ainsi l'économie, les végétaux, les animaux et l'environnement du pays.

Les menaces constantes que représentent les ravageurs envahissants et les maladies animales graves au Canada ainsi que les éclosions simultanées ou prolongées peuvent exercer une pression sur les ressources de l'ACIA et perturber les services essentiels. En 2025 à 2026, l'ACIA a renforcé ses plans de prévention et d'intervention concernant les maladies contagieuses des animaux aquatiques comme la maladie de la sphère X multinucléée (MSX) et les maladies parasitaires chez les huîtres causées par *Perkinsus marinus* (maladie Dermo ou perkinsose), ainsi que d'autres maladies contagieuses comme la fièvre aphteuse, l'IAHP et la PPA, qui menacent les ressources animales du Canada. Ces maladies pourraient avoir de graves répercussions sur les industries canadiennes du lait, du bœuf, du porc et de la volaille et sur leur capacité continue d'accéder aux marchés nationaux et internationaux. Les mesures prises par l'ACIA contribuent à protéger les ressources alimentaires et animales du Canada et à soutenir l'économie.

L'ACIA a renforcé ses partenariats avec les provinces, les territoires, les partenaires autochtones, le milieu universitaire et l'industrie afin d'échanger de l'information de façon proactive et d'offrir une coopération technique sur des mesures de sensibilisation et de gestion des éclosions de maladie. Ces efforts contribuent à protéger l'approvisionnement alimentaire du Canada et à favoriser la santé des végétaux, des animaux et des personnes. En 2025 à 2026, l'ACIA a utilisé une technologie améliorée et des analyses de données pour montrer, évaluer et trier l'information sur les menaces émergentes, en mettant l'accent sur les zones à haut risque et sur la propagation croissante de phytoravageurs nuisibles, comme l'agrile du frêne. L'agence a mis au point des solutions qui ont favorisé la croissance concurrentielle au Canada et ont amélioré l'accès des entreprises canadiennes aux marchés internationaux.

Les aliments, les végétaux et les animaux canadiens et leurs produits connexes peuvent être commercialisés à l'échelle internationale

L'ACIA joue un rôle important dans le soutien de la capacité du Canada à commercer des produits alimentaires, animaux et végétaux partout dans le monde. L'ACIA est responsable de la négociation des exigences techniques en matière d'accès aux marchés pour les importations et les exportations de produits agricoles et agroalimentaires, de produits de la mer et de produits forestiers. Les changements dans le commerce mondial et la politique internationale qui influent sur la façon de commercer des pays ainsi que les conflits mondiaux, les obstacles au commerce et les règles plus complexes qui ne sont pas fondées sur la science peuvent créer des risques pour l'économie du Canada et la capacité de celui-ci à commercer. La force du système de réglementation, l'harmonisation avec les normes internationales et la réputation internationale que le Canada s'est bâtie en matière de réglementation et de surveillance fondées sur la science jouent un rôle essentiel pour soutenir ces débouchés commerciaux pour les secteurs canadiens de l'agriculture, du poisson et des fruits de mer ainsi que de la foresterie, et pour faire croître l'économie canadienne.

Les entreprises et la technologie continuant d'évoluer, les intervenants de l'ACIA subissent une pression croissante pour suivre le rythme, et l'agence doit être prête à répondre aux demandes

administratives et techniques changeantes. Le travail de l'ACIA visant à moderniser les services de commerce numérique en simplifiant la numérisation des processus d'exportation et d'importation a soutenu les entreprises canadiennes. Ces améliorations ont rendu les services plus opportuns et plus fiables, aidant les entreprises canadiennes à être plus concurrentielles sur les marchés mondiaux. En 2025 à 2026, l'ACIA s'est efforcée de soutenir les exportations de produits agricoles, agroalimentaires, forestiers et de produits de la mer vers plus de 190 pays, notamment en réglant les problèmes d'accès aux marchés et en améliorant la diversification du commerce en facilitant l'entrée sur de nouveaux marchés et en maintenant l'accès aux principaux partenaires commerciaux. L'agence a également utilisé le statut reconnu du Canada comme pays à risque négligeable à l'égard de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) pour retrouver l'accès à un marché clé de l'Indo-Pacifique fermé au bœuf canadien depuis plus de deux décennies et faire croître l'économie canadienne dans ce secteur.

En 2025 à 2026, l'agence a également soutenu le commerce interprovincial en réduisant les obstacles réglementaires et en améliorant l'accès des entreprises alimentaires canadiennes aux marchés intérieurs. Pour ce faire, elle a mieux fait connaître et comprendre le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC), ce qui a permis à un plus grand nombre d'entreprises d'obtenir des licences et d'élargir le commerce au-delà des frontières provinciales et territoriales, ainsi qu'à l'échelle internationale, afin de soutenir les produits et les entreprises canadiennes.

Total des dépenses réelles (y compris les services internes) : 1 000 878 417 $

Nombre total d'équivalents temps plein (y compris les services internes) : 6 236

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les dépenses totales et les ressources humaines de l'ACIA, consultez la section Dépenses et ressources humaines de ce rapport.

Sommaire des résultats

Voici un sommaire des résultats atteints par le ministère en 2025 à 2026 dans ses « responsabilités essentielles ».

Responsabilité essentielle 1 : Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains

Dépenses réelles : 811 649 157 $

Ressources humaines réelles : 5 152

Les progrès réalisés par rapport à la responsabilité essentielle de l'agence, à savoir la salubrité des aliments et la santé des végétaux et des animaux, sont mesurés au moyen de trois résultats ministériels et de 15 programmes. Les résultats réels reflètent la réalité de l'approche de gestion des risques de l'ACIA dans un environnement qui évolue rapidement en raison des changements climatiques, de l'instabilité géopolitique croissante et de l'évolution des croyances du public. En 2025 à 2026, l'agence a concentré ses ressources sur les secteurs présentant les risques les plus élevés et a exécuté ses programmes de manière plus souple et adaptée.

Résultat ministériel 1 : Les aliments vendus au Canada sont sûrs et sont représentés fidèlement aux Canadiens

L'ACIA a maintenu un système de salubrité des aliments solide et fondé sur la science, avec des inspections et une surveillance fondées sur les risques pour les aliments canadiens et importés. En 2025 à 2026, 93 % des établissements alimentaires inspectés ont réglé les problèmes de conformité lors du suivi ou ont été mis en conformité, soit une augmentation de 8 % par rapport à 85 % en 2024 à 2025, ce qui démontre une amélioration des taux de conformité suite aux efforts de l'agence pour soutenir les entreprises en leur fournissant de meilleurs outils, ressources et services. Le nombre total de rappels d'aliments à risque élevé a augmenté en 2025 à 2026, y compris certains rappels plus médiatisés comme l'éclosion de *salmonella* dans les pistaches, tandis que la confiance des Canadiens qui sont d'accord pour dire que l'ACIA aide à assurer la salubrité des aliments vendus au Canada est passée à 84 % en 2025 à 2026.

Résultat ministériel 2 : Les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont sûres pour les Canadiens et l'environnement

L'ACIA protège la santé animale grâce à la détection précoce, à la surveillance et à l'intervention rapide en cas de maladie. L'agence protège la santé des végétaux et les écosystèmes en atténuant la propagation des ravageurs envahissants et des maladies végétales, en protégeant les forêts, les cultures et la biodiversité.

L'ACIA a déployé des efforts pour gérer les inspections en tenant compte de la complexité, du volume et de l'origine croissants des importations de végétaux au Canada. En 2025 à 2026, trois nouveaux phytoravageurs étrangers se sont établis au Canada, l'un étant probablement le résultat du commerce fréquent entre le Canada et les États-Unis et deux introduits par des importations de l'extérieur de l'Amérique du Nord. En hausse par rapport à l'année précédente, 25 des 32 phytoravageurs réglementés qui étaient déjà entrés au Canada et s'y étaient établis ont été contrôlés par les mesures prises par l'ACIA comme prévu.

Le nombre sans précédent d'éclosions confirmées d'influenza aviaire au Canada a entraîné une augmentation importante des détections de maladies, atteignant 38,5 cas confirmés pour 100 enquêtes en 2025 à 2026. Tout au long de cette période, l'ACIA a mené des activités d'intervention dans des établissements infectés par l'IAHP, y compris l'établissement de zones de contrôle primaire. Les résultats des enquêtes épidémiologiques ont été compilés et communiqués aux intervenants afin de soutenir les efforts de sensibilisation et d'intervention. L'ACIA a veillé à ce que la santé des animaux, des produits et des sous-produits animaux entrant au Canada soit saine et exempte de maladies, 99 % d'entre eux étant conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux pertinents en 2025 et 2026. Dans le cadre des programmes volontaires de compartimentation terrestre conçus pour protéger le cheptel canadien, 74 % des producteurs canadiens ont conservé ou amélioré leur statut.

Résultat ministériel 3 : Les aliments, les végétaux et les animaux canadiens et leurs produits connexes peuvent être commercialisés à l'échelle internationale

L'ACIA a soutenu l'économie canadienne en permettant aux entreprises canadiennes de croître, en aidant à ouvrir de nouveaux marchés et en maintenant l'accès au commerce international et

national. L'ACIA est le seul organisme de réglementation du Canada qui facilite l'exportation d'aliments, d'animaux, de végétaux et de produits connexes. En 2025 à 2026, l'ACIA a maintenu et élargi le commerce sur les marchés existants, ainsi que gagné et regagné de nouveaux débouchés commerciaux pour les produits canadiens grâce à la compréhension, à l'acceptation et à la confiance des systèmes réglementaires canadiens en matière d'aliments, de protection des végétaux et de santé animale. Les 127 marchés gagnés, récupérés, élargis et maintenus ont dépassé l'objectif de 75 marchés, prouvant le rôle essentiel de l'ACIA dans le soutien de l'accès aux marchés pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, du poisson et des fruits de mer et de la foresterie du Canada. Cela représente une augmentation d'environ 40 % par rapport à l'accès facilité à 92 marchés l'année précédente.

Pour en savoir plus sur les activités liées à la salubrité des aliments et végétaux et animaux de L'ACIA, consultez la section « Résultats : nos réalisations » du présent rapport.

Message de la ministre



L'honorable Marjorie Michel, C.P., députée
Ministre de la Santé

En tant que ministre responsable de l'ACIA, j'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les résultats ministériels de l'ACIA pour 2025 à 2026.

L'ACIA fournit des services essentiels à tous les Canadiens. Ses employés travaillent dans les champs agricoles, les laboratoires, les installations de fabrication d'aliments, les postes frontaliers et les bureaux partout au pays pour inspecter les aliments ainsi que les aliments pour animaux afin de déceler les risques pour la sécurité, de protéger les végétaux contre les ravageurs et les espèces envahissantes ainsi que de prévenir les maladies animales qui pourraient menacer la santé animale et humaine au Canada et d'y répondre.

En tant que plus important organisme de réglementation scientifique au Canada, l'ACIA utilise une approche scientifique rigoureuse pour protéger les aliments, les végétaux et les animaux du Canada. De même, l'agence contribue à l'élaboration de normes internationales et facilite le commerce mondial des produits agricoles et forestiers canadiens de haute qualité.

Ce fut une année charnière pour l'ACIA, et ce rapport montre comment l'agence s'est acquittée de son mandat et a contribué au programme du gouvernement du Canada visant à bâtir une économie plus forte pour les Canadiens. L'agence a continué de moderniser et de transformer la façon dont elle exécute ses programmes en réduisant les formalités administratives inutiles pour les entreprises canadiennes, en permettant aux produits canadiens d'atteindre des marchés internationaux nouveaux et en croissance, en accroissant les débouchés commerciaux et en aidant à éliminer les obstacles au commerce intérieur au Canada.

La protection des Canadiens est demeurée au centre des préoccupations de l'agence, qui a poursuivi ses activités de surveillance, de vérification, d'inspection et d'enquête concernant les risques liés à la salubrité des aliments et à la fraude alimentaire. Elle a notamment pris des mesures d'application de la loi décisives lorsque des entreprises ou des particuliers ne respectaient pas les règles fédérales mises en place pour protéger les Canadiens et la santé des végétaux et des animaux.

L'agence participe également à l'élaboration de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire, qui facilitera l'accès des Canadiens à des aliments abordables et nutritifs et renforcera la résilience du Canada de même que sa capacité à satisfaire à la demande intérieure.

Sur la scène internationale, l'ACIA a conservé sa réputation de partenaire de confiance grâce à ses collaborations scientifiques et à la reconnaissance de son solide système de salubrité des aliments et de sa gestion des maladies animales.

Ensemble, ces efforts ont aidé à protéger les secteurs agricoles et forestiers du Canada, à soutenir l'accès aux marchés et à maintenir la sécurité de notre approvisionnement alimentaire.

J'encourage tout le monde à lire ce rapport pour en apprendre plus sur le travail important qu'accomplit l'ACIA en tant que chef de file mondial de protection des animaux et des végétaux du Canada, et de maintien de l'un des systèmes alimentaires les plus sûrs au monde.

L'honorable Marjorie Michel, C.P., députée

Ministre de la Santé

Résultats : nos réalisations

Responsabilités essentielles et services internes

- Responsabilité essentielle 1 : salubrité des aliments et végétaux et animaux sains
- Services internes

Responsabilité essentielle 1 : salubrité des aliments et végétaux et animaux sains

Dans la présente section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Progrès à l'égard des résultats
- Renseignements sur les résultats
- Principaux risques
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes

Description

Protéger les Canadiens en préservant le système alimentaire canadien et les ressources animales et végétales sur lesquels nous nous fions et en soutenant l'économie canadienne par le commerce de biens canadiens.

Répercussions sur la qualité de vie

Le Cadre de qualité de vie pour le Canada guide l'approche stratégique de l'ACIA en mettant l'accent sur ce qui compte le plus pour les Canadiens, en permettant une prise de décision fondée sur des données probantes et en favorisant une croissance inclusive et durable. Dans ce cadre, l'ACIA a contribué aux domaines suivants :

- « Saine gouvernance », en soutenant la confiance à l'égard des institutions et en renforçant la place du Canada dans le monde en administrant un système réglementaire fondé sur la science et digne de confiance qui protège la salubrité des aliments et la santé animale et végétale, tout en favorisant une gouvernance réactive et transparente
- « Prospérité », en soutenant la croissance économique grâce à la coopération technique et à une approche réglementaire moderne qui améliore l'accès aux marchés et renforce la résilience de la chaîne d'approvisionnement
- « Environnement », en soutenant les pratiques durables et la gestion des déchets, y compris la mise en œuvre de programmes de réacheminement des déchets et l'utilisation d'ententes d'achats écologiques, favorisant ainsi l'écologisation des actifs de l'agence et la consommation responsable
- « Santé », en contribuant à la protection de la santé humaine par la prévention, la détection et le contrôle des zoonoses et des maladies d'origine alimentaire, réduisant ainsi les risques pour la santé publique associés à la transmission de maladies de l'animal à l'humain

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente le rendement du ministère par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle 1 : salubrité des aliments ainsi qu'à la santé des végétaux et des animaux.

Le tableau 1 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à les aliments vendus au Canada sont sûrs et fidèlement représentés aux Canadiens au cours des trois derniers exercices.

Tableau 1 : Les aliments vendus au Canada sont sûrs et fidèlement représentés aux Canadiens

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage d'établissements alimentaires qui avaient réglé les problèmes de conformité au	Au moins 85 %	31 mars 2026	2023 à 2024 : 79,5 % 2024 à 2025 : 85,8 % 2025 à 2026 : 93 %

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
moment du suivi ou qui ont été amenés à se conformer, par année			
Pourcentage de rappels de denrées alimentaires à haut risque survenus avant qu'un effet indésirable ne soit signalé à l'ACIA, par année	Au moins 84 %	31 mars 2026	2023 à 2024 : 92,1 % 2024 à 2025 : 71,9 % 2025 à 2026 : 80,8 %[1]
Pourcentage de la population canadienne qui estime que l'ACIA contribue à garantir la sécurité des aliments vendus au Canada, par année	Au moins 70 %	31 mars 2026	2023 à 2024 : 72 % 2024 à 2025 : 82 % 2025 à 2026 :84 %

Le tableau 2 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont sûres pour les Canadiens et l'environnement au cours des trois derniers exercices.

[1] En 2025 à 2026, le nombre de rappels à risque élevé a augmenté de 31,5 % (de 89 à 130 rappels) par rapport à l'année précédente. La proportion de rappels associés à des maladies déclarées a également augmenté, ce qui a fait que l'objectif n'a pas été atteint en 2025 à 2026. Plusieurs rappels et éclosions importants ont eu lieu au cours de cette période, notamment la présence de *Salmonella* dans des pistaches et des produits contenant des pistaches, de *Salmonella* dans des produits à base de salami et de cacciatore, d'*E. coli* dans des pizzas et de *Salmonella* dans des pâtisseries importées. La couverture médiatique de ces rappels et éclosions très médiatisés peut sensibiliser davantage les consommateurs et les inciter à signaler les maladies d'origine alimentaire, ce qui a peut-être contribué à l'augmentation du nombre de rappels liés aux cas de maladie signalés.

Tableau 2 : Les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont sûres pour les Canadiens et l'environnement

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Nombre d'organismes nuisibles étrangers qui sont entrés au Canada et s'y sont établis	Exactement 0	31 mars 2026	2023 à 2024 : 1 2024 à 2025 : 0 2025 à 2026 : 3[2]
Pourcentage d'organismes nuisibles réglementés qui étaient déjà entrés et établis au Canada et dont la propagation (autre que celle à laquelle on pourrait s'attendre par propagation naturelle) a été limitée avec succès par les programmes de contrôle de l'ACIA, par année	Au moins 95 %	31 mars 2026	2023 à 2024 : 81,3 % 2024 à 2025 : 71,9 % 2025 à 2026 : 78 %[3]
Pourcentage d'intrants, de produits et de sous-produits végétaux qui sont conformes aux règlements canadiens et aux accords internationaux pertinents, par année	Au moins 95 %	31 mars 2026	2023 à 2024 : 90,5 % 2024 à 2025 : 90,5 % 2025 à 2026 : 95,6 %
Pourcentage d'intrants, de produits et de sous-produits animaux qui sont conformes aux règlements canadiens et aux accords internationaux pertinents, par année	Au moins 95 %	31 mars 2026	2023 à 2024 : 98,5 % 2024 à 2025 : 99 % 2025 à 2026 : 99 %
Pourcentage de producteurs canadiens qui ont maintenu ou amélioré leur condition dans le cadre de programmes visant à protéger la santé des animaux, par année	Au moins 95 %	31 mars 2026	2023 à 2024 : 97 % 2024 à 2025 : 86 % 2025 à 2026 : 74 %[4]
Taux d'éclosions confirmées de maladies animales pour 100 enquêtes menées par l'ACIA pour limiter l'impact des maladies animales au Canada, par année	Au plus 3	31 mars 2026	2023 à 2024 : 27 2024 à 2025 : 37,5 2025 à 2026 : 38,5 %[5]

Le tableau 3 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à Les aliments, les végétaux et les animaux canadiens et leurs produits connexes peuvent être commercialisés à l'échelle internationale

Tableau 3 : Les aliments, les végétaux et les animaux canadiens et leurs produits connexes peuvent être commercialisés à l'échelle internationale

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Nombre de marchés à l'échelle internationale qui sont ouverts ou maintenus selon les activités de l'ACIA, par année	Au moins 75	31 mars 2025	2023 à 2024 : 78 2024 à 2025 : 92 2025 à 2026 : 127

L'onglet Résultats de la page Infographie pour l'ACIA dans l'InfoBase du GC présente des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère.

[2] Les détections de *Monilinia polystroma* (pourriture brune asiatique des fruits à noyau) au Québec et de *Cameraria ohridella* (mineuse du marronnier) en Colombie-Britannique étant les premières en Amérique du Nord, on estime qu'elles ont très probablement été introduites par le biais d'importations en provenance d'ailleurs. Le ravageur *Phytomyza gymnostoma* (mineuse des feuilles d'allium) a été détecté en Ontario. Celui-ci est présent aux États-Unis et les espèces du genre *Allium* font fréquemment l'objet d'échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis, ce qui a pu contribuer à son introduction et à son établissement. Le volume, l'origine et la complexité des importations n'ont cessé d'augmenter, sans toutefois s'accompagner d'un renforcement proportionnel des moyens consacrés à la surveillance et aux inspections à l'importation.

[3] Sur les 32 phytoravageurs, 25 ont été maîtrisés avec succès comme prévu. Cependant, les sept organismes nuisibles suivants, qui avaient déjà pénétré au Canada et s'y étaient établis, n'ont pas réussi à être maîtrisés : gale verruqueuse de la pomme de terre (augmentation du nombre de champs visés par des restrictions pour s'étendre à l'extérieur de la zone réglementée actuelle), scarabée japonais (détecté à Terre-Neuve et à l'extérieur de la zone réglementée en Colombie-Britannique), agrile du frêne (détecté à l'extérieur des zones réglementées établies à Surrey, en Colombie-Britannique, à Bonaventure, La Tuque, Clermont et La Malbaie, au Québec, et dans les comtés de Hants et Cumberland, en Nouvelle-Écosse), le puceron lanigère de la pruche (détections à Scarborough et dans les comtés de Norfolk, en Ontario, et à Bedford et Halifax, en Nouvelle-Écosse), le longicorne brun de l'épinette (deux détections à l'extérieur de la zone réglementée dans la municipalité régionale de comté de Beauce-Sarrigan, au Québec), la spongieuse japonaise (Niagara, en Ontario) et la spongieuse (à l'extérieur de la zone réglementée en Ontario, Manitoba, Alberta, Colombie-Britannique et Terre-Neuve).

[4] En 2025 à 2026, 74 % des producteurs participant aux programmes de compartimentation de l'ACIA ont maintenu ou amélioré leur statut. Toutefois, l'objectif global n'a pas été atteint parce que la participation aux programmes volontaires de lutte contre la maladie débilitante chronique (MDC) et la tremblante a diminué. L'adhésion à ces programmes est influencée par des facteurs du marché et de l'industrie qui échappent au contrôle de l'ACIA.

[5] La pression continue de l'infection causée par la propagation de l'IAHP chez les oiseaux sauvages dans la volaille domestique (depuis décembre 2021) est la raison pour laquelle l'indicateur n'a pas atteint sa cible. La valeur du résultat pour 2025 à 2026 est de 38,5, ce qui reflète le nombre sans précédent de cas d'influenza aviaire qui ont été confirmés.

Renseignements sur les résultats

La section suivante présente les résultats obtenus de 2025 à 2026 en matière de salubrité des aliments et de santé des végétaux et des animaux, comparativement aux résultats prévus dans le plan ministériel de l'ACIA pour l'année, organisés par thème.

1. Assurer la salubrité des aliments des Canadiens et protéger nos ressources animales et végétales

La population canadienne et l'économie dépendent de l'ACIA pour maintenir un cadre réglementaire fondé sur des principes scientifiques qui peuvent s'adapter rapidement aux changements. En 2025 à 2026, l'ACIA a fait des progrès dans la réalisation de son engagement à moderniser le cadre réglementaire pour les aliments, la protection des végétaux et la santé des animaux. L'ACIA a également renforcé sa trousse d'outils de gestion des urgences. Les inspecteurs de l'ACIA ont surveillé activement les activités de l'industrie pour confirmer la conformité aux normes et aux règlements canadiens. Les inspecteurs se sont concentrés sur le renforcement de l'utilisation des mesures d'application de la loi, l'accès aux outils numériques et l'amélioration de l'uniformité des activités d'inspection. Les Canadiens et l'industrie ont été informés de leurs responsabilités grâce à l'éducation du public, à la mobilisation des intervenants et à des outils d'information. Collectivement, ces efforts ont renforcé la capacité de l'ACIA à gérer les risques de manière proactive et ont soutenu la sécurité continue de l'approvisionnement alimentaire du Canada tout en protégeant la santé des ressources animales et végétales.

1.1 Modernisation du cadre réglementaire de l'ACIA en matière de salubrité des aliments, des végétaux et des animaux

L'ACIA exerce ses activités en respectant un cadre réglementaire complexe, et elle administre et fait appliquer dix lois différentes et une vingtaine de règlements. Le Cadre est constamment actualisé et modernisé afin d'améliorer les règlements qui sont reconnus à l'échelle internationale et fondés sur la science et l'innovation. La modernisation des règlements améliore l'uniformité, favorise l'innovation dans l'industrie et renforce la compétitivité des entreprises canadiennes. Les règlements continueront d'être souples et de répondre aux besoins de la population et des entreprises canadiennes.

Réduire les formalités administratives et moderniser le cadre réglementaire

Dans le cadre de l'examen du fardeau administratif, l'ACIA a publié en 2025 à 2026 son rapport d'étapes sur la réduction du fardeau administratif. Ce rapport a recensé 26 mesures au total, y compris des mesures réglementaires, politiques, d'orientation et législatives, axées sur la réduction des formalités administratives inutiles et le soutien de la compétitivité économique et de la résilience du secteur agricole et agroalimentaire.

Depuis la publication du rapport, l'agence a fait des progrès importants dans l'élaboration de réformes réglementaires, en particulier dans les domaines qui suppriment les règles inutiles et

normatives, soutiennent l'harmonisation internationale, offrent une flexibilité accrue et renforcent la numérisation. En 2025 à 2026, l'ACIA a :

- a mis en place un important ensemble de mesures réglementaires qui comprenait une série de modifications ciblées qui supprimaient les exigences normatives, donnaient plus de souplesse aux entreprises et créaient un système plus équitable pour les producteurs canadiens
- élargi les certificats phytosanitaires électroniques d'exportation afin de rationaliser les exportations de produits agricoles et forestiers, comme les céréales et le bois d'œuvre, vers le Mexique, ce qui a réduit le délai de transfert des certificats de quelques heures ou jours à environ 15 minutes
- mis à jour de la liste des espèces d'animaux aquatiques sensibles en fonction de leur statut sanitaire et de leurs risques actuels
- a réduit la période d'attente pour six vaccins pour les poulets afin de répondre aux besoins des producteurs canadiens en leur permettant de fournir un vaccin de rappel plus près de l'âge de l'abattage
- mis à jour de la liste des composants primaires des engrais et suppléments afin d'exempter davantage d'engrais à faible risque de l'enregistrement préalable à la mise en marché, accélérant ainsi l'accès aux produits à faible risque

Ensemble, ces mesures ont permis de réduire les formalités administratives, ce qui a aidé l'agence à mieux servir les Canadiens, à soutenir l'innovation et à renforcer la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire.

Les initiatives de modernisation de la réglementation en 2025 à 2026 comprenaient :

- des modifications au *Règlement sur l'indemnisation en cas de destruction d'animaux ou de choses* qui augmentent les montants maximaux d'indemnisation pour les bovins afin de mieux refléter les valeurs marchandes actuelles
    - renforcer la capacité de l'ACIA à réagir rapidement aux éclosions tout en réduisant les obstacles à une gestion efficace des maladies en donnant accès à une indemnisation appropriée pour les propriétaires de bétail lorsque les animaux doivent être abattus pour la protection de la santé animale, ce qui encourage la déclaration rapide et la coopération dans la lutte contre les maladies
- des modifications au *Règlement sur la protection des végétaux* qui renforcent la capacité de l'ACIA à protéger l'agriculture, les forêts et l'environnement naturel du Canada contre les phytoravageurs en assouplissant davantage la réglementation, en réduisant le fardeau administratif et en facilitant l'adoption de processus numériques
    - supprimer l'obligation automatique de copies papier des documents soumis par voie électronique, incorpore par renvoi les interdictions et les restrictions relatives aux déplacements en territoire canadien, met à jour le libellé pour soutenir l'échange électronique futur de certificats phytosanitaires et abroge les règlements désuets et désuets qui suppriment les règles inutiles sans compromettre la santé et la sécurité

- un avis à l'industrie pour les Changements au document sur les noms usuels d'ingrédients et de constituants pour les substances laitières et les substances laitières modifiées, qui ont été incorporées par renvoi dans le *Règlement sur les aliments et drogues*, et visent à améliorer la clarté et l'uniformité de l'étiquetage des ingrédients laitiers et à favoriser le choix éclairé des consommateurs et l'harmonisation de la réglementation
- des modifications aux parties I, III et IV du *Règlement sur les semences*, y compris des propositions pour moderniser le cadre réglementaire des semences au Canada
- finalisation des modifications du *Règlement sur la protection des obtentions végétales* qui renforceront la protection des obtentions végétales, stimuleront l'innovation et la compétitivité dans les secteurs agricoles du Canada et amélioreront la sécurité alimentaire grâce à des variétés végétales résistantes au climat et à haut rendement

L'étiquetage des aliments pour l'industrie

En 2025 à 2026, l'ACIA a mis à jour l' Outil d'étiquetage pour l'industrie afin d'aider les entreprises à comparer les références réglementaires antérieures et mises à jour à la suite des modifications apportées au *Règlement sur les aliments et drogues*. Les mises à jour de l'outil reflètent les nouvelles exigences réglementaires, les changements de politique et les clarifications des exigences existantes. Ces mises à jour comprennent :

- l'ajout de modifications au RSAC concernant les exigences en matière d'étiquetage et de classement des fruits et légumes frais
- l'ajout de modifications au document des noms usuels d'ingrédients et de constituants incorporé par renvoi dans le *Règlement sur les aliments et drogues concernant les* substances laitières et les substances laitières modifiées
- la précision des exigences réglementaires existantes en fonction des rapports de l'ACIA, de Santé Canada et de l'industrie afin de favoriser l'uniformité de l'application de la réglementation, l'interprétation des règles d'étiquetage et la conformité aux pratiques commerciales équitables pour les contenants d'expédition et les allégations relatives à la santé
- des mises à jour pour le dossier réglementaire général afin de répondre aux préoccupations conformément à l'engagement du gouvernement du Canada en matière de réduction du fardeau administratif

Ces modifications fournissent un cadre clair et simplifié pour les normes de composition des aliments, les critères microbiologiques et les méthodes d'analyse. L'outil rend le cadre réglementaire plus adaptable, ce qui permet de réagir plus rapidement aux nouveaux problèmes de salubrité des aliments tout en aidant l'industrie à rester conforme pour soutenir la santé publique et renforcer la confiance dans le système alimentaire canadien.

1.2 Améliorer la gestion et la préparation aux situations d'urgence

La prise de mesures proactives en temps opportun est essentielles pour protéger les ressources alimentaires, végétales et animales du Canada. En 2025 à 2026, l'ACIA a renforcé sa capacité de préparation et d'intervention en cas d'urgence en collaborant avec des partenaires fédéraux,

provinciaux, territoriaux et de l'industrie pour faire face aux risques émergents et intervenir en cas d'incidents touchant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux.

L'ACIA est intervenue lors d'éclosions de maladies d'origine alimentaire, a mis en œuvre des mesures de contrôle pour limiter la propagation des maladies animales et a pris des mesures réglementaires pour lutter contre des phytoravageurs et des maladies chez les animaux aquatiques.

Mesures visant à protéger le Canada contre les phytoravageurs et les maladies

Afin de protéger les végétaux, les efforts se sont concentrés sur la gestion des risques liés aux ravageurs et aux maladies, notamment le longicorne brun de l'épinette, le scarabée japonais, le puceron lanigère de la pruche, l'égilope cylindrique, l'agrile du frêne et la gale verruqueuse de la pomme de terre. Sur les 32 phytoravageurs, 25 ont été combattus avec succès, comme prévu. Cependant, les sept ravageurs suivants, qui étaient déjà entrés et établis au Canada, n'ont pas pu être confinés :

- la gale verruqueuse de la pomme de terre, en raison d'une augmentation du nombre de parcelles soumises à des restrictions qui s'étendent au-delà de la zone réglementée actuelle
- le scarabée japonais, qui a été détecté à Terre-Neuve et en dehors de la zone réglementée en Colombie-Britannique
- l'agrile du frêne, qui a été détecté en dehors des zones réglementées établies à Surrey, en Colombie-Britannique, à Bonaventure, à La Tuque, à Clermont et à La Malbaie, au Québec, ainsi que dans les comtés de Hants et de Cumberland, en Nouvelle-Écosse
- le puceron lanigère de la pruche, qui a été détecté à Scarborough et dans le comté de Norfolk, en Ontario, ainsi qu'à Bedford et à Halifax, en Nouvelle-Écosse
- le longicorne brun de l'épinette, qui a fait l'objet de deux détections en dehors de la zone réglementée dans la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, au Québec;
- le microstégie en osie, qui a été détecté à Niagara, en Ontario
- la spongieuse, qui a été détectée en dehors de la zone réglementée en Ontario, au Manitoba, en Alberta, en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve

Pour répondre à ces enjeux et à d'autres, en 2025 à 2026, l'agence a :

- publié et mis en œuvre un guide visant à établir les exigences phytosanitaires nationales et relatives aux importations pour les voies d'entrée de végétaux présentant un risque élevé, afin de ralentir l'introduction et la propagation du fulgore tacheté, tout en améliorant la clarté et la prévisibilité pour les parties réglementées
- imposé des restrictions et mené des activités de surveillance afin de suivre la propagation du ravageur et de favoriser une intervention précoce à la suite de la détection du longicorne brun de l'épinette au Québec
- soutenu les efforts d'éradication du scarabée japonais en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve-et-Labrador par le biais de la surveillance, des contrôles des déplacements, d'une communication coordonnée, du piégeage et d'un soutien technique

- appliqué des restrictions de déplacements en vertu de la *Loi sur la protection des végétaux* à la suite de la détection confirmée du puceron lanigère de la pruche dans la municipalité régionale d'Halifax et à Bedford en Nouvelle-Écosse, ainsi qu'à Toronto et à Norfolk en Ontario

L'ACIA a également mené une surveillance continue afin d'orienter les ajustements apportés aux zones réglementées :

- déclaration de deux sites en Ontario éradiqués de l'égilope cylindrique après cinq années consécutives de résultats d'étude négatifs, portant ainsi à neuf sur dix le nombre de sites éradiqués, depuis 2017, de cette espèce envahissante qui affecte les producteurs canadiens par une combinaison de rendements réduits, de nettoyage coûteux des semences et de coûts de lutte accrus
    - surveillance du dernier site restant et soutien de l'éradication totale au niveau provincial, prévue d'ici 2029, notamment par le biais de conseils scientifiques, d'évaluations et d'options de traitement visant à empêcher toute propagation supplémentaire
- confirmation de nouvelles détections de l'agrile du frêne en Nouvelle-Écosse, élargissement des zones réglementées en Colombie-Britannique afin de restreindre les déplacements de matériaux de frêne et de bois de chauffage et soutient du plan de gestion à long terme en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux

En 2025 à 2026, la détection de la gale verruqueuse de la pomme de terre à l'Île-du-Prince-Édouard a mis en évidence l'importance de mesures proactives de surveillance et d'intervention pour aider à protéger le secteur canadien de la pomme de terre et à maintenir la confiance des marchés. La détection de cas positifs dans des échantillons prélevés dans un champ a donné lieu à une déclaration officielle ainsi qu'à des enquêtes de traçage en amont et en aval visant à évaluer la propagation potentielle, à orienter les activités d'échantillonnage et d'intervention ciblées et à soutenir les mesures de gestion des risques. L'ACIA a aussi élaboré un nouveau Plan d'intervention national contre la gale verruqueuse de la pomme de terre en 2025 à 2026, qui remplace le Plan national de lutte à long terme contre la gale verruqueuse de la pomme de terre de 2009. Cette mise à jour a été élaborée en collaboration avec les producteurs, les provinces et les partenaires commerciaux. Elle renforce l'approche du Canada visant à confiner, à contrôler et à prévenir la propagation de la gale verruqueuse, tout en soutenant l'industrie et maintenant l'accès aux marchés.

Mesures visant à protéger le Canada contre les maladies animales

Les huîtres canadiennes sont appréciées non seulement en tant que produit alimentaire haut de gamme, mais aussi en tant qu'animaux aquatiques jouant un rôle important dans les écosystèmes marins. Les huîtres améliorent la clarté de l'eau grâce à leur alimentation par filtration, créent des habitats pour d'autres animaux aquatiques et forment des récifs qui contribuent à stabiliser les berges. La maladie Dermo et la maladie de la sphère X multinucléée sont des maladies graves qui nuisent à la croissance et à la survie des huîtres de culture et sauvages. Bien qu'elles ne présentent aucun risque pour la salubrité des aliments ou la santé humaine, ces maladies

constituent un risque croissant pour la santé des animaux aquatiques et menacent les écosystèmes aquatiques canadiens ainsi que l'économie de l'aquaculture, dont la valeur dépassait 1,3 milliard de dollars en 2024. L'agence a désigné l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador et le Québec comme des zones où la MSX et la maladie Dermo sont présentes ou susceptibles de l'être et a mis en place des mesures de contrôle des déplacements dans le cadre du Programme de contrôle des déplacements intérieurs. Ce programme restreint les déplacements d'huîtres non prêtes à la vente commerciale en dehors de ces zones, tout en autorisant la commercialisation des huîtres prêtes à la vente et en facilitant les déplacements au sein des régions. À la suite de la première détection de la MSX et de la Dermo dans le Canada atlantique, d'autres cas détectés dans les provinces de l'Est du Canada ainsi qu'à Terre-Neuve-et-Labrador ont incité l'ACIA à coordonner la surveillance, les activités de traçabilité, les contrôles des déplacements d'huîtres et les analyses continues, en collaboration avec ses partenaires provinciaux et fédéraux. L'ACIA poursuit sa surveillance et son engagement auprès de l'industrie, des communautés autochtones et des récolteurs afin de soutenir la lutte contre la maladie et de réduire le risque de propagation.

La tremblante est une maladie mortelle qui s'attaque aux moutons et chèvres. Elle peut mettre des années à se manifester, et il n'existe actuellement ni traitement ni vaccin. Les symptômes de cette maladie se développent lentement, de sorte que les éleveurs peuvent ne pas se rendre compte que leur troupeau est infecté. Les animaux sains peuvent être contaminés par contact avec des animaux atteints ou des environnements contaminés. À long terme, la tremblante peut entraîner des pertes importantes pour les producteurs canadiens, en particulier dans les troupeaux comptant de nombreux animaux vulnérables à la maladie. Le déplacement ou la vente d'animaux infectés peut également propager la maladie à d'autres troupeaux. L'ACIA a mis en place des mesures visant à empêcher la tremblante de pénétrer et de se propager davantage au Canada. En 2025 à 2026, l'agence a lancé un projet pilote visant à évaluer la résistance génétique au sein de troupeaux de chèvres atteintes de la tremblante qui répondent à des critères spécifiques, contribuant ainsi aux connaissances nationales sur les génotypes résistants. Cette initiative soutient les approches fondées sur des données probantes en matière de lutte contre la maladie ainsi que les efforts continus visant à éradiquer la tremblante au Canada; elle a également contribué à protéger le système alimentaire canadien, à préserver la santé animale et à maintenir l'accès aux marchés ainsi que la confiance du public.

Création de la trousse d'intervention d'urgence pour la santé animale

La capacité du Canada à intervenir rapidement et efficacement en cas d'urgence liée à une maladie animale dépend de sa capacité opérationnelle. Le fait de disposer d'une trousse d'outils prête au moment voulu contribue à protéger la santé animale, à maintenir l'accès aux marchés et à soutenir la résilience du secteur agricole. La surveillance et les tests sont des éléments clés de la trousse d'outils d'intervention d'urgence et renforcent la capacité du Canada à réagir aux menaces pour la santé animale. Une gestion des urgences opportune et coordonnée nécessite une approche collaborative pour contrôler efficacement la propagation de la maladie et limiter les répercussions d'une éclosion. La collaboration avec le gouvernement et les partenaires autochtones, ainsi qu'avec l'industrie, renforce la capacité du Canada à détecter et à prévenir les risques de maladies animales et à y réagir. En 2025 à 2026, l'ACIA a :

- renforcé sa préparation à la PPA grâce à un financement de 6,1 millions de dollars du gouvernement du Canada pour vérifier la conformité de l'industrie aux exigences réglementaires au moyen d'activités d'inspection, d'essais en laboratoire, de surveillance sur le terrain et de l'application mobile CanaVeillePPA
- fait avancer sa planification de l'intervention avec des partenaires nationaux, dont Santé animale Canada, l'Association canadienne des bovins et le Conseil canadien des médecins vétérinaires en chef, sur des exercices de simulation pour les éclosions de maladies animales à grande échelle et l'élaboration du Modèle canadien de simulation de la propagation des maladies animales pour évaluer les scénarios d'éclosions potentielles et les stratégies d'intervention
- lancé une page Web répertoriant les laboratoires externes approuvés par l'ACIA pour les tests de santé animale, ce qui améliore l'identification des laboratoires approuvés pour une gamme de tests, favorisant l'accès, l'efficacité opérationnelle et la capacité de surveillance
- mis à jour des stratégies d'intervention propres aux maladies et des documents d'orientation opérationnelle pour les maladies à fort impact comme la fièvre aphteuse, la PPA et l'IAHP afin de soutenir la mise en œuvre de mesures de contrôle de la quarantaine et des déplacements, du zonage, de la surveillance et de l'abattage intégral sans cruauté
- renforcé sa capacité de surveillance diagnostique grâce à la mise à jour des modules 13.4 et 13.5 du Manuel des vétérinaires accrédités afin de refléter les normes nationales de 2026, y compris les exigences révisées en matière de surveillance, l'harmonisation avec les conditions d'exportation des États-Unis et la mise à jour de l'administration du programme par région, en soutenant la détection précoce de la maladie débilitante chronique (MDC) et en améliorant la coordination de la surveillance nationale
- élaboré des plans détaillés de destruction et d'élimination des carcasses, y compris des évaluations des ressources, des échéanciers et des estimations de coûts
- a validé les plans d'urgence en cas d'urgence zoosanitaire avant le Sommet des dirigeants du G7 de 2025 en participant à trois exercices d'urgence, dont deux en mode virtuel et un en personne, afin d'améliorer la capacité de préparation, de coordination et d'intervention

Ces mesures intègrent des directives opérationnelles, des plans d'intervention propres à chaque maladie, des outils d'évaluation des risques et des évaluations scientifiques des risques qui appuient la prise de décisions fondées sur des données probantes pendant les éclosions de maladies. Ensemble, ces mesures ont renforcé la capacité du Canada à se préparer et à intervenir en cas d'urgence zoosanitaire tout en soutenant la protection de la santé animale, l'accès aux marchés et la stabilité du système alimentaire canadien.

En 2025 à 2026, le Saskatchewan Research Council, l'Université de Guelph, GenoChemia Biotechnologies Inc. et BioScision Diagnostics ont été autorisés à effectuer des tests de dépistage de *Trichinella*, tandis que le laboratoire de l'ACIA à Saskatoon est demeuré le laboratoire national de référence, fournissant des tests de confirmation et un soutien technique. Ces mesures ont permis d'accroître la capacité de dépistage et l'accessibilité pour les programmes commerciaux nationaux et internationaux et ont soutenu la détection de maladies prioritaires, notamment la

PPA, l'IAHP, l'ESB, la MDC, la fièvre aphteuse et la trichinellose, renforçant ainsi la confiance dans le système de santé animale et les marchés d'exportation du Canada.

Au cours de l'année, l'ACIA a mené des enquêtes et mis en œuvre des mesures de contrôle pour gérer les incidents liés aux maladies animales, notamment la tuberculose bovine et la maladie de Newcastle, en appliquant des mesures de quarantaine, de contrôle des déplacements et d'autres mesures réglementaires pour limiter les répercussions. La détection précoce du complexe *Mycobacterium tuberculosis* chez les vaches laitières est restée essentielle pour protéger la santé animale et la santé publique, maintenir l'accès aux marchés et prévenir la propagation des maladies au sein des troupeaux et entre eux. Dans un cas, le troupeau touché a été mis en quarantaine et environ 300 animaux ont été éliminés sans cruauté. Les enquêtes en cours serviront de base à de nouvelles analyses, à la traçabilité et à des mesures de lutte contre la maladie. Le lait provenant de l'exploitation mise en quarantaine demeurait propre à la consommation après pasteurisation.

Utilisation d'outils numériques pour répondre aux urgences en matière de santé animale

En 2025 à 2026, l'ACIA a modernisé l'intervention du Canada en cas d'urgence zoosanitaire grâce à des outils numériques. Ces investissements ont amélioré l'accès à des informations fiables en temps réel, réduit les coûts d'intervention et renforcé les capacités d'analyse lors des enquêtes sur les maladies, permettant ainsi une prise de décision fondée sur des données probantes.

En renforçant ses capacités numériques, l'ACIA a amélioré sa capacité à détecter plus tôt les risques émergents, à prendre des décisions en temps opportun et à coordonner les activités d'intervention d'urgence avec ses partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et de l'industrie grâce à :

- l'élargissement du Portail national d'information sur la traçabilité en intégrant toutes les données d'identification des installations provinciales afin de renforcer la traçabilité, le contrôle des maladies et les activités d'intervention d'urgence, tout en améliorant l'échange d'information avec les provinces lors d'urgence liées aux maladies animales
- une sensibilisation accrue de l'industrie par la publication d'une fiche d'information sur les mises à jour proposées de la réglementation sur la traçabilité du bétail, soutenir la transparence et une mobilisation éclairée
- la poursuite du développement de l'application intégrée des maladies animales au Canada, en améliorant la saisie, le stockage et la consolidation des données afin que les équipes d'intervention d'urgence et les partenaires puissent échanger des informations plus efficacement lors d'incidents zoosanitaires
- la modernisation les approches de surveillance de l'IAHP, réduire les exigences et les coûts des tests pour les producteurs tout en maintenant une surveillance efficace des maladies et en soutenant l'accès aux marchés
- l'intensification de la surveillance en réponse aux cas de tuberculose bovine détectés en 2024 et 2025, y compris la surveillance de 243 troupeaux de bovins à risque afin de prévenir la propagation de la maladie et de soutenir le maintien du statut du Canada comme pays exempt de tuberculose bovine et l'accès aux marchés internationaux pour les bovins et les produits bovins canadiens

Ces efforts ont renforcé la base numérique de l'ACIA pour la gestion des urgences, permettant des activités de surveillance et d'enquête plus intégrées, des délais de réponse plus rapides et une action mieux coordonnée. Cela a renforcé la capacité du Canada à atténuer les risques pour la santé animale, à maintenir l'accès aux marchés et à soutenir un secteur agricole résilient.

Enquêtes sur les maladies animales et activités d'intervention

Les maladies animales au Canada, comme la MDC, l'anémie infectieuse des équidés et l'IAHP, ont été confirmées par des enquêtes. Ces enquêtes et leur détection précoce ont contribué à protéger la santé animale, à maintenir l'accès aux marchés et à maintenir la confiance dans le système de santé animale du Canada. Les éclosions d'IAHP en cours continuent de contribuer de façon importante aux activités d'intervention de l'agence en cas de maladie. Les détections chez les volailles domestiques et les oiseaux sauvages nécessitent une surveillance continue, des contrôles des déplacements et des mesures d'intervention coordonnées. En 2025 à 2026, l'ACIA a certifié et recertifié des laboratoires de confinement partout au Canada pour soutenir les activités de diagnostic et de recherche concernant le virus de l'IAHP et a mis à jour les lignes directrices en matière de biosécurité en collaboration avec l'agence de la santé publique du Canada pour renforcer les pratiques de sécurité en laboratoire.

L'ACIA a mis en œuvre des mesures de lutte contre la maladie, notamment des zones de contrôle primaire, des restrictions de déplacement, des tests de surveillance et des enquêtes épidémiologiques ciblées pour aider à limiter la propagation des maladies et à protéger la santé animale. Les activités d'intervention rapide ont permis de contenir rapidement les cas de détection et ont contribué à réduire le risque de propagation de la maladie. Les activités de sensibilisation avec les producteurs, l'industrie, le gouvernement et les partenaires universitaires ont permis d'améliorer la sensibilisation à la biosécurité, la détection précoce et les efforts coordonnés d'intervention d'urgence. Parmi les autres maladies confirmées par les enquêtes, citons l'anémie infectieuse du saumon, la septicémie hémorragique virale, la MSX, la dermo, la rage, la maladie de Newcastle, la cysticercose et la tuberculose bovine. Ces enquêtes ont permis de prendre des mesures de lutte contre la maladie en temps opportun et ont contribué à protéger la santé animale, à maintenir l'accès au marché et à maintenir la confiance dans le système canadien de santé animale.

Lutte contre l'IAHP au Canada

L'ACIA a reçu un financement de 27,9 millions de dollars en 2025 à 2026 pour répondre à l'éclosion actuelle d'IAHP chez la volaille et les oiseaux sauvages, prendre des mesures de préparation à l'IAHP chez les bovins laitiers et poursuivre les efforts d'intervention d'urgence en temps opportun. L'agence a réagi à l'éclosion actuelle d'IAHP, qui est l'une des maladies animales les plus importantes qui ont touché le secteur avicole canadien au cours des dernières années. En 2025 à 2026, le nombre d'éclosions de maladies animales par rapport au nombre d'enquêtes sur les maladies animales menées par l'ACIA pour les maladies animales exotiques réglementées et les maladies indigènes dans le cadre des programmes d'éradication était de 38,5, ce qui est nettement supérieur à l'objectif cible d'au plus 3. La pression continue exercée par l'IAHP chez les oiseaux sauvages depuis décembre 2021 est la raison pour laquelle l'agence

n'a pas atteint son objectif et reflète le nombre sans précédent de cas d'influenza aviaire qui ont été confirmés. En collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, l'industrie, des partenaires autochtones et d'autres organisations, l'ACIA a mis en œuvre des mesures de surveillance, de confinement et de contrôle pour limiter la propagation du virus et atténuer les répercussions sur le secteur de la volaille, y compris les pertes de production, les perturbations des activités en raison des restrictions de déplacement et les répercussions commerciales potentielles.

L'ACIA a renforcé ses activités de surveillance et d'intervention pour soutenir la détection précoce et le confinement rapide, y compris les enquêtes sur les maladies, la quarantaine et les restrictions de déplacement, et le dépeuplement sans cruauté des troupeaux infectés. De 2025 à 2026, l'agence a répondu à 95,6 % des éclosions d'IAHP dans un délai de 24 heures. Le dépistage et la surveillance continus ont permis de détecter rapidement les cas et d'intervenir rapidement, contribuant ainsi à limiter la transmission.

Dans le cadre de ses activités de surveillance de l'IAHP, l'ACIA a analysé 100 % des échantillons prévus prélevés dans le cadre du programme national de surveillance de l'IAHP. Ces tests ont permis la détection précoce et la surveillance de l'IAHP dans les populations d'oiseaux domestiques et sauvages, ce qui a permis d'évaluer rapidement les risques et de prendre des mesures d'intervention pour aider à protéger la santé animale et limiter la propagation des maladies.

L'agence a également mis en œuvre des mesures de précaution continues en réponse aux détections d'IAHP chez les bovins laitiers aux États-Unis, comme des exigences en matière de tests à l'importation et une surveillance nationale accrue, tout en renforçant la préparation et la coordination avec les partenaires, y compris le Conseil canadien des médecins vétérinaires en chef.

Ces mesures ont contribué à limiter la propagation de l'IAHP au Canada, à soutenir la continuité des activités du secteur de la volaille et à maintenir la confiance nationale et internationale dans les produits de volaille canadiens.

Figure 1 : Détections de maladies animales à déclaration obligatoire par le gouvernement fédéral pour les animaux aquatiques et terrestres au Canada de 2025 à 2026



Source des données sur la rage : « La rage au Canada » (site Web de l'ACIA)

Créer une trousse d'intervention d'urgence pour la protection des végétaux

Une surveillance rigoureuse, des mesures de prévention et des mesures phytosanitaires fondées sur les risques ont permis à l'ACIA de détecter trois nouveaux phytoravageurs étrangers au Canada en 2025 à 2026. La détection de la pourriture brune asiatique sur des fruits à noyau au Québec et de la mineuse du marronnier en Colombie-Britannique constituait une première en Amérique du Nord, tandis que l'introduction et l'établissement de la mineuse des feuilles d'allium en Ontario étaient probablement attribuables aux échanges commerciaux fréquents entre le Canada et les États-Unis. *Phytomyza gymnostoma*, communément appelée mineuse des feuilles d'allium, a été détectée en Ontario et est présente aux États-Unis. L'espèce *Allium* fait l'objet d'échanges fréquents entre le Canada et les États-Unis, ce qui a pu contribuer à son introduction et à son établissement. Le volume, l'origine et la complexité des importations ont augmenté, tandis que les ressources consacrées à la surveillance et aux inspections à l'importation n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions. L'agence a imposé des restrictions de déplacement afin d'atténuer le risque de propagation et de disposer de plus de temps pour évaluer les répercussions sur d'autres régions du Canada. Les activités d'inspection, notamment l'échantillonnage sur le terrain, les analyses en laboratoire et les inspections ciblées des pépinières et des serres, ont permis la détection précoce de ravageurs et de maladies chez des végétaux, ainsi que la mise en œuvre de mesures d'intervention en temps opportun. Afin de renforcer davantage la protection des végétaux du Canada, l'ACIA a mis au point une boîte à outils intégrée d'intervention d'urgence qui combine la science, les outils numériques et les approches fondées sur les risques. La collaboration avec les partenaires provinciaux, l'industrie et les organisations internationales a mené à des interventions coordonnées et efficaces face aux risques phytosanitaires.

Les principaux éléments de la boîte à outils d'intervention d'urgence phytosanitaire pour la période de 2025 à 2026 comprennent :

- le renforcement des programmes de surveillance ciblant les ravageurs à haut risque tels que la gale verruqueuse de la pomme de terre, le nématode à kyste de la pomme de terre et les espèces envahissantes comme l'agrile du frêne
- le renforcement de la capacité de diagnostic en laboratoire pour permettre l'identification rapide des ravageurs et agents pathogènes végétaux
- la réalisation d'évaluations et d'analyses scientifiques des risques afin d'étayer les activités d'échantillonnage, de surveillance et d'intervention fondées sur les risques pour les ravageurs réglementés de la pomme de terre, contribuant ainsi à protéger les pommes de terre de semence nationales et à soutenir l'approche canadienne de lutte contre les ravageurs fondée sur la tolérance zéro
- l'amélioration des systèmes de traçabilité et de gestion des données pour faciliter le suivi des déplacements de végétaux et la mise en œuvre de mesures de confinement rapides;
- la priorisation des sites et des voies d'introduction à haut risque à l'aide d'outils d'inspection et de conformité fondés sur les risques
- la mise en œuvre d'activités d'inspection et de surveillance des importations fondées sur les risques, ciblant les produits végétaux à haut risque et les voies d'introduction associées à l'apparition de phytoravageurs envahissants
- la mise à jour des plans d'intervention d'urgence élaborés en collaboration avec les provinces, l'industrie et des partenaires internationaux tels que l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO)
- l'évaluation des incursions potentielles de ravageurs et des stratégies d'intervention à l'aide d'exercices de simulation et de planification de scénarios
- le soutien à la préparation nationale et à des approches d'intervention cohérentes grâce à une formation continue et à une collaboration avec les partenaires

Ces efforts ont renforcé la capacité du Canada à détecter les risques phytosanitaires et à y répondre, à réduire les répercussions économiques potentielles et à maintenir l'accès aux marchés pour les produits agricoles canadiens.

Utilisation d'outils numériques pour répondre aux urgences phytosanitaires

L'ACIA a modernisé ses programmes de protection des végétaux en mettant en œuvre des outils numériques qui renforcent les capacités de surveillance, d'inspection et d'intervention. Ces investissements ont soutenu une approche fondée sur le risque qui a amélioré la collecte, l'intégration et l'analyse des données dans les inspections, les laboratoires et les systèmes de traçabilité.

L'ACIA a utilisé des outils de modélisation des risques et d'analyse prospective pour soutenir la détection précoce et la préparation aux risques émergents liés aux phytoravageurs. Grâce à la surveillance de la littérature scientifique, aux projections climatiques et à la modélisation quantitative, l'agence a mis à jour les évaluations des risques phytosanitaires afin d'aider à

déterminer les régions du Canada les plus à risque et de soutenir des mesures de prévention et d'atténuation opportunes et fondées sur des données scientifiques.

Les principales réalisations de 2025 à 2026 sont les suivantes :

- l’amélioration des outils d'inspection numériques améliorés pour soutenir la saisie de données en temps réel, la production de rapports et la prise de décisions fondées sur les risques sur le terrain
- l’amélioration de l’intégration des données de laboratoire et de surveillance grâce aux systèmes d'information des laboratoires, accélérant ainsi la détection des risques phytosanitaires et la réponse aux risques phytosanitaires
- l’utilisation accrue des outils cartographiques et géospatiaux pour suivre les détections de ravageurs, visualiser les zones à haut risque et soutenir les efforts de confinement
- la mise en œuvre de projets pilotes utilisant des technologies d'inspection à distance, y compris l'imagerie à distance pour l'identification des phytoravageurs, démontrant le potentiel de modernisation de la surveillance dans l'ensemble des programmes
- la poursuite de l'élaboration de systèmes de traçabilité pour surveiller les déplacements des végétaux et des produits végétaux et appuyer l'intervention en cas d'éclosion
- le renforcement de la capacité d'analyse des données pour orienter la hiérarchisation des risques, la planification des programmes et l'affectation des ressources
- une collaboration et un échange d'information accrus avec les partenaires provinciaux et internationaux au moyen de plateformes numériques

Ces progrès ont renforcé la capacité de l'ACIA à détecter les risques phytosanitaires et à y réagir, à réduire les pertes économiques potentielles, à maintenir l'accès aux marchés et à soutenir des systèmes agricoles canadiens résilients. Ils ont également soutenu la modernisation numérique de l'agence en utilisant des outils automatisés et axés sur les données pour améliorer la prise de décision fondée sur les risques, la surveillance des inspections et l'efficacité opérationnelle. Grâce à l'amélioration de l'intégration des données, de la modélisation des risques et des outils d'inspection numériques, l'ACIA a renforcé sa capacité à identifier et à prioriser les importations présentant un risque élevé d'introduction de phytoravageurs au Canada. En 2025 à 2026, 22,3 % des importations inspectées par l'ACIA ont été identifiées comme présentant un risque élevé d'introduction de phytoravageurs au Canada, ce qui aide à concentrer les ressources d'inspection là où elles sont le plus nécessaires.

Figure 2 : Détections de maladies végétales et d'espèces envahissantes à déclaration obligatoire au Canada en 2025 à 2026



Détecter les risques émergents liés à la salubrité des aliments et prendre des mesures qui s'imposent

L'ACIA a renforcé sa capacité à détecter les nouveaux risques liés à la salubrité des aliments et à y réagir grâce à une surveillance accrue, à des analyses en laboratoire et à la collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux. L'agence a maintenu un niveau élevé de préparation pour répondre aux éclosions de maladies d'origine alimentaire et aux dangers émergents touchant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux. En 2025, l'ACIA a prélevé 30 168 échantillons d'aliments afin de détecter la présence de contaminants chimiques (p. ex. allergènes), la contamination microbiologique (p. ex. *E. coli*) et d'en vérifier la composition ou l'authenticité des ingrédients. Grâce à des activités d'inspection ciblées et à une surveillance axée sur les risques, l'ACIA a amélioré sa capacité à cerner et à atténuer les risques associés aux produits à risque élevé, y compris les aliments importés, contribuant ainsi à protéger la santé des Canadiens et à maintenir la confiance dans le système alimentaire. L'agence a mis au point un outil tenant compte du risque pour les inspections du poisson importé, combinant l'apprentissage automatique et la randomisation structurée pour appuyer les plans de surveillance nationaux. Les essais préalables au projet pilote sur les crevettes importées ont démontré l'efficacité de la sélection des envois. Ce travail renforce l'identification proactive des risques pour les produits de la mer importés et soutient l'intégrité du système canadien de surveillance de la salubrité des aliments.

En 2025 à 2026, l’ACIA a recommandé la fermeture préventive des secteurs coquilliers dans le sud du Nouveau-Brunswick à la suite de la détection de toxines paralysantes des mollusques. Comme mesure de précaution dans le but de protéger la santé publique, la fermeture de zones de récolte peut être recommandée avant que les niveaux de toxines n’atteignent les limites réglementaires.

Renforcer la détection des risques viraux liés à la salubrité des aliments au Canada

Les virus d'origine alimentaire, y compris l'infection à norovirus et l'hépatite A, contribuent à plus d'un million de maladies chaque année au Canada, ce qui souligne l'importance de la détection précoce et de la capacité scientifique.

En 2025 à 2026, l'ACIA a renforcé sa capacité à détecter les risques viraux d'origine alimentaire et à y réagir grâce à des tests en laboratoire, à la surveillance et à la collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux. Au cours de la décennie, le Centre national de référence sur les virus d'origine alimentaire a effectué plus de 21 000 analyses, appuyé plus de 25 enquêtes sur la salubrité des aliments et contribué à la recherche scientifique et à la collaboration internationale. Ces activités ont renforcé la capacité du Canada à détecter les contaminants viraux et à soutenir une intervention rapide en cas d'éclosion.

L’ACIA a adopté une approche proactive et fondée sur la science en matière de gestion des risques, en s’appuyant sur des techniques avancées de diagnostic en laboratoire, la génomique et l’analyse de données. Les inspecteurs ont exercé une surveillance sur l’ensemble des établissements agréés par les gouvernements fédéral et provincial, notamment les abattoirs et les établissements de transformation des aliments, en accordant une attention particulière aux secteurs à haut risque tels que les produits frais, les produits laitiers, la viande, les céréales, ainsi que le poisson et les fruits de mer. La collaboration avec le gouvernement, le milieu universitaire, les partenaires autochtones et l’industrie a permis l’identification et l’évaluation précoces des menaces émergentes, notamment celles liées aux chaînes d’approvisionnement mondiales et aux changements environnementaux.

En 2025 à 2026, l'ACIA a donné suite à plus de 100 demandes d'échantillonnage et d'analyse imprévues liées à des éclosions de maladies, à des plaintes de consommateurs, à des inspections et à des enquêtes sur la salubrité des aliments. Les analyses ont porté sur un éventail de dangers, notamment la listériose, la salmonellose, l'infection à *E. coli* pathogène, les allergènes non déclarés et l'enrichissement excessif en nutriments. La capacité des laboratoires a permis d'analyser rapidement des échantillons d'aliments et d'échantillons environnementaux, ce qui a permis d'évaluer rapidement les risques et d'intervenir en cas d'incidents liés à la salubrité des aliments.

L'ACIA a continué de fournir des renseignements opportuns aux Canadiens sur les risques liés à la salubrité des aliments. En 2025 à 2026, 97,5 % des avertissements publics concernant les rappels d'aliments à risque élevé ont été émis dans les 24 heures suivant la décision de rappel, ce qui favorise une communication rapide des risques et aide les consommateurs à prendre des mesures rapides pour protéger leur santé.

Dans le budget de 2025, l'ACIA a reçu un financement de 1,2 million de dollars pour soutenir les préparatifs de la Coupe du monde 2026 de la Fédération internationale de football association (FIFA). En 2025 à 2026, l'agence a utilisé ce financement pour mettre en œuvre des mesures d'inspection et de surveillance améliorées pour les produits alimentaires, végétaux et animaux entrant au Canada, notamment en mettant l'accent sur les importations à haut risque et en renforçant la coordination avec les partenaires frontaliers et internationaux afin d'assurer la conformité aux normes de sécurité canadiennes et de réduire le risque d'introduction de ravageurs, de maladies ou de contaminants.

Voici les principales réalisations en 2025 à 2026 comprennent notamment :

- l'intervention à la suite d'une éclosion multiprovinciale d *E. coli* O26 au moyen d'enquêtes coordonnées et d'activités de retraçage, ce qui a entraîné des rappels d'aliments à risque élevé et des avis nationaux de rappel d'aliments pour des produits susceptibles d'avoir de graves conséquences néfastes pour la santé
- le rappel de biscuits à l'arrow-root en raison d'une contamination potentielle par du plastique souple et du papier, appuyé par une évaluation des risques techniques et la publication d'un avis de rappel d'aliments pour protéger les consommateurs
- la mise en œuvre des rappels et des mesures de contrôle fondés sur les risques à la suite de la détection de risques pour la salubrité des aliments dans les produits alimentaires réglementés par le gouvernement fédéral, y compris la contamination microbiologique, les allergènes non déclarés et les matières étrangères, ce qui a permis de retirer les produits touchés du marché, de réduire les risques potentiels pour la santé et de maintenir la confiance des consommateurs dans le système canadien de salubrité des aliments
- l'amélioration de la surveillance et de l'inspection des aliments importés, en continuant de mettre l'accent sur les produits à risque élevé, et le renforcement de la coopération réglementaire avec les partenaires internationaux
- l'utilisation accrue de diagnostics de laboratoire avancés, y compris des méthodes moléculaires et génomiques, pour détecter les dangers microbiens et chimiques dans les aliments
- le renforcement de la capacité d'intégration et d'analyse des données pour soutenir la prise de décision en temps opportun et la hiérarchisation des risques
- la réponse en temps opportun à 100 % des demandes de l'agence des services frontaliers du Canada et de Santé Canada, appuyant ainsi la surveillance du matériel agricole et des aliments importés

Ces efforts ont contribué à un système de salubrité des aliments plus souple et mieux adapté, permettant à l'ACIA de mieux prévoir, détecter et atténuer les risques émergents tout en soutenant la santé publique, la confiance des consommateurs et le commerce international.

Menaces pour la salubrité des aliments

De 2025 à 2026, l'ACIA a surveillé et atténué toute une série de menaces en constante évolution en matière de salubrité des aliments liées à la complexité croissante des chaînes

d’approvisionnement mondiales, aux changements climatiques et aux nouveaux risques pour la salubrité des aliments, notamment des agents pathogènes tels que *Salmonella*, *Listeria* et de nouvelles souches virales. Parmi les contaminants figuraient les résidus de pesticides, les résidus de médicaments vétérinaires et les métaux lourds. Le volume et la diversité croissants des aliments importés, combinés à l’évolution des conditions environnementales, ont accru les risques de contamination, de fraude alimentaire et d’adultération à des fins économiques, ce qui a nécessité une vigilance constante et une approche de surveillance coordonnée et fondée sur les risques.

Pour atténuer ces risques, l'ACIA a utilisé des outils d'analyse modernes, des analyses de données avancées et a travaillé avec des partenaires nationaux et internationaux pour détecter les problèmes potentiels de salubrité des aliments et y réagir rapidement. L'agence s'est concentrée sur les aliments à haut risque, notamment les fruits et légumes frais, la viande, les fruits de mer et les produits laitiers, où les événements de contamination peuvent avoir une incidence sur la santé publique. En 2025 à 2026, les inspections, l'échantillonnage et la surveillance de l'ACIA ont permis de détecter les dangers pour la salubrité des aliments et de rappeler en temps opportun les aliments fabriqués au Canada. L'amélioration des activités d'inspection, d'échantillonnage et d'analyse en laboratoire a amélioré la capacité de l'agence à cerner les risques liés à la salubrité des aliments et à agir rapidement pour protéger les consommateurs et maintenir la confiance dans le système canadien de salubrité des aliments. L'agence a également amélioré les systèmes de traçabilité et d'échange d'information, ce qui a permis d'identifier plus rapidement la source de contamination et d'intervenir efficacement. Ensemble, ces activités ont permis de protéger la santé publique, de maintenir la confiance dans l'approvisionnement alimentaire et d'assurer l'intégrité des produits alimentaires nationaux et importés. Tout au long de l'exercice de 2025 à 2026, les Canadiens ont exprimé leur confiance dans le rôle de l'ACIA pour assurer la salubrité des aliments vendus au Canada.

Figure 3 : Processus de rappel d'aliments au Canada

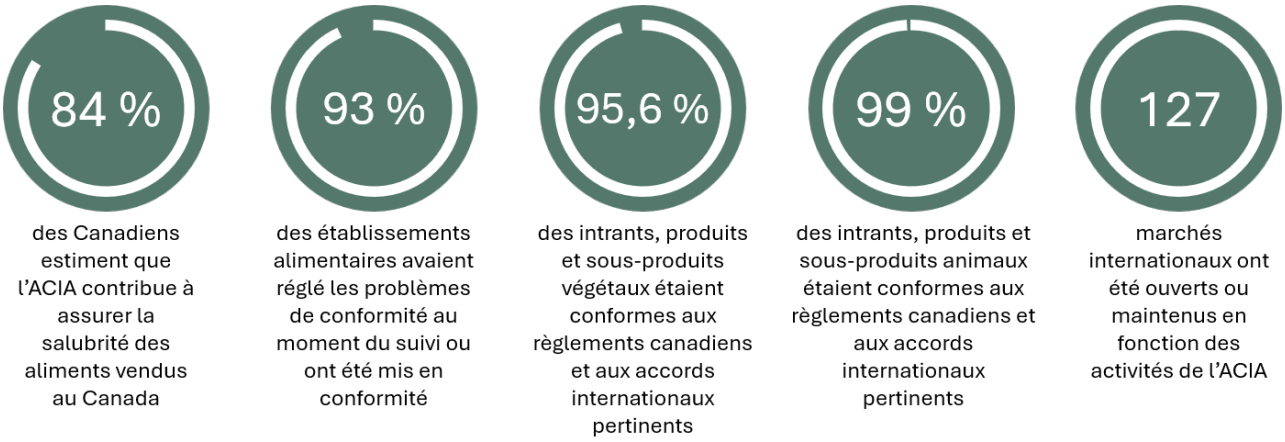


1.3 Renforcer la conformité et l'application de la loi, la surveillance fondée sur les risques et les services adaptés au numérique

En tant qu'organisme de réglementation, l'ACIA établit des règles pour les secteurs de l'industrie alimentaire, végétale et animale du Canada sur lesquelles la population du pays compte chaque

jour. L'agence a également la responsabilité de vérifier la conformité à ces règles et de prendre les mesures appropriées lorsqu'elles ne sont pas respectées.

Figure 4



Comment l'ACIA sensibilise-t-elle le public à ses règlements et à ses activités

L'ACIA s'engage à promouvoir et à faciliter la conformité. La conformité est surveillée par le Système automatisé de référence à l'importation (SARI), ce qui permet de prévenir les incidents d'application de la loi et de soutenir la biosécurité nationale.

En 2025 à 2026, l'ACIA a :

- fourni des conseils et des solutions aux obstacles courants à la certification, amélioré la sensibilisation et l'efficacité des vétérinaires et des clients dans le processus d'exportation des animaux de compagnie, et établi une base pour un engagement et une collaboration durable en matière de santé animale et de conformité des exportations
- sensibilisé le public grâce à la publication d'une nouvelle infographie sur les risques liés au stress thermique chez les animaux et encouragé des pratiques de transport sécuritaires, ce qui renforce la conformité, réduit la souffrance animale et soutient des pratiques responsables au sein de l'industrie à l'échelle nationale
- a diffusé et promu une série de vidéos nationales présentant les normes de biosécurité des cultures à la ferme et les guides du producteur, a lancé des consultations ciblées auprès de l'industrie pour mettre à jour les normes associées à l'évolution des risques, des technologies et des pratiques phytosanitaires, et a renforcé les partenariats de collaboration pour améliorer la biosécurité des cultures à l'échelle nationale en collaboration avec le Conseil canadien de la santé des végétaux

En 2025 à 2026, l'ACIA a lancé une page d'entretien des systèmes externes de l'agence, tels que le Service de vérification du Système automatisé de référence à l'importation, le SARI et l'outil de suivi des envois de l'ACIA, avec des déploiements progressifs prévus pour des services supplémentaires. Cette plateforme centrale améliore l'expérience utilisateur et renforce la

communication proactive de l'ACIA avec l'industrie et ses partenaires. Les intervenants externes peuvent désormais accéder rapidement à des informations sur la maintenance planifiée, les mises à jour en cours et les plans d'urgence, ce qui réduit l'incertitude et favorise le commerce ininterrompu et la conformité réglementaire.

Figure 5 : Marchés notables gagnés, élargis ou maintenus par l'ACIA



L'ACIA aide la population canadienne à mieux comprendre son rôle dans la protection des ressources végétales et animales du pays en sensibilisant le public aux questions prioritaires. La sensibilisation du public aux activités de l'agence n'a cessé de croître au cours des cinq dernières années, la reconnaissance de ces activités ayant augmenté de 10 % à 25 % en 2025 à 2026 pour les activités liées à l'alimentation, de 4 % à 17 % pour celles liées aux végétaux et de 3 % à 16 % pour celles liées aux animaux. Dans le cadre de ses efforts proactifs visant à informer et à protéger les Canadiens, l'ACIA a lancé des campagnes publicitaires ciblées et présenté des outils informatifs afin de faire ressortir les questions prioritaires clés, notamment :

- aider les Canadiens à faire des choix éclairés en faisant mieux connaître les étiquettes des aliments, les dates de péremption et les allergènes, ainsi qu'en éduquant les consommateurs sur la façon d'interpréter correctement des déclarations comme « Produit du Canada », « Fait au Canada » et « 100 % canadien » par l'entremise de la page Web « Achat averti, magasinage réussi »
- améliorer la sensibilisation et la compréhension des risques liés à la salubrité des aliments et des processus de rappel afin d'aider les consommateurs à prendre des décisions éclairées et de réduire l'exposition à d'éventuels risques pour la santé grâce à la campagne « L'essentiel sur les rappels d'aliments »
- aider les entreprises alimentaires nouvelles et émergentes à réussir en faisant connaître les règles applicables à l'importation d'aliments au Canada ou à la préparation d'aliments destinés à être exportés du Canada ou commercialisés d'une province ou d'un territoire à l'autre
- enseigner aux petits producteurs et aux vétérinaires comment préserver la santé et la sécurité de leur exploitation, de leurs animaux et d'eux-mêmes grâce à la campagne Habitudes saines. Animaux en santé.
- promouvoir le Programme national de surveillance de l'ESB de l'agence, mis en place pour détecter toute réapparition de l'ESB chez les bovins canadiens, qui répond aux normes internationales établies par l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et permet au Canada de conserver son statut de pays à risque négligeable à l'égard de l'ESB;
- sensibiliser davantage les voyageurs internationaux accompagnés de chiens aux exigences relatives à l'entrée dans d'autres pays et au retour au Canada
- informer les voyageurs internationaux, y compris ceux qui se rendent au Canada pour la Coupe du monde 2026 de la FIFA, des exigences en matière d'importation de produits alimentaires, végétaux et animaux afin de prévenir l'introduction de maladies telles que la PPA
- promouvoir les mesures que les amateurs de plein air peuvent prendre pour enrayer la propagation des espèces envahissantes, y compris les ravageurs du sol, grâce à la campagne « Rapportez vos souvenirs, pas la terre »
- sensibiliser davantage le public au fulgore tacheté afin de ralentir son introduction et sa propagation au Canada
- échanger des documents et ressources pour les vétérinaires, les propriétaires d'animaux de compagnie et les propriétaires d'animaux d'élevage sur la façon de réduire le risque de résistance aux antimicrobiens (RAM) chez les animaux
- mettre en évidence les liens entre la santé humaine, la santé animale et la santé végétale et souligner qu'elles font toutes partie d'un système unique et intégré, « Une santé », à l'occasion de la Journée internationale de la santé des végétaux

Sanctions pour l'étiquetage trompeur de produits comme étant canadiens

Les Canadiens ont clairement indiqué qu'ils veulent appuyer les entreprises canadiennes et acheter des produits d'ici. Des renseignements exacts sur l'origine favorisent un marché équitable qui profite à la fois au public consommateur et aux entreprises. Les consommateurs méritent des étiquettes avec mention du pays d'origine auxquelles ils peuvent faire confiance afin de pouvoir faire des choix éclairés. C'est pourquoi l'ACIA protège les consommateurs contre les étiquettes et les publicités trompeuses sur les aliments.
Entre le 1er avril 2025 et le 16 mars 2026, l'agence a imposé des sanctions pécuniaires totalisant 47 000 $ à des entreprises pour des allégations inexactes ou trompeuses concernant le pays d'origine. En plus de donner suite aux plaintes, l'ACIA effectue des inspections pour vérifier les allégations relatives à l'origine sur les étiquettes et dans la publicité, y compris les affiches en magasin. L'ACIA a :

- sensibilisé les entreprises à l'importance de fournir des renseignements exacts sur l'étiquette et leur a rappelé leurs responsabilités réglementaires
- examiné les étiquettes et les processus opérationnels
- rédigé des rapports d'inspection et des demandes de mesures correctives
- vérifié que des mesures correctives ont été mises en place pour éviter de nouvelles non-conformités
- pris des mesures d'application de la loi

L'ACIA tient compte de divers facteurs pour déterminer les mesures de conformité et d'application de la loi appropriées, notamment l'importance du risque, le préjudice causé par la non-conformité, les antécédents de la partie réglementée, s'il y a eu négligence ou intention d'enfreindre les exigences fédérales, ainsi que la réactivité face au problème. L'ACIA prend les questions d'étiquetage au sérieux et met en œuvre des mesures immédiates pour répondre aux préoccupations croissantes concernant les entreprises alimentaires canadiennes et les allégations inexactes et trompeuses sur l'origine.

Prise de mesures en cas de non-conformité

Malgré les efforts déployés par l'agence pour accroître la sensibilisation et promouvoir les règles, il arrive encore que les inspecteurs de l'ACIA doivent agir lorsque les parties réglementées ne respectent pas les règles. L'application de la réglementation garantit l'intégrité de la documentation sur la salubrité des aliments, décourage la non-conformité et protège la salubrité et la traçabilité des aliments au Canada. Dans le cadre de la boîte à outils des mesures d'application de la loi de l'ACIA, les inspecteurs émettent des lettres de non-conformité et tiennent des réunions avec les parties réglementées, au besoin, pour les cas de non-conformité de moindre gravité. Pour les cas plus graves, des sanctions sont imposées et les permis sont suspendus. Ces mesures sont essentielles au maintien des normes réglementaires élevées du Canada en vertu de la LSAC et du RSAC. L'agence continuera de prendre les mesures d'application de la loi appropriées chaque fois que cela est nécessaire pour atténuer les risques, prévenir les infractions répétées et maintenir la confiance du public. En 2025 à 2026, un total de 312 procès-verbaux de violation ont été émis, dont 183 comprenaient une sanction de plus de 1,7 million de dollars.

En 2025 à 2026, l'agence a servi :

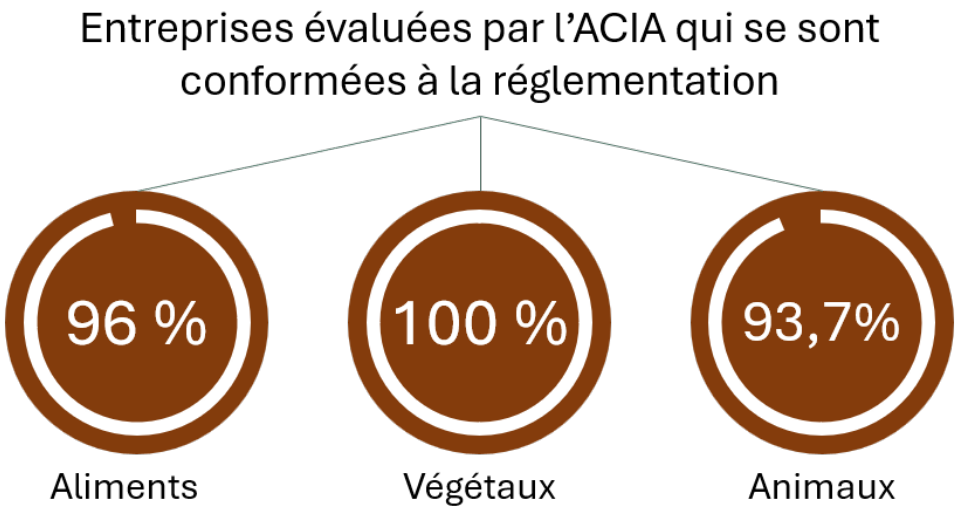
- 169 sanctions administratives pécuniaires (SAP) pour des non-conformités liées à la santé animale, totalisant 683 400 $
    - les infractions les plus courantes concernaient le transport sans cruauté, y compris le transport d'animaux inaptes, le transport d'animaux fragilisés et l'exposition aux intempéries ou à une ventilation inadéquate, qui représentaient plus de la moitié des SAP liées à la santé animale émises
- 182 SAP pour non-conformité liée à la salubrité des aliments, avec des amendes totalisant 740 300 $

En 2025 à 2026, l'ACIA a :

- émis un procès-verbal de violation de 10 000 $ avec pénalité pour falsification de documents
- suspendu 25 licences et annulation de quatre licences pour non-conformité au RSAC
- émis 12 lettres de non-conformité et 22 procès-verbaux de violation, avec et sans pénalités, pour des infractions relatives à la santé animale en Ontario
- émis 23 lettres de non-conformité pour des infractions à la salubrité des aliments
- publié deux avis d'accusations pour des infractions à la *Loi sur la santé des animaux*, au *Règlement sur la santé des animaux* et au RSAC
- publié un bulletin judiciaire pour des infractions à la *Loi sur les aliments et drogues*

Ces mesures démontrent l'engagement de l'agence à appliquer ses règlements lorsque les parties réglementées ne parviennent pas à remédier aux non-conformités importantes. En donnant aux parties réglementées les moyens de prendre des décisions éclairées, l'ACIA favorise une culture de responsabilité partagée, où les entreprises et les particuliers contribuent activement au maintien des normes élevées du Canada en matière de salubrité des aliments, de protection de l'environnement et de résilience économique. Ces efforts permettent de prévenir les problèmes avant qu'ils ne surviennent, de maintenir de solides partenariats commerciaux internationaux et de réduire la nécessité de prendre des mesures d'application de la loi. En 2025 à 2026, 100 % des entreprises végétales inspectées, 93,7 % des entreprises de santé animale et 96 % des établissements alimentaires suivaient les règlements de l'ACIA après les suivis, ce qui montre la valeur des activités de promotion de la conformité et d'inspection. Pour promouvoir la conformité, l'ACIA a commencé à publier en ligne et sur les réseaux sociaux de l'information sur les sanctions administratives pécuniaires en précisant notamment le nom de l'entreprise visée, la nature de l'infraction et le montant de la sanction.

Figure 6



Comment l'ACIA lutte contre la fraude alimentaire et les fausses déclarations

Dans le cadre de son initiative sur la fraude alimentaire et les fausses déclarations, l'agence mène des campagnes publicitaires et des campagnes sur les médias sociaux pour informer les consommateurs des produits alimentaires frauduleux ou présentés de façon inexacte. En octobre 2025, la page consacrée à l'analyse et à l'évaluation des allégations de représentation trompeuse des aliments a été mise en ligne. Cette page résume certains des types d'échantillonnage effectués par l'ACIA, une description de ce qui est évalué et les critères d'évaluation connexes utilisés pour détecter les fausses déclarations alimentaires. Ces renseignements favorisent la conformité en partageant avec l'industrie des techniques analytiques qu'elle peut utiliser pour s'assurer que ses produits et ingrédients ne sont pas falsifiés.

L'initiative liée à la fraude alimentaire comprend également la surveillance et l'application de la loi pour les produits à risque élevé, ainsi que des mesures de contrôle et des mesures d'application de la loi en cas de non-conformité. En 2025 à 2026, l'ACIA a publié son rapport annuel sur la fraude alimentaire, qui souligne les mesures qui ont permis d'empêcher la vente au Canada de près de 140 000 kilogrammes (kg) d'aliments présentés de manière trompeuse, notamment :

- 8 050 kg de poissons représentés de façon trompeuse
- 10 027 kg de miel falsifié
- 37 300 L d'huile d'olive falsifiée
- 1 059 L d'autre huile coûteuse falsifiée
- 141 kg de fromage à pâte dure râpé falsifié
- 384 L de jus de fruits falsifié

En février 2025, le mouvement « Achetez canadien » a gagné en popularité. Cela a suscité un intérêt pour les allégations de contenu canadien sur les étiquettes des aliments et les publicités telles que « Produit du Canada » et « Fabriqué au Canada ». Les consommateurs voulaient comprendre les différentes allégations et symboles afin de pouvoir soutenir les entreprises

canadiennes. Pour répondre à cette demande croissante, l'ACIA a publié un guide de référence rapide permettant d'identifier les aliments canadiens.

Fournir des services efficaces et modernes

L'ACIA est déterminée à offrir des services numériques canadiens au-delà de ses marchés actuels afin de soutenir la diversification auprès de nouveaux partenaires commerciaux. Parmi les principales conclusions des données récentes indiquent que 66 % des entreprises sous réglementation fédérale utilisent le site Web de l'ACIA ou du gouvernement du Canada pour obtenir des renseignements sur les règlements en matière de salubrité des aliments, dont :

- 89 % des personnes ont trouvé l'information qu'ils cherchaient
- 82 % des parties réglementées trouvent l'information assez facile à trouver
- 96 % des personnes ont trouvé que l'information était au moins « assez bien » comprise

Pour répondre à l'évolution des besoins, l'agence a accéléré la modernisation et la numérisation de ses programmes, en améliorant les outils et les systèmes afin de mieux s'aligner sur les exigences de l'industrie et d'optimiser les opérations internes. D'autres services ont été numérisés en 2025 à 2026, ce qui a augmenté le volume d'autorisations délivrées par l'intermédiaire des systèmes en ligne de l'agence par rapport aux années précédentes, avec :

- 28 des 40 services d'enregistrement des végétaux ont été numérisés par l'entremise de Mon ACIA, pour un total de 94,6 % des autorisations de végétaux délivrées
- 95,2 % des permissions pour les animaux délivrées
- 94,9 % des autorisations relatives aux aliments ont été accordées

La numérisation des certificats d'exportation permet un transfert de documents de gouvernement à gouvernement efficace, sûr et sécurisé. Les certificats numériques ou électroniques (certificats électroniques) modernisent le commerce agricole en remplaçant les certificats papier lents par des certificats numériques plus rapides et plus sûrs. Cela réduit les retards, les erreurs et la fraude tout en renforçant la protection des ressources et la confiance aux frontières. Pour les partenaires commerciaux, les certificats électroniques renforcent la confiance dans les certificats d'exportation canadiens et accélèrent les transactions commerciales grâce à l'échange sécurisé de renseignements sur les certifications. L'utilisation des certificats électroniques positionne l'industrie comme un fournisseur rapide et fiable des marchés internationaux grâce à des certificats d'exportation accélérés, simplifiés et plus fiables. Les certificats électroniques permettent à l'industrie d'orienter les produits vers les marchés afin de maintenir ou d'accroître la compétitivité et la viabilité et d'économiser du temps et des ressources pour récupérer les certificats papier dans les bureaux locaux de l'ACIA ou attendre les services de messagerie. Dans l'ensemble, les certificats électroniques réduisent les coûts, améliorent l'efficacité et alignent le commerce sur les meilleures pratiques internationales. Cela facilite les négociations et l'acceptation des conditions avec les partenaires commerciaux. À la fin du projet de certification électronique de l'ACIA, l'agence a augmenté le nombre de certificats d'exportation numériques de 1,3 % en 2020 à 2021 à 6,9 % en 2025 à 2026, avec plus de 17 000 certificats d'exportation délivrés par l'intermédiaire de la plateforme de prestation numérique de services en ligne de l'agence cette année. À l'avenir, l'agence sera en mesure d'exploiter et d'étendre la transmission numérique des exportations vers d'autres pays. Les certificats électroniques sont essentiels à la vérification des produits importés et exportés acceptables. Les certificats électroniques fournissent également à

l’ACIA de meilleures données pour appuyer la prise de décisions fondées sur le risque et pour optimiser l’affectation des ressources.

L'agence a modernisé ses services commerciaux numériques en numérisant les processus d'importation et d'exportation et en tirant parti des nouvelles technologies pour améliorer la prestation de services. À la suite de la mise en œuvre réussie de la certification phytosanitaire électronique (ePhyto) avec les États-Unis, l'ACIA a élargi cette approche en 2025 à 2026 pour inclure les grains et les produits céréaliers exportés vers le Mexique en réponse aux nouvelles exigences d'importation de l'Organisation nationale mexicaine pour la protection des végétaux. Ces améliorations soutiennent plus d'un milliard de dollars en échanges commerciaux chaque année et rendent le processus plus rapide, plus transparent et plus facile d'accès pour les entreprises, tout en réduisant le fardeau administratif. Ils contribuent également à faire en sorte que les certificats d'exportation soient délivrés rapidement, ce qui permet aux exportateurs canadiens d'être plus concurrentiels sur les marchés mondiaux. Depuis le 1er avril 2026, les phytosanitaires électroniques sont requis pour toutes les céréales et tous les produits céréaliers exportés du Canada vers le Mexique et sont facilement accessibles pour tous les autres végétaux et produits végétaux. Cette transition modernise les services de certification des exportations de l'ACIA et renforce la coopération internationale tout en soutenant l'accès continu aux marchés et la diversification du commerce. Parmi les utilisateurs externes et internes des systèmes en ligne de l'ACIA, en 2025 à 2026, la satisfaction des clients à l'égard des services en ligne de l'agence a été jugée en moyenne « excellente ». Cela témoigne d'une grande satisfaction des utilisateurs et appuie la Politique sur les services et le numérique du gouvernement du Canada, qui encourage les examens réguliers des services et met l'accent sur l'expérience client.

Figure 7

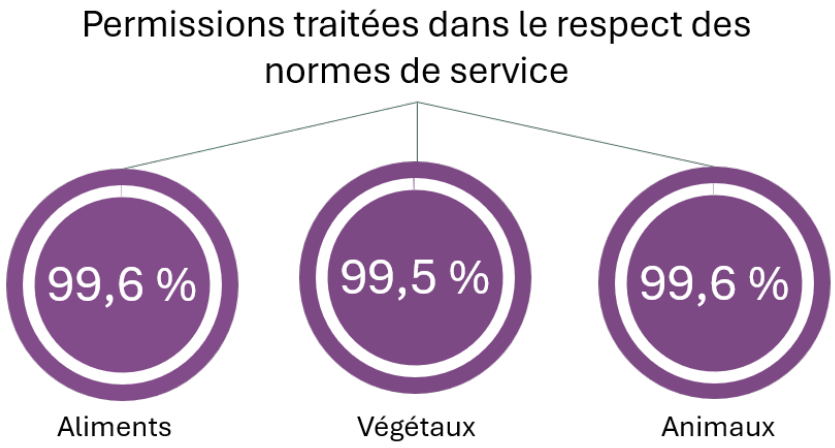
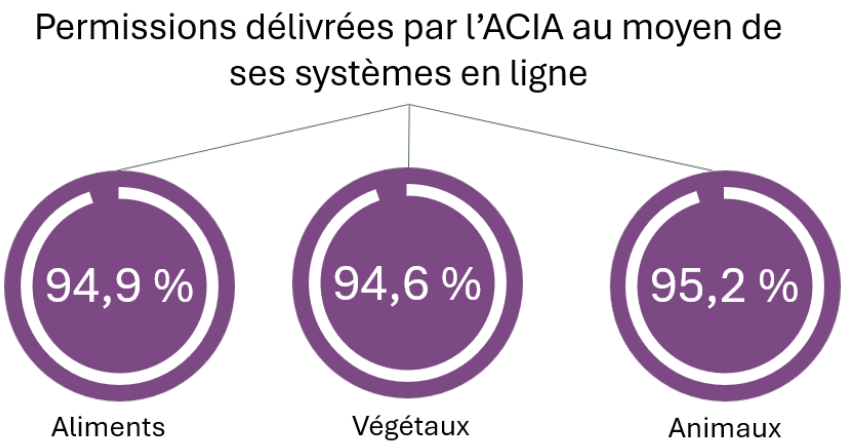


Figure 8



En septembre 2025, l'ACIA a lancé des applications numériques destinées à 1 600 participants dans le cadre de divers programmes relatifs aux végétaux afin de renforcer la gestion des risques commerciaux et environnementaux grâce à des données fiables en temps réel et d'améliorer l'expérience utilisateur tant pour les employés de l'ACIA que pour l'industrie. L'agence a élaboré des vidéos, des guides et des outils pour accompagner ses employés et a réussi à intégrer les parties réglementées, jetant ainsi les bases d'une prestation de services entièrement numérique pour l'ensemble des programmes relatifs aux végétaux et démontrant l'engagement de l'ACIA en faveur de la modernisation de ses services.

Modernisation du recouvrement des coûts

L'ACIA a modernisé son régime de recouvrement des coûts afin de mieux adapter les frais à la prestation actuelle des services, d'améliorer la transparence pour les clients et de favoriser une application cohérente des frais pour les services qui procurent un avantage direct aux utilisateurs.

En 2025 à 2026, l'ACIA a fait d'importants progrès en :

- publiant la suppression des frais obsolètes et redondants de l'Avis sur les prix de l'ACIA dans la *Gazette du Canada*, partie I
- publiant un nouveau modèle de recouvrement des coûts liés à l'octroi de licences et aux nouveaux frais dans la *Gazette du Canada*, partie I
- consultant les intervenants sur les options visant à moderniser les frais relatifs aux droits d'obtenteur
- présentant un rapport sur le rendement des frais de service conformément à la *Loi sur les frais de service*
- soutenant la lutte contre les ravageurs d'urgence par les clients grâce à une remise de frais

- rajustant les frais applicables pour tenir compte de l'inflation, conformément à la *Loi sur les frais de service*

L'ACIA a également tiré parti de la technologie et de l'analyse des données pour renforcer ses contrôles internes et mettre au point des tableaux de bord interactifs qui améliorent l'accès aux données financières et favorisent une gestion plus éclairée des services payants.

En modernisant son approche en matière de recouvrement des coûts, l'ACIA veille à ce que les frais restent en adéquation avec les services fournis, tout en améliorant la transparence, la cohérence et la prévisibilité pour ses clients.

Au début de l'exercice de 2025 à 2026, l'ACIA a lancé un nouveau programme visant à améliorer la qualité et l'uniformité des inspections dans les établissements de viande, et prévoit de l'étendre à d'autres produits alimentaires au fil du temps. Le nouveau programme soutient plus efficacement la collecte et l'analyse des données sur les problèmes systémiques et améliore les processus d'inspection. Il permet également d'observer directement les inspecteurs et les vétérinaires afin d'évaluer leur connaissance des exigences du programme, de la prise de décisions en matière d'inspection et de leur capacité à mener des inspections conformément aux directives opérationnelles. Pour soutenir ce travail, l'ACIA a mis au point de nouveaux outils tels que des formations, des procédures opérationnelles normalisées, des feuilles de travail et des logiciels sur mesure.

Mesures de contrôle de la salubrité des aliments sur les produits à risque élevé

En 2025 à 2026, le nombre de rappels à risque élevé a augmenté de 31,5 % (de 89 à 130 rappels) par rapport à l'année précédente. La proportion de rappels associés à des maladies déclarées a également augmenté, ce qui a fait que l'objectif n'a pas été atteint en 2025 à 2026. Plusieurs rappels et éclosions importants ont eu lieu au cours de cette période, notamment la présence de *Salmonella* dans des pistaches et des produits contenant des pistaches, de *Salmonella* dans des produits à base de salami et de cacciatore, d'*E. coli* dans des pizzas et de *Salmonella* dans des pâtisseries importées. La couverture médiatique de ces rappels et éclosions très médiatisés peut sensibiliser davantage les consommateurs et les inciter à signaler les maladies d'origine alimentaire, ce qui a peut-être contribué à l'augmentation du nombre de rappels liés aux cas de maladie signalés. L'ACIA met en œuvre des mesures de contrôle et des exigences en matière d'analyses afin de réduire l'exposition à ces risques liés à la salubrité des aliments et de protéger la santé publique. Ces mesures empêchent les produits potentiellement contaminés d'entrer sur le marché canadien et renforcent la surveillance des produits grâce à des analyses ciblées, des rappels et des vérifications de la conformité. En 2025 à 2026, après un suivi, 93 % des établissements alimentaires avaient corrigé leurs manquements après que les inspecteurs de l'ACIA aient constaté des cas de non-conformité. Ce résultat est en hausse par rapport aux 79,5 % enregistrés l'année précédente, ce qui démontre que le niveau global de conformité s'améliore lorsque l'accent est davantage mis sur la promotion de la conformité et l'application de la loi.

Figure 9



En 2025 à 2026, l'ACIA, Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada ont collaboré activement pour gérer une éclosion de *Salmonella* dans divers produits à base de pistaches et de pistaches en provenance d'Iran. Cet événement lié à la salubrité des aliments a entraîné des centaines de rappels de produits, l'un des plus importants rappels associés à un seul problème de contamination et a été lié à de nombreuses maladies humaines et hospitalisations. L'agence a collaboré avec des partenaires internationaux, dont les États-Unis, l'Union européenne, le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments et l'autorité fédérale iranienne responsable, afin de recueillir des renseignements sur les questions de salubrité alimentaire liées aux pistaches. L'ACIA a pris les mesures suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication ciblant les entreprises alimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement en diffusant une série de messages aux titulaires de licences concernés directement via le portail MonACIA, en publiant des communiqués de presse et des avis à l'industrie sur son site Web et en actualisant régulièrement les informations figurant sur les pages Web consacrées aux enquêtes et aux rappels
- soutenir Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada dans leurs efforts visant à transmettre des messages clés aux consommateurs par le biais de leurs avis de santé publique
- mettre en place une restriction temporaire à l'importation et des conditions de licence pour les importateurs de pistaches et les titulaires de licence nationaux qui préparent ou manipulent des pistaches
- prélever et analyser environ 250 échantillons de pistaches importées ayant un lien avec cet incident de salubrité des aliments
- créer une page Web consacrée à l'enquête de salubrité des aliments regroupant tous les rappels et toutes les informations relatives à l'éclosion afin de garantir aux consommateurs un accès rapide et facile à l'information
- publier deux communiqués de presse informant le public et les médias des restrictions à l'importation visant à protéger les consommateurs contre l'arrivée dans les rayons de pistaches contaminées en provenance d'Iran

- publier un avis à l'industrie concernant les nouvelles mesures de contrôle applicables aux titulaires de licence SAC

La réponse de l'ACIA à cette éclosion a jeté les bases d'une surveillance fondée sur l'évaluation des risques, a renforcé les activités de conformité et d'application de la loi et a permis de protéger la santé publique lors d'un important incident de salubrité des aliments à l'échelle nationale.

En 2025 à 2026, l'ACIA a mené des recherches pour évaluer les facteurs influant sur la croissance de *Listeria* dans les champignons enoki à la suite d'éclosions et de rappels associés à des produits importés. La recherche a permis de mieux comprendre les risques pour la salubrité des aliments liés à la température et aux substrats de croissance et contribuera à éclairer les pratiques de l'industrie, la prise de décisions réglementaires et les mesures d'atténuation des risques qui appuient les activités de surveillance fondées sur les risques de l'ACIA.

En janvier 2026, l'ACIA a publié un rapport présentant les résultats d'une étude de six ans sur les bactéries pathogènes et les indicateurs dans les préparations en poudre pour nourrissons. Une étude ciblée a analysé 898 échantillons de préparations en poudre pour nourrissons afin de détecter la présence de *Cronobacter*, de *Salmonella et d'*Enterobacteriacea, qui servent d'indicateur des conditions hygiéniques et sanitaires de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, de la production au point de vente, et a révélé que 99,7 % des échantillons étaient satisfaisants. L'ACIA a mené des activités de suivi appropriées et des rappels d'aliments ont été effectués par l'industrie. Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête indiquent que les préparations en poudre pour nourrissons vendues au Canada sont généralement propres à la consommation. Tous les résultats sont utilisés pour éclairer les décisions en matière de gestion des risques et appuyer la conception et la refonte des programmes afin de s'assurer que les préparations en poudre pour nourrissons peuvent être consommées sans danger par les nouveau-nés et les nourrissons au Canada.

Les mesures prises par l'agence concernant ces produits à haut risque ont contribué à la réponse globale à l'éclosion et renforcé les contrôles de salubrité des aliments, permis de retirer des rayons les aliments dangereux, protégé les Canadiens et renforcé la confiance des consommateurs envers la salubrité de l'approvisionnement alimentaire : 88 % des consommateurs sont en effet convaincus que les aliments vendus au Canada sont sûrs.

Contrôles à l'importation pour prévenir la propagation de maladies animales

La mise à jour des exigences en matière d'importation aide à empêcher l'introduction de maladies au Canada et à protéger les ressources végétales et animales ainsi que les industries connexes. Des contrôles à l'importation clairs et applicables viennent étayer le cadre de biosécurité du Canada et préservent la production nationale. Afin de s'harmoniser avec l'OMSA, l'ACIA a mené une consultation publique sur la modification de la liste des espèces d'animaux aquatiques vulnérables du 19 septembre au 18 décembre 2025. Il s'agissait de la première d'une série de consultations prévues sur les modifications à apporter à la liste des espèces d'animaux aquatiques vulnérables. En 2025 à 2026, l'ACIA a mis à jour la liste des espèces vulnérables et le SARI afin de refléter les exigences d'importation révisées pour les espèces vulnérables à *Perkinsus spp*. Les envois ne répondant pas aux exigences mises à jour sont soumis à un retrait ou à une élimination aux frais de l'importateur, ce qui renforce l'approche fondée sur les risques adoptée par le Canada en matière de protection de la santé des animaux aquatiques.

La clarification des compétences fédérales et provinciales dans les cas d'importations présumées soutient également la surveillance efficace de la biosécurité et aide à prévenir la propagation de fausses informations susceptibles de miner la confiance du public. La protection des pollinisateurs, dont les abeilles, est essentielle pour les écosystèmes, l'agriculture et l'approvisionnement alimentaire du Canada. En 2025 à 2026, l'ACIA a collaboré avec l'apiculteur provincial de Terre-Neuve et des partenaires provinciaux afin d'évaluer des signalements concernant un cas d'importation présumée d'abeilles. Cela a permis de clarifier les rôles et les responsabilités et de confirmer qu'aucun incident d'importation avéré ne s'était produit. Une réponse coordonnée a été mise en place afin de fournir des orientations claires sur les protocoles juridictionnels applicables aux scénarios portuaires et de lutter contre les fausses informations circulant dans le public, renforçant ainsi une approche cohérente et fondée sur les risques en matière de surveillance de la santé des abeilles. Terre-Neuve reste indemne de varroa et le maintien de ce statut (exempt de maladie) est essentiel pour protéger la santé des pollinisateurs locaux et préserver l'accès à des marchés uniques.

Modèles d'inspection axés sur les risques

Un modèle logique est une représentation graphique d'un service, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative qui présente ses activités, ses réalisations et ses résultats escomptés. Les modèles d'évaluation des risques fondés sur la science de l'ACIA permettent de hiérarchiser, d'attribuer et de planifier les activités d'inspection qui renforcent les systèmes internationaux de salubrité des aliments, favorisent la sécurité des échanges commerciaux et garantissent que les aliments importés au Canada respectent des normes rigoureuses, fondées sur les risques. Aider les pays partenaires à adopter des modèles d'inspection fondés sur les risques contribue à renforcer les relations bilatérales et à favoriser l'harmonisation réglementaire fondée sur la science, ce qui facilite la coopération commerciale et contribue à une prise de décisions plus éclairée et plus proactive en matière de protection de l'approvisionnement alimentaire du Canada.

En 2025 à 2026, l'ACIA a :

- accueilli sa première délégation technique africaine, à qui elle a présenté les modèles logiques d'évaluation du risque axé sur les établissements alimentaires, d'évaluation du risque axé sur l'importateur ainsi que ceux relatifs à la répartition des tâches et a présenté l'infrastructure des laboratoires canadiens
- fait preuve de leadership international en matière d'analyse des risques liés à la salubrité des aliments en présentant ses modèles d'évaluation du risque axés sur les établissements alimentaires lors d'un séminaire conjoint de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation panaméricaine de la santé, suscitant un engagement et un intérêt marqués de la part des partenaires régionaux et favorisant le transfert de connaissances afin de soutenir des systèmes d'inspection plus cohérents et fondés sur les risques, qui contribuent à une plus grande salubrité des aliments faisant l'objet d'échanges internationaux
- amélioré l'harmonisation des activités d'inspection avec les priorités nationales et optimisé l'expérience utilisateur du personnel d'inspection concernant le modèle logique d'attribution des tâches afin de favoriser la cohérence entre les régions et de garantir que les ressources d'inspection soient concentrées sur les activités à haut risque

Ces mesures ont favorisé l'adoption et l'adaptation à l'échelle internationale des approches canadiennes fondées sur les risques, amélioré l'efficacité et l'efficience de la protection des Canadiens contre les dangers liés à la salubrité des aliments, optimisé les décisions en matière de gestion des risques afin d'empêcher les aliments insalubres d'atteindre le marché et renforcé la capacité de l'agence à répondre aux risques émergents, consolidant ainsi la réputation de l'ACIA en tant que chef de file mondial en matière de réglementation.

Rapport de l'inspecteur général

En 2025 à 2026, l'agence a élaboré et mis en œuvre un plan d'action complet en réponse au rapport de l'inspecteur général : Examen des établissements de fabrication de produits alimentaires à base de plantes.

L'ACIA a pris les mesures suivantes :

- inspecter de plus de 1 600 établissements d'aliments manufacturés
- renforcer les conditions d'autorisation pour les nouveaux permis et les permis renouvelés
- accroître la sensibilisation des entreprises afin qu'elles comprennent clairement leur responsabilité de produire des aliments salubres
- fournir des conseils pratiques, des ressources et des boîtes à outils
- prendre des mesures d'application plus strictes lorsque les entreprises ne se conforment pas aux exigences, notamment en retenant les produits, en suspendant ou en annulant les licences et en infligeant des amendes et des pénalités
- renforcer les modèles d'évaluation des risques et la manière dont les informations sur les risques sont utilisées pour identifier les installations les plus à risque en analysant davantage de données historiques, en surveillant les tendances et en améliorant la qualité des données

Ces mesures ont permis de renforcer les contrôles de délivrance de licences pour la salubrité des aliments au Canada (SAC), la surveillance des inspections, la promotion de la conformité réglementaire, l'application de la loi et la modélisation des risques, ce qui a permis d'améliorer davantage le système de salubrité des aliments du Canada.

2. Permettre aux entreprises de contribuer, de croître et de soutenir l'économie canadienne

Le Canada fait face à un ensemble complexe de pressions, qu'il s'agisse de l'évolution de la dynamique commerciale qui influe sur l'approvisionnement en aliments et la résilience économique, ou des menaces émergentes que posent les risques liés aux aliments, les maladies animales et les phytoravageurs. Afin de permettre aux entreprises canadiennes d'apporter leur contribution, de se développer et de soutenir l'économie canadienne dans ce contexte mondial, l'agence a obtenu, rétabli, élargi et préservé l'accès aux marchés, tout en s'attaquant aux obstacles techniques avec ses partenaires commerciaux. Les inspecteurs de l'ACIA ont renforcé la réputation du Canada en tant que fournisseur fiable de produits alimentaires, agricoles et forestiers sûrs de qualité supérieure. La prestation des services numériques a été améliorée, dont

les systèmes en ligne de délivrance de licences, d'autorisation et de certification des exportations. Tous ces efforts contribuent à assurer la salubrité de l'approvisionnement alimentaire canadien et à protéger les ressources végétales et animales du Canada, tout en facilitant l'accès à de nouveaux marchés internationaux pour les entreprises canadiennes grâce à l'harmonisation des règlements, à la capacité d'intervention et à la collaboration mondiale.

2.1 Éliminer les obstacles réglementaires tout en maintenant la sécurité

En 2025 à 2026, l'ACIA a soutenu l'accès aux marchés mondiaux et veillé à ce que les produits alimentaires, animaux et végétaux respectent les exigences internationales en matière de commerce. Grâce à une réglementation fondée sur des données scientifiques, à la certification et à la surveillance, l'agence a su maintenir des normes élevées en matière de salubrité des aliments et préserver la confiance de ses partenaires commerciaux.

Dans un contexte commercial mondial caractérisé par une complexité et une incertitude croissante, l'ACIA a aidé les entreprises canadiennes à accéder aux marchés internationaux, à y étendre leurs activités et à se diversifier en éliminant les obstacles commerciaux et en facilitant les exportations, notamment vers des régions telles que l'Indo-Pacifique, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Amérique latine. L'ACIA a aidé à résoudre 127 problèmes d'accès aux marchés entre 2025 et 2026, permettant ainsi aux producteurs canadiens de commercialiser leurs produits sur ces marchés. Ces efforts ont notamment consisté à maintenir l'accès à 38 marchés, à élargir l'accès à 18 marchés existants et à obtenir l'accès à 71 nouveaux marchés, dont cinq qui ont été regagnés. Ces résultats ont été obtenus grâce à des négociations techniques, à un engagement international et à une coopération réglementaire avec les partenaires commerciaux. Ces efforts ont renforcé la résilience commerciale et atténué l'incidence des perturbations mondiales.

Ces efforts ont soutenu la croissance économique, renforcé la résilience de la chaîne d'approvisionnement et maintenu la confiance internationale dans les produits canadiens, contribuant ainsi à la compétitivité des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la foresterie au Canada, ainsi qu'aux moyens de subsistance des producteurs et des exportateurs.

Faciliter l'accès aux marchés et soutenir la diversification du commerce

L'ACIA a facilité l'accès aux marchés et a contribué à la réalisation des objectifs de diversification commerciale du gouvernement du Canada en préservant la confiance des partenaires commerciaux, en promouvant les normes réglementaires canadiennes et en soutenant le commerce international. En 2025 à 2026, l'agence a soutenu l'accès au marché pour les exportations agricoles et agroalimentaires du Canada vers la région indo-pacifique. Les exportations vers cette région se sont élevées à 20,4 milliards de dollars, contribuant à une valeur cumulative des exportations de 87,5 milliards de dollars entre 2022 et 2025. L'ACIA a également travaillé en étroite collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, Affaires mondiales Canada et Ressources naturelles Canada, ainsi qu'avec des partenaires internationaux et autochtones et l'industrie, afin de résoudre les problèmes d'accès aux marchés et de soutenir les exportations de produits agricoles, agroalimentaires et de la mer vers plus de 190 pays, générant 101,2 milliards de dollars en 2025, soit une augmentation par rapport aux 100,3 milliards de dollars enregistrés en 2024. L'ACIA a également soutenu l'exportation de bois et de produits de bois canadiens, dont la valeur était de 17,1 milliards de dollars en 2025, vers plus de 130 destinations.

Cela représente une hausse de 1,5 milliard de dollars comparativement aux exportations de l'année précédente, évaluées à 15,6 milliards de dollars.

Les États-Unis sont le premier partenaire commercial du Canada dans le secteur agroalimentaire : 61,8 % des produits agricoles et de la mer canadienne, d'une valeur de 62 milliards de dollars, sont exportés vers les États-Unis, tandis que 52,5 % des produits agricoles et de la mer importés par le Canada, d'une valeur de 39,6 milliards de dollars, proviennent des États-Unis. Les perturbations des services peuvent avoir des répercussions sur la certification des exportations, le dédouanement des importations, les négociations et la collaboration en matière de réglementation. Lors de la « paralysie administrative » américain de 2025 à 2026, l'ACIA a établi un contact direct avec les responsables non touchés par la situation afin de maintenir les communications urgentes, a suivi de près les répercussions sur le commerce et les services de certification et a veillé à rester informée de la situation opérationnelle afin de minimiser les perturbations pour les exportateurs et importateurs canadiens. Ces efforts ont démontré l'engagement de l'ACIA à soutenir la continuité des échanges commerciaux.

Exportations

Le maintien de l'intégrité et de la transparence dans la certification des exportations garantit un accès continu à des marchés à forte valeur ajoutée, protège la réputation du Canada en tant que partenaire mondial de confiance et atténue les risques commerciaux. En 2025 à 2026, les activités de l'ACIA ont touché 127 marchés internationaux, que ce soit en les obtenant, en les regagnant, en les élargissant ou en les conservant. L'accès à 35 autres marchés a été facilité, ce qui représente une hausse d'environ 40 % par rapport à l'accès facilité à 92 marchés l'année précédente. Les marchés d'exportation que l'ACIA a acquis, regagnés, élargis ou maintenus de 2025 à 2026 sont les suivants :

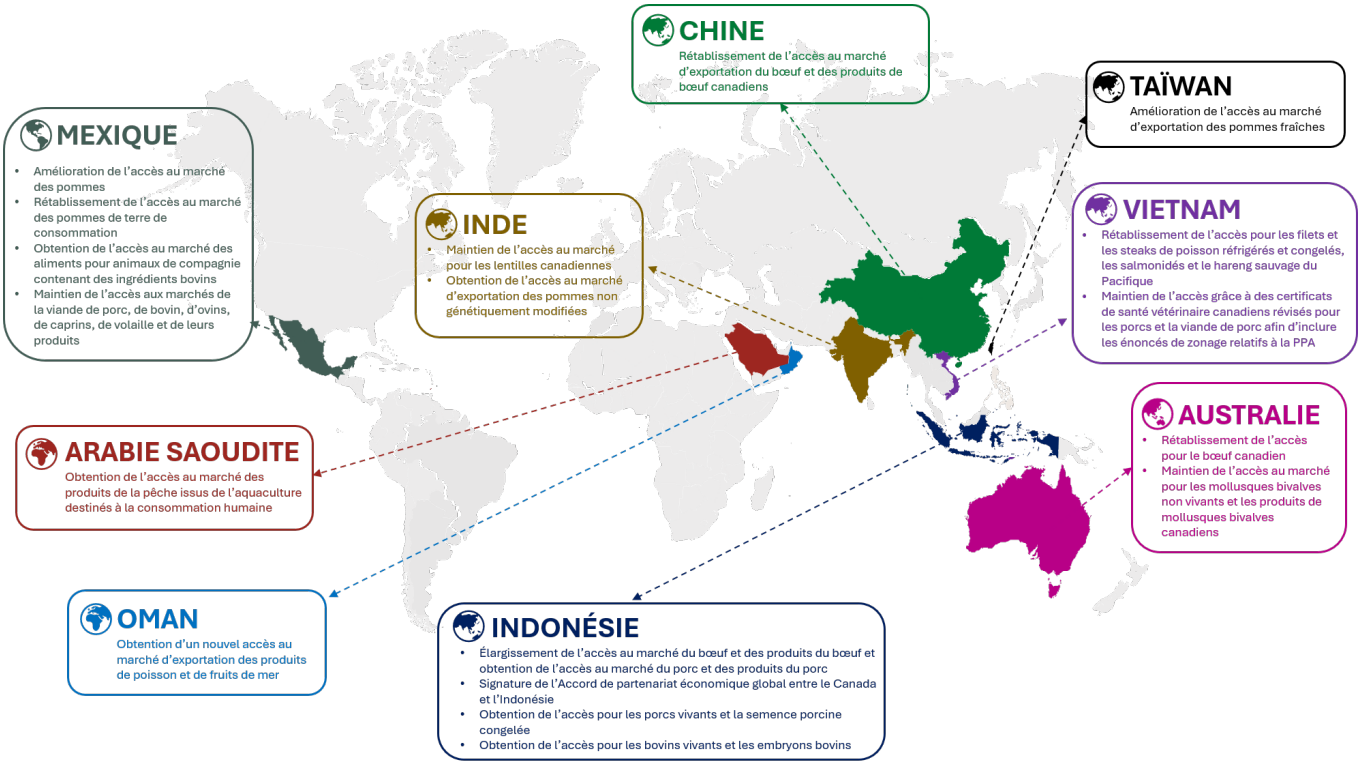
- Australie
    - rétablissement de l'accès à un marché clé de la région indo-pacifique, fermé depuis 2003 au bœuf canadien, en tirant parti du statut reconnu du Canada comme pays à risque négligeable à l'égard de l'ESB et de son cadre réglementaire rigoureux pour soutenir les négociations, renforcer les partenariats internationaux, faire progresser les efforts de diversification commerciale, soutenir la résilience des chaînes d'approvisionnement et favoriser la croissance économique en tant que grand exportateur mondial de bœuf
        - la réouverture de ce marché représente une occasion précieuse pour les exportateurs canadiens, les importations australiennes de viande bovine et de produits dérivés s'élevant à près de 150 millions de dollars en 2025
    - maintien de l'accès au marché pour les mollusques bivalves non vivants et les produits de mollusques bivalves canadiens, dont la valeur s'élevait à 4,5 millions de dollars en 2025
- Chine
    - rétablissement de l'accès au marché pour les exportations de bœuf et de produits du bœuf canadiens, levant ainsi la suspension qui était en place depuis décembre 2021

        - en 2025, les importations mondiales de bœuf et de produits du bœuf par la Chine étaient évaluées à environ 40 milliards de dollars.
- Inde
    - signature des lignes directrices reconnaissant l'approche du système de lutte antiparasitaire pour les exportations canadiennes de lentilles, soutenant ainsi des exportations d'une valeur de 359 millions de dollars en 2025 et représentant 20 % de la part de marché du Canada; cette mesure devrait permettre au secteur des légumineuses de réaliser des économies d'environ 25 millions de dollars par an et d'améliorer l'efficacité des échanges commerciaux
    - obtention de l'accès au marché d'exportation des pommes non génétiquement modifiées
        - en 2025, les importations mondiales de pommes en Inde se chiffraient à 527 millions de dollars
- Indonésie
    - àlargissement de l'accès au marché pour le bœuf et les produits à base de bœuf et obtention d'un accès pour le porc et les produits à base de porc, ce qui favorise la croissance du secteur et renforce la présence du Canada sur le marché indonésien, sixième marché d'exportation de produits agroalimentaires et de la mer du Canada, évalué à 1,2 milliard de dollars en 2025
    - àlargissement de l'accès au marché grâce à la signature du nouvel Accord de partenariat économique global entre le Canada et l'Indonésie le 24 septembre 2025, le tout premier accord commercial bilatéral du Canada avec un pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), ouvrant la voie à une intensification des échanges dans le secteur agroalimentaire
    - obtention d'un accès pour les bovins vivants et les embryons bovins, alors que les importations mondiales de l'Indonésie pour ces produits s'élevaient à environ 870 millions de dollars en 2025
    - obtention d'un accès pour les porcs vivants et la semence porcine congelée, alors qu'en 2025, les importations mondiales de l'Indonésie pour ces produits s'élevaient à environ 7 millions de dollars
- Mexique
    - amélioration de l'accès au marché pour les pommes provenant de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick Rétablissement de l'accès au marché des pommes de terre de table de l'Alberta et du Québec
        - la valeur des exportations mondiales de pommes de terre et de produits de pommes de terre du Canada a augmenté de 2 % d'une année à l'autre, atteignant plus de 3,7 milliards de dollars l'année précédente, ce qui témoigne de la qualité et de l'attrait mondial des produits cultivés au Canada
    - obtention de l'accès à des aliments pour animaux de compagnie contenant des ingrédients d'origine bovine
    - maintien de l'accès aux marchés de la viande de porc, de bovin, d'ovins, de caprins, de volaille et de leurs produits

        - en 2025, les exportations canadiennes de porc et de bœuf vers le Mexique étaient évaluées à plus de 1 milliard de dollars
    - obtention de l'accès au marché d'exportation des œufs transformés destinés à la consommation humaine
- Oman
    - obtention de l'accès à de nouveaux marchés pour l'exportation de produits de la mer, offrant ainsi aux exportateurs canadiens la possibilité de tirer parti des importations omanaises de ces produits, dont la valeur s'élevait à plus de 200 millions de dollars à l'échelle mondiale en 2024
- Arabie saoudite
    - obtention de l'accès au marché des produits de la pêche issus de l'aquaculture destinés à la consommation humaine
        - en 2025, les importations mondiales de poisson et de fruits de mer par l'Arabie saoudite étaient évaluées à plus de 1 milliard de dollars
- Taïwan
    - amélioration de l'accès au marché d'exportation des pommes fraîches de toutes les provinces canadiennes
- Vietnam
    - rétablissement de l'accès au marché pour les filets et les pavés de poissons réfrigérés et surgelés, y compris les salmonidés sauvages et d'élevage ainsi que le hareng sauvage du Pacifique, ce qui renforce la position du Canada sur le marché vietnamien des produits de la mer, en pleine croissance, dont la valeur s'élève à environ 5 millions de dollars par an
    - maintien de l'accès aux exportations canadiennes de porc, de produits à base de porc et de porcs vivants, d'une valeur estimée à environ 22 millions de dollars en 2025, grâce à la révision des certificats zoosanitaires canadiens relatifs à la viande de porc et aux porcs afin d'y inclure des mentions relatives au zonage de la PPA

Ces résultats appuient l'accès aux marchés internationaux pour l'agriculture canadienne et renforcent la réputation du Canada en tant que partenaire commercial de confiance. Les réussites de l'ACIA liées à l'accès aux marchés en 2025 et en 2026 appuient les objectifs énoncés dans le budget de 2025, soit d'accroître les exportations de produits agroalimentaires et de garantir, d'élargir et de rétablir l'accès aux marchés pour les producteurs canadiens.

Figure 10 : Marchés importants gagnés, reconquis et maintenus par l'ACIA en 2025 à 2026



Soutenir le commerce interprovincial pour stimuler la croissance des entreprises et faire progresser la réconciliation

Seulement 47 % des petites et moyennes entreprises (PME) considéraient l'ACIA comme étant très transparente, contre 61 % des grandes entreprises, ce qui souligne une occasion de renforcer la mobilisation et la communication avec les petites entreprises. En 2025 à 2026, l'ACIA a soutenu le commerce interprovincial en réduisant les obstacles réglementaires et en améliorant l'accès aux marchés pour les entreprises alimentaires, en particulier les PME. Grâce à la collaboration et à des conseils réglementaires adaptés, les entreprises ont pu étendre leurs activités et atteindre de nouveaux marchés. Par exemple, un transformateur de lait de soja de l'Ontario a obtenu une licence fédérale pour transformer du soja cultivé au Canada pour les marchés nationaux et internationaux, ce qui a contribué à une croissance importante des ventes. Avec le soutien du service de guide-expert de l'ACIA, un épicier de l'Alberta a obtenu un permis fédéral qui lui a permis de distribuer des produits fabriqués en magasin à des points de vente au détail dans tout l'Ouest canadien. L'ACIA a également mis en relation un petit producteur de viande avec un abattoir agréé par le gouvernement fédéral au Québec, ce qui a permis à l'entreprise d'accéder aux marchés de l'Ontario et de prendre de l'expansion au-delà de sa province d'origine.

Comment l'ACIA soutient les petites et moyennes entreprises

L'agence s'est engagée à aider les entreprises alimentaires à prendre de l'expansion partout au Canada en éliminant les obstacles et en soutenant le commerce interprovincial. En 2025 à 2026, l'ACIA a lancé son service de guide-expert qui offre aux entreprises des conseils et un soutien personnalisé pour les aider à se préparer et à naviguer dans le processus de délivrance de licences SAC. L'agence adapte son approche afin que l'information et les services reçus correspondent aux besoins opérationnels.

L'ACIA aide les PME à vendre des aliments au-delà des frontières provinciales en :

- évaluer l'état de préparation à présenter une demande de licence
- planifier des réunions virtuelles individuelles pour mieux comprendre les besoins et les préoccupations de l'entreprise
- fournir des conseils personnalisés pour aider à amorcer le processus d'autorisation
- offre un soutien, au besoin, pour répondre aux questions et aux préoccupations

Les licences fédérales aident les PME à établir un lien de confiance avec leurs clients, à accéder à de nouveaux marchés et à se démarquer de la concurrence.

L'ACIA délivre plus de 20 000 licences SAC aux entreprises qui importent, exportent ou font le commerce d'aliments dans l'ensemble des provinces et des territoires. Ces licences couvrent un large éventail de produits, y compris les aliments manufacturés, les fruits et légumes frais, le poisson, la viande et les produits transformés, ce qui reflète la diversité du système alimentaire canadien. Les aliments manufacturés représentent environ 60 % des licences, tandis que les fruits, les légumes et le poisson frais représentent ensemble plus de 35 %. Ce cadre de délivrance de licences appuie la surveillance dans neuf secteurs alimentaires et permet aux entreprises d'exercer leurs activités dans plusieurs administrations tout en maintenant des normes uniformes en matière de salubrité des aliments. Reconnaissant la complexité du cadre réglementaire intergouvernemental du Canada sur les aliments, l'agence a :

- amélioré la connaissance et la compréhension du RSAC, ce qui permet à un plus grand nombre d'entreprises d'obtenir des licences et d'étendre le commerce au-delà des frontières provinciales et territoriales et à l'échelle internationale
- fourni des conseils et des activités de sensibilisation adaptés pour aider les entreprises, en particulier les PME, à obtenir des licences SAC et à prendre de l'expansion sur les marchés interprovinciaux et d'exportation
- mis en place des mesures de soutien aux entreprises, notamment un service de guide-expert et une nouvelle fonction d'habilitation des entreprises, afin d'aider les parties réglementées à mieux comprendre les exigences fédérales, à améliorer la clarté de la réglementation et à soutenir les entreprises qui cherchent à prendre de l'expansion sur les marchés interprovinciaux et internationaux
- fait progresser le projet pilote « Ready to Grow » avec l'Ontario pour aider les entreprises de viande titulaires d'un permis provincial à se préparer à la transition vers le système fédéral, et a fait progresser le projet pilote Ontario-Québec sur les services d'abattage pour aider à

combler les lacunes en matière de capacité d'abattage dans les régions mal desservies grâce à une proposition de modification réglementaire

Ces efforts ont amélioré l'accès aux marchés pour les entreprises canadiennes, soutenu la croissance économique dans le secteur agroalimentaire et fait progresser la réconciliation grâce à des possibilités accrues pour les communautés autochtones de participer au commerce intérieur des aliments. Ces travaux ont permis de créer un marché intérieur plus intégré et plus accessible tout en maintenant des normes uniformes en matière de salubrité des aliments.

***Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNU)**

En 2025 à 2026, l'ACIA a fait progresser la réconciliation et soutenu les droits des peuples autochtones conformément au Plan d'action de la LDNU. Ce travail s'appuie sur les obligations existantes, y compris l'obligation de consulter en vertu de la *Loi constitutionnelle* et de la Directive du Cabinet sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes, et appuie une approche pangouvernementale coordonnée pour faire progresser la réconciliation.

Dans le cadre de la priorité inuite 12 du Plan d'action de la LDNU, l'ACIA a collaboré avec des partenaires inuits et des organisations signataires de traités pour élaborer conjointement des options pour un cadre visant à soutenir la transformation, la vente et le commerce des aliments traditionnels inuits dans l'Inuit Nunangat. Ce travail comprenait la mobilisation et la collaboration afin de mieux comprendre les obstacles réglementaires, de déterminer les possibilités de soutenir des systèmes alimentaires sûrs et durables et de veiller à ce que les approches reflètent les connaissances et les priorités des Inuits.

Ces efforts ont contribué à la mise en œuvre continue du Plan d'action de la LDNU en soutenant une participation accrue des communautés inuites au commerce intérieur des aliments, en améliorant l'accès à des systèmes alimentaires adaptés à la culture et en explorant les possibilités d'élargir l'accès au marché pour les aliments traditionnels inuits d'une manière qui respecte les droits des Autochtones et soutient le développement économique.

En 2025 à 2026, l'ACIA a mis en œuvre les engagements pris en vertu du chapitre 3 : Priorités des Inuits du *Plan d'action* Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones grâce à une collaboration avec des partenaires inuits et d'autres ministères, dont Inuit Tapiriit Kanatami, Pêches et Océans Canada, et Agriculture et Agroalimentaire Canada. En partenariat avec l'Inuit Tapiriit Kanatami, l'agence a contribué à l'élaboration d'un document d'orientation dirigé par les Inuits décrivant les priorités et les attentes des Inuits en matière de transformation, de vente et de commerce intérieur des aliments traditionnels et traditionnels inuits. L'ACIA a également participé à des séances régionales de mobilisation et d'échange de connaissances et a mené à bien des mesures clés dans le cadre du plan d'action 2025 à 2026, renforçant les relations, améliorant la compréhension des priorités des Inuits et éclairant les futures options réglementaires et stratégiques.

L'ACIA a collaboré avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et territoriaux et des partenaires fédéraux, dont Agriculture et Agroalimentaire Canada, pour modifier le RSAC afin de supprimer les

exigences obligatoires en matière de classement des fruits et légumes frais destinés à la fabrication, à la transformation ou à la conservation lorsqu'ils font l'objet d'un commerce interprovincial. Cette initiative a permis de réduire le fardeau réglementaire et d'accroître la souplesse opérationnelle pour l'industrie tout en maintenant les exigences en matière de salubrité des aliments et de protection des consommateurs. La modification a favorisé une circulation plus efficace des produits entre les provinces. En 2025 à 2026, l'agence a travaillé sur des initiatives visant à accroître le commerce intérieur des aliments, notamment des travaux sur des projets pilotes de commerce intérieur, la contribution à l'élaboration de la *Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada* sur les dispositions alimentaires et l'élaboration d'un projet de règlement pour remédier aux pénuries régionales de capacité d'abattage. Ce financement a été soutenu en partie par un financement de 4,3 millions de dollars sur trois ans, de 2025 à 2028, annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2024, pour accroître les activités de commerce intérieur.

L'importance de la conformité de l'OMSA pour faciliter le commerce

En 2025 à 2026, l'ACIA a veillé à ce que le Canada continue de respecter les normes internationales en matière de santé animale établies par l'OMSA grâce à des contrôles à l'importation fondés sur des données scientifiques, à des inspections et à des activités de surveillance nationale. Par conséquent, le Canada a maintenu son statut de pays à risque négligeable à l'égard de l'ESB ainsi que son statut de pays exempt de maladie de l'OMSA pour la peste porcine classique, la peste équine, la péripneumonie contagieuse bovine, la peste des petits ruminants et la fièvre aphteuse. Ces statuts officiels reconnus à l'échelle internationale ont contribué à maintenir la confiance internationale dans le système canadien de santé animale et ont permis de conserver l'accès aux marchés pour les animaux et les produits d'origine animale canadiens.

Le programme canadien de surveillance de l'ESB, mis à jour en mars 2025 afin de cadrer avec les normes révisées de l'OMSA, a permis de maintenir la reconnaissance du statut du Canada comme pays à risque négligeable à l'égard de l'ESB et de préserver l'accès aux marchés internationaux pour les produits bovins. Ce programme met en œuvre une surveillance ciblée et fondée sur les risques afin de favoriser la détection précoce et le suivi continu, en collaboration avec les vétérinaires, les producteurs et l'industrie. Ensemble, ces activités ont renforcé la confiance dans le système de santé animale du Canada, ont favorisé la poursuite des échanges commerciaux de bovins et de produits bovins, y compris l'accès aux principaux marchés d'exportation de viande bovine, dont le volume a augmenté de 14 %, passant de 7,1 milliards de dollars en 2024 à près de 8,1 milliards de dollars au Canada en 2025, et ont contribué à la stabilité et à la compétitivité du secteur agricole canadien.

Figure 11



Le statut de « risque négligeable » de l'ESB du Canada est maintenu sur les listes de statuts de risque à l'égard d'une maladie de l'Organisation mondiale de la santé animale

Efforts visant à préserver l'accès au marché en cas de la PPA

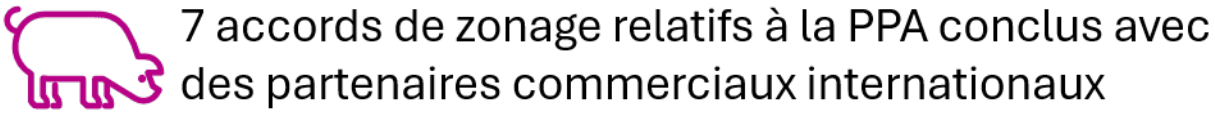
En 2025 à 2026, l'ACIA a intensifié ses efforts visant à préserver l'accès aux marchés pour les exportations canadiennes en cas d'introduction d'une maladie animale. Consciente du risque important que représente la PPA pour l'industrie porcine canadienne, l'agence a renforcé ses mesures de préparation et d'intervention afin d'assurer la continuité des activités. La PPA ne pose aucun risque pour la santé humaine, mais il s'agit d'une maladie animale contagieuse qui pourrait avoir d'importantes répercussions sur l'industrie porcine au Canada et sur l'économie canadienne dans son ensemble. Une éclosion aurait une incidence immédiate sur la capacité du Canada à exporter de la viande de porc et des produits dérivés. Le Canada est le septième plus grand producteur de porc et le quatrième plus grand exportateur de porc au monde. On estime que l'industrie porcine canadienne contribue environ 24 milliards de dollars à l'économie canadienne et fournit environ 100 000 emplois.

L'ACIA a collaboré avec ses partenaires commerciaux en Asie pour mettre en œuvre des accords de zonage relatifs à la PPA et des dispositions en matière de certification des exportations pour les produits porcins canadiens. En 2025 à 2026, l'ACIA a conclu de nouveaux accords de zonage avec les Émirats arabes unis et les Philippines, portant ainsi à sept le nombre total d'accords de zonage relatifs à la PPA, dont ceux conclus avec les États-Unis, l'Union européenne, Singapour, Hong Kong et le Vietnam. Ces efforts ont favorisé l'élaboration d'approches régionales fondées sur des données scientifiques, permettant de maintenir les échanges commerciaux à partir des zones exemptes de la maladie en cas d'éclosion.

Les communications et la mobilisation des partenaires ont permis de mieux faire connaître et comprendre les accords de zonage relatifs à la PPA conclus par le Canada, ainsi que leur rôle dans le maintien de la continuité des échanges commerciaux en cas d'éclosion de PPA. Ces mesures ont contribué à réduire le risque de perturbations commerciales généralisées, à préserver la

confiance dans le système de santé animale canadien et à garantir le maintien de l'accès aux marchés internationaux pour les exportations de viande de porc canadienne.

Figure 12



2.2 Faciliter le commerce grâce à une réglementation fondée sur la science et à la coopération internationale

La participation du Canada aux forums internationaux est essentielle pour influencer les normes internationales en matière d'aliments, de santé animale et de protection des végétaux qui sont conformes aux approches réglementaires du Canada et contribuent à un environnement commercial prévisible. En 2025 à 2026, l'ACIA a joué un rôle de premier plan au sein d'organismes internationaux de normalisation clés, notamment la Commission du Codex Alimentarius, la CIPV et l'OMSA. Ici, l'agence a contribué à l'élaboration de normes et d'orientations internationales fondées sur la science, soutenant un commerce sûr tout en protégeant la santé humaine, animale et végétale. Le leadership de l'ACIA a aidé le Canada à élaborer des approches mondiales à l'égard des enjeux prioritaires, notamment la RAM, la modernisation de la salubrité des aliments, la prévention des phytoravageurs et la gestion des maladies animales transfrontalières comme la PPA, l'ESB, la fièvre aphteuse et l'IAHP. Assurer la continuité du commerce, la certification des exportations et les services d'importation contribue à protéger les entreprises canadiennes, à maintenir l'accès aux marchés et à stabiliser la chaîne d'approvisionnement.

Participation aux organisations internationales de normalisation

La poursuite de l'engagement au sein des organisations internationales renforce la réputation du Canada en tant que partenaire commercial fiable et organisme de réglementation à vocation scientifique, tout en améliorant la salubrité des aliments, la santé animale et végétale, ainsi que la réalisation des objectifs économiques. L'engagement du Canada contribue à l'élaboration de normes internationales fondées sur la science qui sous-tendent l'accès aux marchés et garantit la cohérence des règles internationales avec les programmes réglementaires canadiens. Ces contributions soutiennent directement les systèmes canadiens de salubrité des aliments et de santé animale et végétale, ainsi que la compétitivité de ses secteurs.

Afin de promouvoir des approches fondées sur la science et d'améliorer l'harmonisation de la réglementation avec d'autres pays, tout en veillant à ce que les positions du Canada et les besoins de l'industrie soient pris en compte, l'agence a, en 2025 à 2026 :

- dirigé la délégation canadienne à la 92e session générale de l'OMSA, où des résolutions ont été adoptées pour améliorer la santé et le bien-être des animaux dans le monde entier, ainsi que des normes internationales sur les maladies des animaux terrestres et aquatiques

- codirigé la participation et l'engagement du Canada à la Commission du Codex Alimentarius avec Santé Canada afin de faire progresser les objectifs canadiens dans des domaines clés, notamment l'équivalence, la fraude alimentaire, la numérisation des systèmes nationaux de contrôle des aliments et les normes relatives aux produits
- dirigé la participation du Canada à la CIPV, en veillant à ce que les approches scientifiques et réglementaires canadiennes influencent les décisions visant à prévenir l'introduction et la propagation des phytoravageurs et à promouvoir des mesures appropriées pour les contrôler tout en facilitant le commerce
- accueilli la 48e réunion de la NAPPO, le principal forum au cours duquel les organisations nationales de protection des végétaux et les groupes de l'industrie de la protection des végétaux du Canada, des États-Unis et du Mexique se réunissent pour discuter de solutions novatrices et collaboratives aux défis phytosanitaires

Ces efforts ont permis d'harmoniser davantage les cadres réglementaires nationaux et internationaux, d'accroître la transparence et la prévisibilité du commerce mondial et d'améliorer l'accès aux marchés pour les produits agricoles et alimentaires canadiens. La participation continue de l'ACIA garantit que les normes internationales sont conformes aux approches scientifiques et réglementaires canadiennes, tout en protégeant la santé des consommateurs et les intérêts commerciaux du Canada. Les contributions de l'agence ont également permis de réagir rapidement aux risques émergents et de réduire la probabilité de restrictions commerciales injustifiées.

Renforcement de la conformité grâce à la coopération technique internationale

Dans le cadre de ses mesures de contrôle avant le passage à la frontière, l'ACIA a collaboré avec ses partenaires commerciaux pour cerner et traiter les risques pour la santé des aliments, des animaux et des végétaux avant l'entrée des produits au Canada. Grâce à des activités de sensibilisation ciblées et à une mobilisation technique, l'agence a fait la promotion des exigences canadiennes en matière d'importation et a sensibilisé davantage les gouvernements étrangers et l'industrie. Cela a contribué à une meilleure conformité au cadre réglementaire du Canada et a réduit la probabilité d'importations non conformes et les risques connexes pour la salubrité des aliments et la biosécurité.

L'ACIA a collaboré avec des pays partenaires pour améliorer les résultats en matière de conformité et d'application de la loi à l'importation. Il s'agissait notamment de partager l'expertise technique, en particulier avec les économies émergentes, afin qu'elles puissent mieux répondre aux exigences d'importation. En comblant les lacunes dans les systèmes réglementaires et les pratiques d'inspection, ces activités ont favorisé l'application uniforme des normes et réduit les risques liés aux mesures sanitaires et phytosanitaires (MSP) à la source.

En 2025 à 2026, l'ACIA a mené des activités de coopération technique et réglementaire dans les domaines de la santé animale, de la protection des végétaux et de la salubrité des aliments, en mettant l'accent sur les régions prioritaires, y compris la région indo-pacifique. Il s'agissait notamment d'échanger des pratiques exemplaires sur les approches d'inspection fondées sur les

risques, d'offrir une formation sur les exigences réglementaires du Canada, d'organiser des délégations en personne et virtuelles, et de clarifier les conditions d'importation pour faciliter la conformité. L'agence a :

- collaboré avec les Philippines, en mettant l'accent sur la santé des végétaux, le renforcement des capacités, l'innovation scientifique et réglementaire et l'échange de connaissances
- présenté une présentation internationale avec Santé Canada en Thaïlande sur les nouvelles exigences du Canada en matière d'étiquetage sur le devant des emballages, ainsi que sur la conformité et l'application de la loi, contribuant ainsi à la coopération internationale et à la conformité à la réglementation canadienne
- partagé l'expertise et les connaissances sur le zonage, la préparation et la continuité des activités avec des partenaires des Émirats arabes unis, soutenant ainsi les intérêts commerciaux agricoles du Canada
- organisé le quatrième séminaire Indo-Pacifique sur le cadre réglementaire de l'ACIA pour les végétaux, les animaux et les aliments, donnant aux délégués du Cambodge, du Vietnam, du Bangladesh, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, de la Corée et des Philippines l'occasion de participer à des ateliers et à des visites sur place pour en apprendre davantage sur l'ACIA et les cadres réglementaires MSP du Canada
- participé à la 15e réunion des organismes de réglementation de la quarantaine afin de collaborer avec les partenaires réglementaires de la région indo-pacifique afin d'améliorer les questions d'accès aux marchés, la coopération en matière de réglementation, de négocier des accords de zonage relatifs à la PPA et de diversifier les échanges commerciaux avec les partenaires commerciaux dans le contexte des droits de douane imposés par les États-Unis et la Chine
- fait progresser plusieurs dossiers prioritaires d'accès aux marchés phytosanitaires pour le Canada, y compris les pommes de terre, les pommes et les accords ePhyto avec le Mexique
- réalisé 20 activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique et de la région indo-pacifique, par l'organisation de webinaires, d'ateliers en personne, de voyages d'étude et d'échange d'informations
- collaboré au projet pluriannuel Salubrité des aliments pour la croissance financée par Affaires mondiales Canada de 2019 à 2026, qui visait à améliorer l'accès à des produits agroalimentaires sûrs, abordables et compétitifs et à améliorer le bien-être des consommateurs ainsi que d'autres secteurs agroalimentaires au Vietnam
- organisé un atelier de collaboration avec les pays de l'ANASE en collaboration avec le Vietnam pour discuter et mieux comprendre les besoins de la région en matière de coopération technique et réglementaire
- accueilli une délégation du Rwanda et de l'Ouganda pour un atelier sur le modèle canadien d'évaluation du risque axé sur les établissements, partageant l'expérience et les leçons du Canada avec le modèle pour l'élaboration de modèles similaires au Rwanda et en Ouganda

Ces efforts ont permis de renforcer les relations agricoles, d'améliorer la compréhension mutuelle des systèmes de réglementation et de soutenir le maintien et l'expansion d'un commerce bilatéral sûr. Ces engagements favorisent la transparence et une compréhension commune des exigences réglementaires du Canada, contribuant ainsi à réduire les frictions commerciales potentielles et à soutenir l'accès aux marchés.

Mesures MSP

Les mesures sanitaires et phytosanitaires (MSP) sont des contrôles réglementaires appliqués pour protéger la santé humaine, animale ou végétale. Ces mesures comprennent notamment l'obligation pour les produits de provenir d'une zone exempte d'organismes nuisibles ou de maladie, l'inspection de produits afin de confirmer qu'ils répondent aux exigences du Canada en matière de salubrité des aliments et la permission de n'utiliser que certains additifs dans les aliments. L'ACIA fournit une expertise technique, codirige la négociation et la mise en œuvre des MSP dans les accords de libre-échange et soutient le règlement des différends commerciaux.

En 2025 à 2026, l'ACIA a continué à jouer un rôle de co-responsable, aux côtés d'Affaires mondiales Canada, dans la tenue des négociations relatives aux obligations découlant des chapitres MSP des accords de libre-échange conclus par le Canada, afin de résoudre et de prévenir les problèmes liés au commerce international. L'ACIA a également dirigé la mise en œuvre par le Canada de l'Accord MSP de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et a représenté le Canada sur toutes les questions MPS liées à la salubrité des aliments, à la santé animale et à la santé des végétaux au sein du Comité MSP de l'OMC. En 2025 à 2026, l'agence a plaidé en faveur de règles commerciales fondées sur la science qui préviennent les obstacles injustifiés au commerce et a appuyé le commerce prévisible tout en protégeant le droit du gouvernement du Canada de réglementer en :

- dirigeant la délégation canadienne lors des trois réunions du Comité MSP de l'OMC et apportant son expertise sur des sujets tels que la résistance aux antimicrobiens, les contrôles à l'importation, le zonage en matière de maladies animales et les approches scientifiques des risques liés aux ravageurs et aux maladies
- dirigeant la participation du Canada au Comité sur les MSP de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)
- coprésidant, avec Affaires mondiales Canada et le gouvernement du Pérou, le groupe de travail sur les mesures MSP dans le cadre de l'adhésion du Costa Rica au PTPGP
- animant des ateliers sur le modèle d'évaluation du risque axé sur les établissements à l'intention des organismes de réglementation internationaux, ce qui a conduit à l'adoption de modèles d'évaluation des risques similaires dans plusieurs pays en développement et a renforcé la collaboration internationale en matière de salubrité des aliments ainsi que les relations concernant les pratiques MSP

Ces travaux ont renforcé la position de l'ACIA en tant que chef de file mondial dans le domaine de la modélisation de l'évaluation des risques et des normes MSP, et ont contribué à la salubrité des aliments et à la sûreté alimentaire des produits importés au Canada.

Conformité et application des mesures MSP

L'ACIA est responsable de la certification des exportations de produits alimentaires, animaux et végétaux afin de satisfaire aux exigences des pays importateurs, ainsi que de la réponse aux avis de non-conformité. L'organisme examine et analyse les règlements étrangers et les modifications de l'OMC ou les négociations directes avec les partenaires commerciaux et travaille avec l'industrie et les exportateurs pour faciliter la mise en œuvre des exigences en temps opportun afin de réduire au minimum les perturbations du commerce et la non-conformité. L'agence est également responsable de la réponse aux avis de non-conformité. Le suivi et la mise en œuvre de mesures correctives en temps opportun sont essentiels à l'intégrité des systèmes de certification du Canada et au maintien de la réputation du Canada.

Restrictions à l'importation

L'ACIA protège les populations humaines, végétales et animales du Canada et maintient la conformité aux normes internationales et aux obligations commerciales en appliquant des contrôles à l'importation avant, pendant et après la frontière. Ces mesures de contrôle protègent le secteur canadien de l'élevage contre les maladies hautement contagieuses qui pourraient avoir des répercussions économiques et commerciales importantes. En 2025 à 2026, l'ACIA a soutenu la reprise sécuritaire du commerce des animaux sensibles et des produits animaux apparentés, ainsi que des sous-produits animaux, avec l'Allemagne, tout en continuant à protéger le bétail canadien contre la fièvre aphteuse. Cette approche fondée sur les risques démontre le rôle de l'agence dans le maintien de la biosécurité et la gestion des contrôles à l'importation afin de prévenir l'introduction de maladies comme la fièvre aphteuse au Canada.

Les contrôles à l'importation préservent également la crédibilité des marchés d'exportation canadiens en veillant à ce que les produits importés respectent des normes strictes en matière de salubrité des aliments, de protection des végétaux et de santé animale. En 2025 à 2026, l'agence a mis à jour les exigences en matière d'importation après que l'Italie, la France et l'Espagne ont signalé à l'OMSA des éclosions de dermatose nodulaire contagieuse et que la Suisse a introduit la vaccination. Dans le cadre de négociations fondées sur les risques, la Suisse et l'Italie ont convenu de nouvelles conditions d'atténuation qui permettent la reprise sécuritaire des importations de certains fromages de spécialité non pasteurisés, soutenant ainsi la poursuite du commerce tout en protégeant l'industrie bovine canadienne.

En 2025 à 2026, l'agence a protégé le statut zoosanitaire du Canada et maintenu l'intégrité du système de contrôle des importations en ce qui concerne :

- le ghee et l'huile de beurre en provenance de l'Inde, dont l’importation demeure interdite à moins que ces produits ne répondent aux exigences d'importation de l'ACIA
- les cellules souches équines en provenance des États-Unis en imposant de nouvelles conditions exigeant des certificats d'exportation du département de l'Agriculture des États-Unis
- les produits sanguins en provenance de la Nouvelle-Zélande en mettant à jour les exigences en matière de permis d'importation et de certification qui renforcent la protection du Canada contre les maladies animales, notamment l'encéphalite japonaise, la tuberculose, la brucellose et la fièvre catarrhale du mouton

- les aliments pour animaux à fourrure en empêchant l'importation d'aliments pour visons et renards potentiellement contaminés
- les produits alimentaires pour animaux de compagnie en provenance de Chine qui ne figurent pas sur la liste d'admissibilité approuvée du Canada en identifiant et en refusant de multiples demandes de permis d'importation, ce qui renforce les exigences de certification et garantit que seuls les produits autorisés sont certifiés pour l'exportation
- le porc cru et sous-produits porcins crus en provenance d'Espagne, qui ont été temporairement interrompus pendant que l'ACIA examinait les mesures prises
    - le 17 décembre 2025, le Canada a reconnu la régionalisation de la PPA en Espagne et les importations en provenance des zones indemnes ont été rouvertes avec la mise en œuvre de certificats supplémentaires et de permis d'importation en raison du changement de statut sanitaire
- les produits et sous-produits animaux bruts non comestibles en provenance de Pologne en négociant un nouveau certificat d'importation multi-espèces qui clarifie les exigences d'importation de l'ACIA pour ces produits, y compris l'approbation des installations intermédiaires manipulant des sous-produits animaux, et applique les exigences strictes mises à jour pour les produits porcins et aviaires en raison des maladies animales actuelles en Pologne
- les sous-produits crus de volaille non comestible en provenance du Chili en négociant la certification des exportations après une évaluation réussie et la reconnaissance de leur zonage d'IAHP, ouvrant ainsi le marché à ce nouveau produit tout en protégeant le Canada contre l'introduction de maladies aviaires
- les pistaches et produits à base de pistaches en provenance d'Iran en imposant une restriction à l'importation et deux conditions de licence qui touchent les importateurs de pistaches et tous les titulaires de licence qui préparent ou manipulent des pistaches

Ces mesures ont permis de renforcer la surveillance de l'ACIA et d'améliorer le cadre de biosécurité du Canada et d'apporter des précisions réglementaires aux importateurs afin de prévenir l'introduction de maladies à partir de produits importés et de protéger les populations végétales et animales du Canada.

Audits étrangers des systèmes canadiens de salubrité des aliments, de protection des végétaux et de santé des animaux

Les audits internationaux appuient la surveillance des normes et des règlements canadiens et favorisent une compréhension commune du cadre réglementaire du Canada parmi les partenaires commerciaux. Les autorités compétentes d'autres pays vérifient périodiquement les systèmes d'inspection des aliments, des animaux et des végétaux du Canada afin de maintenir l'accès en vérifiant la conformité à leurs propres exigences réglementaires ou d'offrir un nouvel accès à l'exportation de produits canadiens vers leurs marchés. Le rôle de l'ACIA dans le soutien du commerce international au moyen de vérifications proactives et d'une surveillance réglementaire protège la réputation du Canada en tant que fournisseur fiable de produits alimentaires, végétaux et animaux salubres et de qualité supérieure.

En 2025 à 2026, l'agence a organisé des audits des systèmes de contrôle des aliments, des végétaux et des animaux par des autorités compétentes étrangères afin d'aider à obtenir, à regagner, à améliorer et à maintenir les possibilités d'accès aux marchés pour les produits

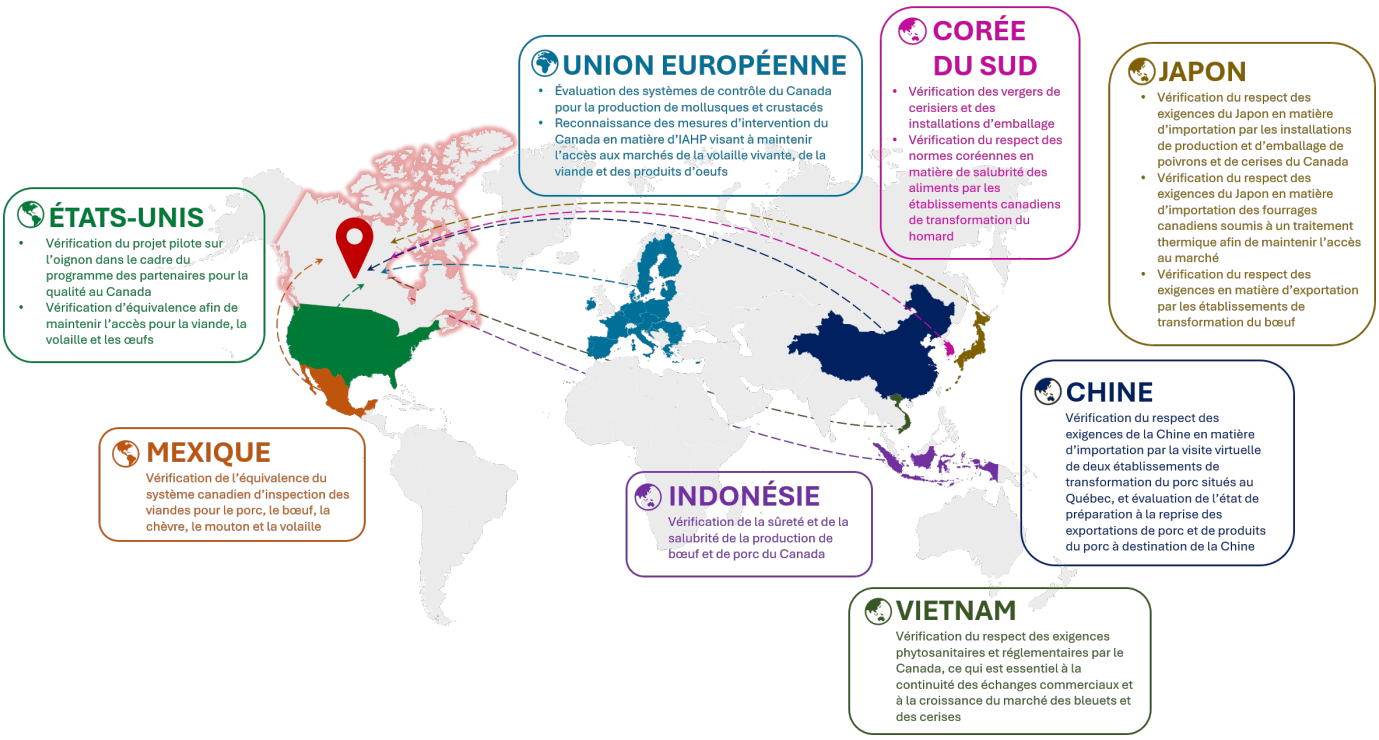
canadiens. Les audits d'autres pays et régions sont essentiels pour maintenir l'accès au marché de produits tels que la volaille vivante, la viande et les ovoproduits, évalués en 2025 à environ 7 millions de dollars pour l'Union européenne et 1 milliard de dollars pour les États-Unis, et pour maintenir l'accord de reconnaissance du Canada pour l'IAHP. En 2025 à 2026, les audits couronnés de succès qui ont contribué à la croissance de l'industrie canadienne et à la diversification des échanges commerciaux comprenaient ceux réalisés par les partenaires suivants :

- Chine
    - vérification de la conformité aux exigences d'importation de la Chine au moyen d'audits virtuels de deux établissements de transformation du porc situés au Québec et évalué l'état de préparation à la reprise des exportations de porc et de produits du porc
        - en 2025, la Chine était le cinquième marché en importance pour le porc canadien, évalué à 355 millions de dollars
- Union européenne
    - reconnaissance des mesures d'intervention du Canada en matière d'IAHP pour maintenir l'accès au marché pour les produits de volaille, de viande et d'œufs vivants
    - évaluations des systèmes de contrôle du Canada pour la production de mollusques et crustacés, ce qui a permis au Canada de maintenir l'accès au marché pour les exportations de mollusques en vertu de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne
- Indonésie
    - vérification de la production salubre et sécuritaire de bœuf et de porc canadiens afin de soutenir l'accès des exportateurs canadiens aux marchés, ce qui a permis au Canada d'élargir l'accès au marché pour un certain nombre d'établissements canadiens de bœuf et de porc et d'obtenir des approbations de système pour les bovins vivants, les porcs vivants, la semence porcine et les embryons bovins
- Japon
    - vérification de la conformité aux exigences d'importation du Japon pour les installations de production et d'emballage de poivrons et de cerises canadiens, ainsi que pour les fourrages traités thermiquement, afin de maintenir l'accès au marché
    - vérification de la conformité aux exigences d'exportation pour les établissements de viande bovine, renforçant le cadre réglementaire fondé sur la science du Canada et soutenant l'accès continu au marché japonais en tant que deuxième marché d'exportation de bœuf en importance du Canada en volume
- Mexique
    - Évaluation de l'équivalence du système canadien d'inspection des viandes pour le porc, le bœuf, la chèvre, le mouton et la volaille
- Corée du Sud
    - vérification des vergers de cerisiers et les installations d'emballage pour maintenir l'accès au marché pour les cerises fraîches de la Colombie-Britannique, évaluées à 13,7 millions de dollars en 2025

    - vérification de la conformité des établissements canadiens de transformation du homard respectent les normes coréennes en matière de salubrité des aliments et à ce qu'ils soutiennent l'admissibilité continue à l'exportation
- États-Unis
    - démonstration de l'équivalence nécessaire pour maintenir l'accès à la plus importante destination d'exportation du Canada pour les produits de viande, de volaille et d'œufs, d'une valeur d'environ 4,2 milliards de dollars par année, et a assuré la confiance continue des consommateurs dans les produits canadiens et l'harmonisation avec les normes internationales de sécurité
    - vérification de la conformité des oignons canadiens répondent aux exigences d'importation des États-Unis, ce qui maintient l'accès au marché pour les exportations à volume élevé d'une valeur de 76 millions de dollars en 2025, appuie la reconnaissance internationale et réduit le chevauchement des inspections, jetant ainsi les bases pour étendre le programme pilote aux pommes de terre et renforcer l'efficacité commerciale et l'accès aux marchés
- Vietnam
    - vérification du respect par le Canada des exigences phytosanitaires et réglementaires, ce qui est essentiel à la continuité des échanges commerciaux et à la croissance du marché, et soutient les exportations de bleuets et de cerises, évaluées respectivement à 118 000 $ et 4,5 millions de dollars en 2025

Ces audits ont renforcé la confiance internationale à l'égard du système canadien de salubrité des aliments, de protection des végétaux et de santé des animaux et des mesures d'intervention en cas de maladie. Ils ont également soutenu une collaboration bilatérale plus forte et la capacité du Canada à respecter les normes internationales, ce qui a permis des gains, le maintien et l'expansion des exportations canadiennes, le soutien à la croissance de l'industrie et de diversifier les échanges commerciaux.

Figure 13 : Audits étrangers des systèmes canadiens alimentaires, végétaux et animaux de 2025 à 2026



Vérifications à l'étranger

L'ACIA vérifie également les systèmes de ses partenaires commerciaux afin de protéger la population, l'environnement et l'approvisionnement alimentaire, végétal et animal du Canada. L'évaluation des mesures de contrôle de la salubrité des aliments permet d'atténuer les risques liés aux importations à risque élevé comme le sésame et les pistaches, en veillant à ce que les produits entrant au Canada soient sûrs et conformes, protégeant ainsi les consommateurs et maintenant la confiance dans l'approvisionnement alimentaire. En 2025 à 2026, l'ACIA a effectué des vérifications d'établissements étrangers dans trois pays et une évaluation des systèmes étrangers. L'agence a collaboré avec les autorités compétentes et l'industrie des pays suivants pour recueillir des renseignements essentiels sur la salubrité des aliments, la traçabilité et les exportations afin de renforcer la surveillance des importations à risque élevé, d'appuyer la prise de décisions fondées sur les risques et d'améliorer la protection des consommateurs au Canada :

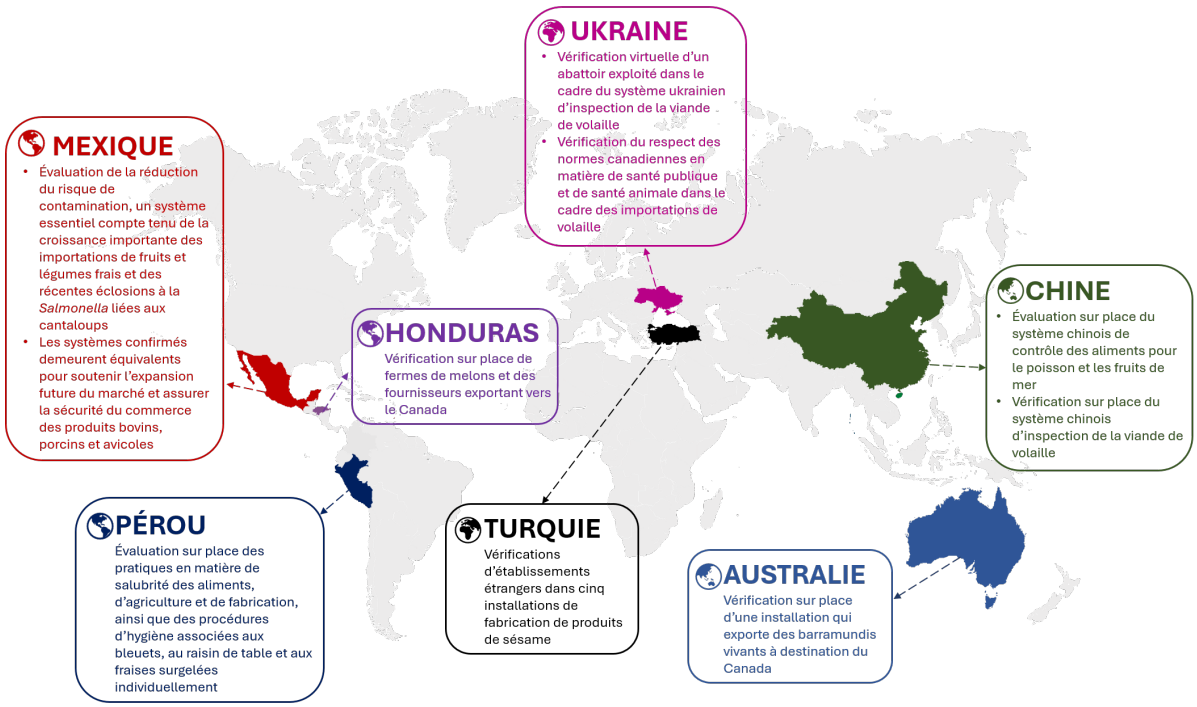
- Australie
    - réalisation d'une vérification sur place d'une installation de barramundis qui exporte des poissons vivants au Canada à des fins d'aquaculture et de recherche afin de faciliter les importations au Canada sans avoir à imposer les mesures de quarantaine post-importation de l'ACIA, qui exigent beaucoup de ressources
- Chine
    - réalisation d'une évaluation sur place du système chinois de contrôle des aliments pour le poisson et les fruits de mer et a publié un rapport sur cette constatation qui a renforcé la coopération en matière de réglementation et renouvelé une base positive pour une collaboration technique continue en tant que deuxième

fournisseur de poisson et de fruits de mer du Canada, avec environ 201 000 tonnes importées pour une valeur de 1,7 milliard de dollars entre 2021 et 2023
    - réalisation d'une vérification sur place du système chinois d'inspection de la viande de volaille, y compris des visites d'abattoirs et d'établissements de transformation, pour s'assurer que les normes du système canadien d'inspection de la volaille étaient respectées
        - réalisation, en outre, de vérifications dans les deux installations de boyaux naturels de la Chine pour vérifier les contrôles de traçabilité et de transformation
- Honduras
    - renforcement de la surveillance des importations de melons frais et soutenir les mesures visant à atténuer les risques pour la salubrité des aliments, y compris ceux associés à *Salmonella*, en confirmant que les établissements suivent des contrôles conformes au RSAC
- Mexique
    - confirmation que les systèmes demeurent équivalents, ce qui a permis à 58 établissements approuvés de continuer à exporter au Canada et de soutenir l'expansion future du marché, d'assurer la sécurité du commerce des produits bovins, porcins et avicoles, de protéger les consommateurs canadiens et de maintenir la continuité d'une relation commerciale clé de 330 millions de dollars
    - évaluation de la réduction du risque de contamination, un système essentiel compte tenu de la croissance importante des importations de fruits et légumes frais et des récentes éclosions de *salmonelles* liées aux cantaloups, et a renforcé les garanties que les fruits et légumes frais exportés au Canada répondent aux exigences canadiennes en matière de salubrité des aliments
- Pérou
    - réalisation d'une vérification sur place de six établissements et de trois champs, évaluant la salubrité des aliments, les bonnes pratiques agricoles et de fabrication, et les procédures d'hygiène pour les bleuets, les raisins de table et les fraises surgelées individuellement, en veillant à ce que les importations à volume élevé de fruits frais et peu transformés respectent les normes de salubrité canadiennes, en protégeant les consommateurs et en maintenant la confiance dans l'approvisionnement alimentaire importé
- Türkiye
    - réalisation d'une vérification d'établissements étrangers dans cinq établissements de produits de sésame afin de valider la mise en œuvre des contrôles de salubrité des aliments et de collaborer avec les autorités compétentes et l'industrie de la pistache, ce qui atténue les risques liés aux importations à haut risque comme le sésame et les pistaches afin de s'assurer que les produits entrant au Canada sont sûrs et conformes, protégeant ainsi les consommateurs et maintenant la confiance dans l'approvisionnement alimentaire
- Ukraine
    - vérification que les importations de volaille respectent les normes canadiennes en matière de santé publique et animale, en soutenant l'industrie avicole ukrainienne et en établissant un cadre pour l'ajout de nouveaux établissements étrangers à la liste des exportateurs admissibles du Canada.

- réalisation d’une vérification virtuelle d'un abattoir fonctionnant dans le cadre du système ukrainien d'inspection de la viande de volaille

Ces évaluations ont guidé les décisions de l'ACIA en matière de surveillance des importations et de gestion des risques, ont permis de cerner des améliorations possibles et de renforcer les assurances que les produits exportés au Canada respectent les exigences canadiennes en matière de salubrité des aliments.

Figure 14 : Audits et évaluations réalisés par l'ACIA à l'échelle mondiale



2.3 Stimuler l'innovation et renforcer les partenariats

En 2025 à 2026, l’ACIA a tiré parti de son rôle comme organisme de réglementation à vocation scientifique pour assurer la salubrité des aliments, la protection des végétaux et la santé des animaux en prenant des décisions rigoureuses fondées sur des données probantes. Elle a renforcé la collaboration avec le monde universitaire, ses partenaires fédéraux et des organisations nationales et internationales afin de soutenir des systèmes réglementaires fondés sur la science, adaptables et résilients. L’ACIA a également favorisé l’innovation en matière de science réglementaire grâce au développement et à l’application de la génomique et de la bio-informatique, à la prospective en matière de salubrité des aliments et à d’autres outils scientifiques qui renforcent la détection des risques, les capacités de diagnostic, la préparation aux situations d’urgence et la prise de décision fondée sur des données probantes. Ces partenariats ont amélioré le partage des connaissances, la collaboration scientifique et la coopération réglementaire dans l’ensemble du secteur agricole et agroalimentaire, soutenant ainsi

une croissance durable tout en permettant aux employés de l'ACIA de protéger efficacement les Canadiens et les intérêts canadiens.

L'ACIA a amélioré la collaboration scientifique dans des domaines clés, notamment les diagnostics en laboratoire, la surveillance, la biosécurité et l'évaluation des risques, le soutien à la santé publique, la facilitation du commerce sécuritaire et le maintien de la confiance dans le système alimentaire canadien.

Promouvoir la coopération et la collaboration scientifiques

En 2025 à 2026, l'ACIA a renforcé la coopération et la collaboration scientifiques avec le milieu universitaire, les partenaires autochtones, les organisations à vocation scientifique, les partenaires fédéraux et provinciaux et les homologues internationaux. Ces partenariats ont permis d'harmoniser les approches scientifiques, d'améliorer le partage des connaissances et d'améliorer la capacité de l'agence à réagir aux risques émergents.

L'agence a collaboré avec des partenaires régionaux et internationaux dans le cadre de forums tels que le Sommet annuel 2025 de la région économique du Nord-Ouest du Pacifique, où le personnel de l'ACIA a présenté des exposés et collaboré avec des dirigeants régionaux sur l'IAHP, la PPA et les porcs sauvages envahissants. Cet engagement a permis de renforcer les relations bilatérales, de soutenir les approches collaboratives en matière de préparation aux maladies animales transfrontalières et de mettre en évidence le rôle de l'innovation et des technologies émergentes pour relever les défis communs liés à la santé animale, à la biosécurité et aux priorités de l'approche « Une santé ».

La fièvre aphteuse est l'une des maladies animales transfrontalières les plus importantes et constitue une menace économique majeure pour le secteur de l'agriculture animale au Canada, avec des répercussions potentielles d'épidémies estimées entre 22 et 75 milliards de dollars. Le budget de 2023 prévoyait 57,5 millions de dollars sur cinq ans, et 5,6 millions de dollars par la suite, pour soutenir la création de la première banque nationale de vaccins contre la fièvre aphteuse au Canada et renforcer la préparation aux épidémies grâce à des approches novatrices de stockage de vaccins et de déploiement rapide. En 2025 à 2026, à la suite d'un processus d'approvisionnement concurrentiel mené par Services publics et Approvisionnement Canada au nom de l'ACIA, des contrats ont été attribués à des fournisseurs pour développer et stocker plusieurs vaccins contre la fièvre aphteuse. Au cours de l'année, plusieurs concentrés d'antigènes vaccinaux couvrant plusieurs stéréotypes répandus sur la fièvre aphteuse ont été obtenus et mis à disposition pour soutenir la production rapide de vaccins en cas d'épidémie. L'initiative complète l'accès actuel du Canada aux vaccins par l'entremise de la Banque nord-américaine de vaccins contre la fièvre aphteuse et renforce la capacité du Canada à déployer rapidement des vaccins en cas d'éclosion. Ces efforts ont renforcé la capacité nationale de préparation et d'intervention en cas d'urgence pour l'une des maladies animales transfrontalières les plus importantes au monde, contribuant ainsi à protéger la santé animale, à soutenir l'accès aux marchés et le commerce, et à réduire les répercussions économiques potentielles d'une éclosion sur le secteur agricole et agroalimentaire canadien.

En 2025 à 2026, l'ACIA a renforcé la collaboration internationale en matière de réglementation en signant un protocole d'entente avec la Direction des médicaments vétérinaires du Royaume-Uni en décembre 2025. L'accord établit un cadre pour une coopération réglementaire accrue et un échange d'information sur la surveillance des produits biologiques vétérinaires, y compris les vaccins, grâce à l'expertise scientifique partagée et à une meilleure harmonisation des approches réglementaires. Cette collaboration a amélioré l'efficacité des processus d'approbation, favorisé l'accès rapide aux produits biologiques vétérinaires, réduit le fardeau réglementaire et renforcé la santé animale et la confiance du public.

L'agence a apporté son expertise scientifique aux initiatives internationales de prévision de la salubrité des aliments dirigées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), soutenant l'utilisation des renseignements sur les risques liés à l'innovation et des approches de prévision pour anticiper les nouveaux défis en matière de salubrité des aliments. L'ACIA a participé à un atelier de la FAO en avril 2025 sur le rôle de la prospective en matière de salubrité des aliments dans l'établissement de systèmes alimentaires résilients et a contribué au rapport de prospective sur la salubrité des aliments qui en a résulté, publié en septembre 2025. Les experts de l'ACIA ont également participé à un webinaire international en décembre 2025 sur l'avancement de la préparation et de l'anticipation en matière de salubrité des aliments, en soutenant l'échange international de connaissances sur les risques émergents en matière de salubrité des aliments et les approches prospectives. Ces activités ont appuyé l'application de méthodes de prospective et d'approches d'analyse prospective afin de mieux prévoir les risques émergents en matière de salubrité des aliments et d'éclairer la prise de décisions réglementaires futures. L'agence a également collaboré avec des partenaires nationaux et l'industrie pour soutenir la préparation aux changements réglementaires prévus et aider à atténuer les répercussions commerciales et opérationnelles potentielles sur les exportateurs canadiens.

Les principaux résultats comprennent notamment :

- le renforcement de la collaboration internationale sur les pratiques de laboratoire à haut niveau de confinement en coprésidant le réseau de laboratoires zoonotiques de niveau de biosécurité 4 avec le département de l'Agriculture des États-Unis
- le soutien à la coordination et aux efforts de préparation axés sur les maladies animales comme la fièvre aphteuse, la PPA et l'IAHP, en collaboration avec Santé animale Canada
- le renforcement de la collaboration fédérale, provinciale et territoriale sur les priorités en matière de santé animale grâce à la codirection du Conseil canadien des médecins vétérinaires en chef
- l’amélioration de la collaboration en matière de surveillance phytosanitaire, de biosécurité et de gestion des urgences grâce à des partenariats avec le Conseil canadien de la santé des végétaux et le Système canadien d'information sur la santé des végétaux
- le soutien de projets scientifiques internationaux par l'entremise d'Euphresco afin d'améliorer la détection précoce des phytoravageurs émergents et de faciliter le commerce sécuritaire
- la contribution à la collaboration internationale à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments de 2022 à 2030 en améliorant la surveillance des maladies d'origine alimentaire, la surveillance de la contamination, le partage des données et la prise de décisions fondées sur les risques.

- le maintien de 22 ententes signées avec des communautés autochtones pour l'analyse des biotoxines marines, améliorant la participation aux activités de surveillance et le partage des connaissances
- l'élargissement des analyses et de la surveillance des biotoxines marines des mollusques à 65 sites de récolte autochtones, dépassant ainsi l'objectif de 40 sites et favorisant un accès plus sûr aux mollusques à des fins alimentaires, sociales et cérémonielles

Ces efforts ont renforcé le système réglementaire canadien fondé sur des données scientifiques, ont favorisé l'innovation et la collaboration intersectorielle et ont amélioré la capacité de l'ACIA à anticiper et à relever les défis complexes liés à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux.

Cultiver un avenir où l'agriculture canadienne prospère

En 2025 à 2026, l'ACIA a soutenu un secteur agricole fort et résilient grâce à des activités dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable). En collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et ses partenaires provinciaux et territoriaux, l'agence a aidé les entreprises à mettre en œuvre des mesures de biosécurité et à élaborer des systèmes d'assurance pour démontrer la conformité aux exigences des marchés nationaux et internationaux.

Le PCA durable, un accord fédéral, provincial et territorial de 3,5 milliards de dollars sur cinq ans qui s'échelonne de 2023 à 2028, soutient la compétitivité, l'innovation et la résilience du secteur agricole et agroalimentaire du Canada. Grâce à ce partenariat, l'ACIA a contribué à renforcer la capacité de l'industrie à prévenir et à gérer les risques, à améliorer la préparation du marché et à soutenir une croissance durable.

Ces efforts ont permis d'améliorer les pratiques de biosécurité, de soutenir l'accès aux marchés et de renforcer la capacité du secteur à réagir à l'évolution des risques et des possibilités sur les marchés nationaux et mondiaux.

Comment l'approche « Une seule santé » favorise la collaboration

En 2025 à 2026, l'ACIA a appliqué l'approche « Une seule santé » pour renforcer la collaboration entre les secteurs, reconnaissant la nature interconnectée de la santé humaine, animale, végétale et environnementale. Grâce à des partenariats avec les ministères fédéraux, les provinces et les territoires, les organisations internationales, le milieu universitaire et l'industrie, l'agence a amélioré la coordination, l'échange d'information et l'utilisation de l'expertise scientifique pour faire face à des risques complexes et changeants pour la santé.

L'ACIA a collaboré avec des partenaires au Canada et à l'étranger pour intégrer l'approche « Une seule santé » aux activités liées à la surveillance, aux diagnostics et aux interventions d'urgence. Les travaux sur le Plan d'action en génomique et en bio-informatique ont été achevés, soutenant l'amélioration de la coordination, la centralisation des fonctions clés et l'intégration de la génomique et de la bio-informatique dans l'ensemble du réseau de laboratoires de l'ACIA.

Fournir un leadership et une expertise technique à l'échelle internationale pour l'ACIA a :

- collaboré avec le Système canadien de surveillance de la santé animale pour appuyer des activités coordonnées de surveillance et de diagnostic
- participé à cinq comités de révision du code de pratiques du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage pour les bovins de boucherie, les équidés, les porcs, les moutons, les poulets, les dindons et les éleveurs pour les soins et le bien-être des animaux d'élevage partout au Canada
- a présidé la Commission des mesures phytosanitaires de la CIPV de 2023 à 2025, améliorant les normes phytosanitaires et renforçant la collaboration mondiale pour protéger les ressources végétales et faciliter un commerce sûr

Ces collaborations ont permis une utilisation plus efficace des ressources, renforcé la capacité scientifique et amélioré la capacité de l'agence à détecter les risques qui peuvent avoir une incidence sur la salubrité des aliments, la santé animale et végétale et la santé publique, y compris les questions transversales comme la RAM, et à y réagir.

Prendre des mesures pour lutter contre la RAM

La RAM a posé un risque important pour la santé publique en 2025 à 2026, affectant les humains, les animaux et l'environnement. En tant que priorité mondiale déterminée par l'OMS, la RAM survient lorsque des micro-organismes tels que des bactéries, des virus, des champignons et des parasites développent une résistance aux traitements antimicrobiens, réduisant ainsi leur efficacité.

L'ACIA a travaillé en collaboration avec Santé Canada, l'agence de la santé publique du Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action pancanadien sur la RAM. Grâce à ce travail, l'agence a coordonné les efforts visant à promouvoir l'utilisation responsable des antimicrobiens dans la production animale et à soutenir la prise de décisions fondées sur la science.

En 2025 à 2026, l'ACIA a obtenu des résultats, notamment en soutenant l'amélioration de l'accès aux solutions de rechange aux antimicrobiens dans la production animale, y compris les vaccins, en contribuant à l'établissement de bases de référence et d'objectifs mesurables pour réduire l'utilisation des antimicrobiens, et en élaborant et en fournissant du matériel éducatif à l'intention des vétérinaires sur l'utilisation appropriée des aliments médicamentés pour le bétail.

Ces efforts ont contribué à renforcer la réponse du Canada à la RAM, à soutenir l'utilisation responsable des antimicrobiens et à protéger la santé des animaux, des humains et de l'environnement.

Principaux risques

Principaux risques pour la salubrité des aliments et la santé des végétaux et des animaux

Au cours de l’année écoulée, le contexte de risque de l’ACIA s’est avéré plus complexe que d’habitude. Outre la gestion de situations d’urgence qui se chevauchaient, telles que les éclosions de maladies animales, les ravageurs envahissants et les problèmes liés aux changements climatiques, notamment l’augmentation des risques de maladies zoonotiques et la volatilité de la

chaîne d'approvisionnement, l'agence a dû faire face à d'autres défis. Elle a notamment dû s'adapter à l'évolution du contexte commercial mondial, faire face à une perte de confiance du public et protéger le système alimentaire canadien, de plus en plus complexe, avec des ressources inchangées. Les principaux risques pour 2025 à 2026 sont les suivants :

Risque : Changements dans l'environnement commercial mondial

La croissance continue du secteur agricole et agroalimentaire canadien dépend fortement du commerce mondial, car le Canada est l'un des plus grands exportateurs de produits alimentaires au monde. Les changements dans l'environnement commercial mondial posent des risques pour l'économie canadienne et sa capacité à soutenir le commerce, en raison de facteurs tels que les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et la prévalence accrue des maladies animales et végétales et des phytoravageurs. Les autres types de risques commerciaux comprennent les changements géopolitiques qui touchent les régimes commerciaux traditionnels, les conflits mondiaux, le protectionnisme commercial et les barrières non tarifaires de plus en plus complexes qui remettent en question la science établie et le système commercial fondé sur des règles. Pour l'ACIA, la salubrité des aliments, la biosécurité et la crédibilité réglementaire ne sont plus seulement des protections nationales, mais des piliers centraux de la compétitivité commerciale du Canada.

Exemples de mesures d'intervention de l'ACIA en cas de risques :

- mise en œuvre de stratégies pour prévenir les perturbations du marché et préserver la continuité des échanges
    - établissement d'une banque de vaccins contre la fièvre aphteuse afin d'atténuer les perturbations prolongées du marché en cas d'éclosion
    - maintien et établissement d'ententes de zonage pour protéger la continuité commerciale contre les maladies animales émergentes ou en cours
- prestation d'une expertise technique, en partenariat avec d'autres ministères fédéraux et l'industrie, pour faciliter l'acquisition, la reconquête, l'expansion et le maintien des marchés
- participation à des organismes internationaux de normalisation afin d'influencer l'élaboration de normes scientifiques qui améliorent la prévisibilité, facilitent le commerce et soutiennent l'économie canadienne

Risque : Changements climatiques

Les changements climatiques augmentent les risques liés à la salubrité des aliments, à la protection des végétaux et à la santé des animaux, ainsi qu'au commerce. Les températures plus chaudes, les saisons changeantes et les conditions météorologiques extrêmes créent des conditions qui permettent aux agents pathogènes, aux ravageurs et aux maladies nuisibles de se propager plus largement et de s'intensifier, menaçant les cultures, le bétail et les industries comme la production fruitière et viticole.

Ils modifient également les schémas épidémiologiques chez les animaux terrestres et aquatiques, intensifient les contacts entre la faune sauvage, le bétail et les humains, et accroissent le risque de maladies zoonotiques. S'ils ne créent pas de risques entièrement nouveaux, les changements

climatiques amplifient ceux qui existent déjà, ce qui accroît la pression exercée sur l'ACIA pour qu'elle assure une surveillance et apporte des réponses. De plus, les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent endommager les infrastructures et perturber les services d'inspection et d'analyse en laboratoire.

Exemples de mesures d'intervention de l'ACIA en cas de risques :

- mise à jour l'évaluation des risques et de la vulnérabilité liés aux changements climatiques de l'agence en tenant compte de nouvelles données scientifiques, en utilisant l'intelligence artificielle pour remettre en question la détermination des risques par l'ACIA, et a mené un exercice de prospective pour anticiper les effets en cascade des changements climatiques et déterminer les mesures d'adaptation
- intégration des considérations relatives aux changements climatiques dans ses politiques, ses stratégies et sa planification par l'entremise de la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale et économique stratégique
- amélioration de l'accessibilité des données climatiques ainsi que des connaissances et de l'expertise grâce à l'utilisation d'outils d'analyse des risques et de plateformes de collaboration pour échanger et recevoir des données sur la lutte antiparasitaire et la biosécurité
- collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires, les partenaires autochtones et l'industrie sur la meilleure façon de gérer et de prévoir les risques et les vulnérabilités émergents
- mise en œuvre de la Stratégie pour un gouvernement vert au moyen de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, s'engageant à passer à la carboneutralité et à des opérations résilientes aux changements climatiques
- mise en service du Centre pour la santé des végétaux de l'ACIA, ce qui améliorera la capacité de l'agence à intervenir en cas d'incursions de phytoravageurs et de maladies liées au climat
- évaluation de la façon dont les répercussions interconnectées pourraient être gérées dans le cadre d'une approche « Une seule santé »

Risque : Urgence multiples et simultanées

Le commerce mondial et les changements climatiques augmentent la fréquence, l'ampleur et la gravité des éclosions de maladies animales et végétales. Cela augmente la probabilité que l'ACIA soit confrontée à des urgences plus complexes et plus étendues impliquant des ravageurs et des maladies hautement transmissibles qui touchent de multiples espèces et posent des risques croissants pour la santé humaine, végétale et animale. Par exemple, l'ACIA continue de répondre à une éclosion pluriannuelle d'IAHP, qui touche la volaille, la faune, les mammifères domestiques et les humains, et pourrait présenter des risques de transmission interspécifique, ce qui pourrait entraîner des répercussions économiques dans de nouveaux secteurs de l'élevage et des conséquences plus importantes pour la santé publique des Canadiens.

Les menaces permanentes comprennent les ravageurs envahissants et les maladies animales graves, ainsi que les risques zoonotiques. Les éclosions simultanées ou prolongées, comme celle de l'influenza aviaire, peuvent mettre à rude épreuve les ressources de l'ACIA et perturber les services essentiels. D'autres urgences externes qui ne relèvent pas du mandat de l'ACIA, comme les catastrophes naturelles ou les éclosions de maladies humaines, aggravent encore ces défis.

Exemples de mesures d'intervention de l'ACIA en cas de risques :

- élaboration d'es outils et des stratégies en collaboration avec des partenaires clés pour confirmer que les rôles et les responsabilités pour les interventions à grande échelle et interjuridictionnelles sont clairs et que les ressources nécessaires sont disponibles
- mise à profit des renseignements recueillis lors des récentes interventions en matière de santé des végétaux et des animaux pour améliorer la préparation et les approches en matière de gestion des urgences
- examen des options de stratégies fédérales de vaccination contre certaines maladies animales hautement transmissibles et mis en place une banque de vaccins contre la fièvre aphteuse afin de mieux atténuer les éclosions potentielles
- priorisation des ressources afin de maintenir la capacité de gérer les urgences simultanées tout en continuant à remplir son mandat, comme les inspections de la salubrité des aliments, les inspections des importations et les activités de certification des exportations
- maintien de solides partenariats nationaux et internationaux pour échanger des renseignements sur les risques émergents, améliorer les tactiques de détermination et d'évaluation des risques et trouver de nouvelles façons d'utiliser efficacement les renseignements sur les risques

Risque : Perte de confiance du public envers l'ACIA en tant qu'organisme de réglementation et source d'information crédible

La tendance croissante à la perte de confiance envers le gouvernement, les récents rappels d'aliments très médiatisés, la désinformation sur les réseaux sociaux concernant les abus de pouvoir de l'ACIA, le transport sans cruauté et la salubrité des aliments, la contestation des projets de règlement et les éclosions de grande ampleur de maladies animales peuvent contribuer à affaiblir la confiance accordée à l'ACIA en tant qu'organisme de réglementation et source d'information crédible. Le manque de compréhension des responsabilités et des fonctions de l'ACIA joue également un rôle, et la réduction avérée des effectifs donne l'impression d'une surveillance insuffisante. Les recherches sur l'opinion publique montrent qu'un nombre croissant de consommateurs expriment des inquiétudes concernant la baisse de transparence sur les ingrédients alimentaires et les pratiques de fabrication, l'inflation des prix, ainsi que le manque d'attention accordée aux responsabilités et à l'obligation de rendre compte de l'organisation.

Cette érosion de la confiance peut réduire la conformité volontaire et la coopération de l'industrie et amener les consommateurs à ne pas tenir compte des directives en matière de salubrité des aliments, ce qui augmente le risque de pratiques dangereuses et de propagation de maladies

végétales et animales, notamment par des comportements comme ignorer les rappels ou acheter auprès de sources non réglementées.

Exemples de mesures d'intervention de l'ACIA en cas de risques :

- favoriser l'ouverture et de la transparence au moyen de communications publiques proactives et opportunes afin d'atténuer la désinformation et de faire connaître l'agence en tant que source d'information crédible, y compris son engagement continu envers les initiatives de science ouverte en publiant régulièrement des données et des renseignements scientifiques pour aider à améliorer la transparence, la collaboration et le partage des connaissances
- consultation sur des questions d'intérêt pour les Canadiens et l'industrie
- surveillance des risques actuels et émergents tout en planifiant des stratégies d'atténuation dans le cadre de l'initiative de l'ACIA sur la fraude alimentaire
- mise à profit de la recherche sur l'opinion publique afin d'aider l'ACIA à mieux répondre aux besoins des Canadiens et de l'industrie et à maximiser l'efficacité de ses communications
- réalisation de campagnes de marketing et de publicité pour faire connaître les règlements et les pratiques exemplaires, comme des campagnes d'information sur la différence entre la date « meilleur avant » et la date de péremption des produits alimentaires

Risque : Retard dans la modernisation des infrastructures techniques et physiques

À mesure que le rythme des affaires et des progrès technologiques s'accélère, il y a une pression pour s'adapter, et l'ACIA doit être prête à répondre à l'évolution des besoins administratifs et techniques. Le vieillissement de l'infrastructure physique et des technologies de l'information (TI) et le financement limité peuvent contribuer à l'inefficacité de la prestation des services opérationnels. La modernisation et le financement limités sont en partie dus à l'évolution des priorités pour faire face aux problèmes émergents ou répondre aux urgences. Si les plateformes de TI de l'ACIA ne peuvent pas être remplacées ou renouvelées en temps opportun, cela peut entraîner des perturbations internes et externes des activités. En outre, la modernisation limitée des services et des décisions fondés sur les données peut entraîner une baisse de la productivité et une prise de décision moins efficace. Ces perturbations peuvent entraîner des risques connexes pour l'ACIA, comme la perte de confiance du public envers l'ACIA en tant qu'organisme de réglementation.

L'insuffisance des investissements dans les infrastructures vieillissantes pose un risque important de défaillances imprévues des bâtiments ou des équipements, ce qui pourrait entraîner des fermetures d'installations ou des temps d'arrêt. De telles perturbations interrompraient les activités essentielles de l'ACIA, notamment le soutien au commerce, la prise de décisions fondées sur la science, la surveillance pour protéger les ressources végétales et animales du Canada et la salubrité des aliments.

Exemples de mesures d'intervention de l'ACIA en cas de risques :

- adoption de stratégies visant à favoriser la transformation numérique et à moderniser les services numériques et les plans de gestion des données de l'agence, notamment :

    - l’harmonisation avec la Stratégie de données pour la fonction publique fédérale de 2023 à 2026
    - l’élaboration de la Stratégie de données et d'analyse de l'ACIA pour 2025 à 2028
    - l’actualisation de la stratégie numérique de l'ACIA
- amélioration des outils numériques tels que la plateforme de prestation numérique de services afin d'améliorer la convivialité pour les inspecteurs de l'ACIA et la prestation de services à la clientèle
- poursuite de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le Plan de gestion des biens immobiliers de l'agence afin d'améliorer l'état des actifs des installations de l'ACIA, notamment en s'attaquant aux impacts climatiques en renforçant la résilience et la durabilité des installations
- poursuite du partenariat avec Laboratoires Canada pour moderniser les laboratoires de l'ACIA avec de l'équipement de pointe et des opérations écologiques carboneutres

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 4 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein requis pour obtenir ces résultats.

Tableau 4 : Aperçu des ressources requises pour salubrité des aliments et végétaux et animaux sains

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	737 075 981 $	811 649 157 $
Équivalents temps plein	5 175	5 152

L’onglet Finances de la page Infographie pour l’ACIA dans l’InfoBase du GC et l’onglet Personnel de la page Infographie pour l’ACIA dans l’InfoBase du GC présentent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes du ministère.

Priorités gouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui sont visées par cette responsabilité essentielle.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus)

L'ACIA est demeurée déterminée à améliorer les considérations relatives à l'équité et à la diversité dans tous les domaines de travail dans le cadre de sa responsabilité essentielle de protéger les aliments, les animaux et les végétaux du Canada. Cela comprend l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) pour vérifier que les politiques, les stratégies et la planification touchent les populations vulnérables comme les enfants, les femmes enceintes, les personnes immunodéprimées et les personnes âgées. Conformément aux indicateurs de qualité de vie, à la *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes* et au Cadre des résultats relatifs aux

genres, l'agence a continué d'intégrer l'ACS Plus dans ses politiques, programmes et services afin de s'assurer que les résultats sont inclusifs et équitables pour tous au Canada.

En s'appuyant sur les progrès réalisés dans le cadre de la stratégie pluriannuelle de collecte de données de l'ACS Plus, l'agence s'est concentrée sur le renforcement de sa capacité à recueillir, analyser et appliquer des données démographiques désagrégées, améliorant ainsi la base de données probantes pour une prise de décision éclairée, une meilleure mesure du rendement et une surveillance et des rapports transparents sur les répercussions du programme afin de remplir les obligations en matière de rapports.

Pour soutenir ce travail, en 2025 à 2026, l'ACIA a :

- élargi l'accès à des formations ciblées sur l'ACS Plus et organisé des ateliers et des séminaires interactifs afin de renforcer les capacités organisationnelles à l'échelle de l'agence
- fourni des documents d'orientation et des outils d'analyse à jour pour assurer la cohérence et la rigueur dans l'application de l'ACS Plus dans l'ensemble des secteurs de programme
- intégré des indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant de mesurer la contribution des programmes de l'agence aux résultats en matière d'équité, d'inclusion et d'accessibilité du Cadre des résultats relatifs aux genres
- harmonisé le suivi du rendement avec les domaines de la qualité de vie tels que la santé, l'environnement et une saine gouvernance ainsi que les objectifs de développement durable

Dans l'ensemble, ces initiatives ont amélioré la capacité de l'agence à cerner les risques et à commencer à promouvoir des résultats équitables pour tous les Canadiens.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

L'ACIA est demeurée fidèle à son engagement à protéger les aliments, les animaux et les végétaux, améliorant ainsi la santé et le bien-être des Canadiens, l'environnement et l'économie. Grâce à l'exécution continue de son mandat, l'ACIA a contribué de manière significative au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies en soutenant les principaux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies axés sur la protection de la santé publique, la protection des ressources naturelles et la promotion de l'équité et de l'inclusion dans les communautés, ainsi que les objectifs d'autres stratégies de développement durable, comme la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), la Stratégie nationale d'adaptation (SNA) du Canada et la Stratégie pour la nature 2030 du Canada utilisant le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal (CMBKM).

En 2025 à 2026, l'ACIA a renforcé son soutien aux ODD suivants et aux ODD nationaux connexes :

ODD 2 : Faim « zéro »

- **Objectif 2 de la SFDD :** Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable

- **Objectif 3 de la SNA Santé et bien-être** : Les gens sont protégés contre les risques de santé urgents liés au climat, tels que la chaleur extrême, les maladies infectieuses, la fumée des incendies de forêt, les risques d'origine alimentaire, les effets sur les aliments traditionnels, les problèmes de santé mentale et autres risques.

  En surveillant la conformité du contenu des produits alimentaires, en protégeant la production alimentaire contre les maladies des plantes, les organismes nuisibles et les espèces envahissantes, en renforçant la sécurité alimentaire par la lutte contre les maladies des animaux terrestres et aquatiques et en gérant efficacement les rappels de produits alimentaires afin de préserver l'approvisionnement alimentaire, l'ACIA contribue à une alimentation saine, variée et abondante pour la population canadienne.

ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

- **Objectif 3 de la SNA Santé et bien-être** : Les gens sont protégés contre les risques de santé urgents liés au climat, tels que la chaleur extrême, les maladies infectieuses, la fumée des incendies de forêt, les risques d'origine alimentaire, les effets sur les aliments traditionnels, les problèmes de santé mentale et autres risques.
- **Cible 11 du CMBKM** : Services et fonctions des écosystémiques
    - Restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et catastrophes naturels, grâce à des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques dans l'intérêt de toutes les populations et de la nature.

      Grâce à ses efforts continus pour protéger les Canadiens contre les maladies transmises des animaux aux humains, l'ACIA a fait la promotion d'une vie saine pour tous les groupes d'âge

ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation et d'assainissement gérés de façon durable

- **Objectif 6 de la SFDD** : Assurer de l'eau propre et salubre pour tous les Canadiens
- **Objectif 7 du CMBKM** : Pollution et biodiversité
    - Réduire les risques liés à la pollution et les incidences négatives de la pollution provenant de toutes les sources, d'ici à 2030, en les portant à des niveaux sans danger pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment en réduisant au moins de moitié l'excès de nutriments perdus dans l'environnement, notamment grâce à un cycle et à une utilisation plus efficaces des nutriments; en réduisant au moins de moitié les risques globaux liés aux pesticides et aux produits chimiques particulièrement dangereux, notamment grâce à des mesures intégrées de contrôle des ravageurs, sur la base de données scientifiques, en tenant compte des questions de sécurité

alimentaire et de moyens d'existence; en prévenant la pollution plastique, en la réduisant et en s'employant à l'éliminer.

En veillant à l'exactitude de l'étiquetage et au respect du *Règlement sur les engrais*, l'agence a soutenu la gestion durable des ressources en eau et la protection de l'environnement.

ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- **Objectif 10 de la SFDD** : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités
    - En faisant progresser la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et en appliquant l'ACS Plus dans l'élaboration et l'administration des règlements, des programmes et des services, l'ACIA a favorisé l'égalité des chances et s'efforce de réduire les inégalités.

ODD 12 : Consommation et production durables

- **Objectif 12 de la SFDD** : Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission
    - En mettant en œuvre des programmes de réacheminement des déchets et en recourant à des ententes d'achat de produits écologiques, l'ACIA contribue à l'écologisation de ses actifs et montre la voie à suivre en matière de consommation responsable.

ODD 13 : Changements climatiques

- **Objectif 13 de la SFDD** : Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts
    - En mettant en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert, l'ACIA s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir des opérations à zéro émission de carbone et résilientes aux changements climatiques, y compris de la Stratégie de gestion des biens immobiliers de l'ACIA.

ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- **Objectif 15 de la SFDD** : Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne
- **Objectif 2** : Les écosystèmes les plus touchés par les changements climatiques sont surveillés, restaurés et gérés de manière à garantir leur viabilité et leur capacité d'adaptation
- **Objectif 6 du CMBKM** : Espèces exotiques envahissantes
    - Éliminer, minimiser, réduire et/ou atténuer les impacts des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques en identifiant et en gérant les voies d'introduction des espèces exotiques, en prévenant l'introduction et l'établissement des espèces exotiques envahissantes prioritaires, en réduisant les taux d'introduction et d'établissement d'autres espèces exotiques

envahissantes connues ou potentielles d'au moins 50 % d'ici à 2030, en éradiquant ou en contrôlant les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les sites prioritaires, tels que les îles.

En gérant activement les espèces envahissantes et en protégeant les ressources végétales et animales du Canada, l'ACIA contribue à la conservation et à l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, des forêts et de la biodiversité.

L'ACIA intègre les principes du développement durable dans tous les aspects de son travail afin de favoriser un Canada plus sain et plus résilient.

De plus amples renseignements sur les contributions de l'ACIA au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans notre Stratégie ministérielle de développement durable.

Intelligence artificielle

L'ACIA a introduit des outils et des protocoles d'intelligence artificielle (IA) approuvés en 2025 à 2026, réduisant ainsi les risques d'atteinte à la protection des données, d'utilisation abusive et de désinformation, tout en augmentant l'efficacité des tâches non classifiées.

Une intelligence artificielle agentique a été mise au point à l'ACIA pour réduire le fardeau administratif lié à l'identification des demandes d'importation et à la gestion des documents à l'appui du travail effectué dans ce domaine. La solution permettra d'identifier automatiquement les courriels pertinents et d'enregistrer leurs informations et données de base dans le système moderne de gestion des documents de l'entreprise. Cela permettra également la mise hors service d'un ancien système de gestion des documents et représentera également une meilleure expérience utilisateur pour les inspecteurs.

L'agence a également fait des progrès pour s'assurer que ses employés peuvent utiliser les outils d'IA approuvés par l'ACIA et comprendre les risques liés à leur utilisation. En 2025 à 2026, l'ACIA a approuvé l'utilisation de Microsoft Copilot Chat et l'a mis à la disposition de tous les employés et a lancé le Centre d'IA de l'ACIA sur SharePoint. De plus, des lignes directrices ont été élaborées pour l'utilisation responsable de l'IA générative, et des considérations de sécurité lors de l'utilisation d'outils d'IA ont été publiées, à l'intention des employés lorsqu'ils utilisent l'IA pour assurer la sécurité des renseignements sensibles.

L'adoption continue de l'IA permet à l'ACIA de devenir plus efficace, prédictive et réactive. Il aide à optimiser les ressources opérationnelles et offre des avantages réglementaires et analytiques qui, en fin de compte, améliorent les services à l'industrie. Le budget de 2025 a été approuvé et fournira 76 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2026, avec 31,3 millions de dollars d'amortissement restant, à l'ACIA pour soutenir les outils et services commerciaux numériques modernisés et intégrer l'intelligence artificielle dans les processus internes.

Répertoire des programmes

Les programmes suivants appuient la responsabilité salubrité des aliments et végétaux et animaux sains est appuyée par les programmes suivants :

- Établissement de règles pour la salubrité des aliments et la protection des consommateurs
- Promotion de la conformité en matière de salubrité des aliments et de protection des consommateurs
- Surveillance et application de la loi en matière de salubrité des aliments et de protection des consommateurs
- Autorisations pour les produits alimentaires
- Établissement des règles pour la protection des végétaux
- Promotion de la conformité en matière de protection des végétaux
- Surveillance et application de la loi en matière de protection des végétaux
- Autorisations pour les produits d'origine végétale
- Établissement des règles pour la santé animale
- Promotion de la conformité en matière de santé animale
- Surveillance et application de la loi en matière de santé animale
- Autorisations pour les produits d'origine animale
- Définition de normes internationales
- Coopération internationale en matière de réglementation et collaboration scientifique
- Soutien à l'accès aux marchés

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le répertoire des programmes pour salubrité des aliments et végétaux et animaux sur la page Résultats dans l'InfoBase du GC.

Services internes

Dans la présente section

- Description
- Progrès à l’égard des résultats
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Processus de risque et de conformité
- Marchés attribués à des entreprises autochtones

Description

Les services internes désignent les activités et les ressources qui aident un ministère à s’acquitter de ses obligations ministérielles et à exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion des acquisitions
- services de communications
- services de gestion des finances
- services de gestion des ressources humaines
- services de gestion de l’information
- services des technologies de l’information
- services juridiques
- services de gestion du matériel
- services de gestion et de surveillance

- services de gestion des biens immobiliers

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

1. Valoriser et investir dans le personnel

L'ACIA est une organisation vaste et complexe, dont les employés travaillent dans tout le pays au sein de laboratoires, d'exploitations agricoles, d'établissements de transformation et de points d'entrée. Grâce au travail de l'agence, les Canadiens peuvent avoir l'assurance, chaque jour, que les aliments qui se retrouvent dans leur assiette sont sans danger pour leur famille. L'ACIA investit dans ses employés et s'efforce de leur offrir un environnement de travail moderne, sain et favorable. Travaillant dans un milieu exigeant, les inspecteurs, les vétérinaires, les scientifiques, les analystes, les experts en politiques et les équipes opérationnelles possèdent de vastes connaissances et se dévouent au service des Canadiens. Le professionnalisme, l'intégrité et le jugement dont ils font preuve dans leur travail quotidien sont à la base de la réputation d'excellence de l'ACIA à l'échelle internationale.

1.1 Favoriser un milieu de travail sécuritaire, inclusif et bienveillant

L'ACIA offre un milieu de travail sûr, inclusif et accessible qui reflète la diversité des Canadiens et favorise un environnement respectueux, permettant aux employés de s'épanouir, de s'adapter au changement et d'offrir un excellent service.

La Loi canadienne sur l'accessibilité exige des organisations fédérales qu'elles cernent les obstacles dans certains domaines et expliquent comment ces obstacles seront éliminés. En affirmant son engagement à l'égard de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et de la Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique du Canada tout en appuyant la Stratégie et le Plan d'action sur la diversité et l'inclusion de l'ACIA, l'agence a publié son Plan sur l'accessibilité 2026 à 2028. Ce plan vise à créer un milieu de travail inclusif et exempt d'obstacles, qui respecte les divers besoins de tous les Canadiens et qui favorise la vision du gouvernement du Canada de devenir la fonction publique la plus accessible et la plus inclusive au monde.

Renforcer nos valeurs et notre éthique

En 2025 à 2026, l'ACIA a lancé une mise à jour de Code de conduite, qui est entrée en vigueur le 20 juin 2025, renforçant ainsi les attentes en matière de comportement éthique dans l'ensemble de l'agence. Le Code mis à jour a introduit des directives améliorées, l'accès à un soutien confidentiel par l'intermédiaire du nouveau Bureau de l'ombudsman et des outils d'éthique supplémentaires.

Pour favoriser la responsabilisation et la transparence, l'ACIA a également publié son premier rapport annuel sur la gestion des cas d'inconduite et d'actes répréhensibles. Ensemble, ces

initiatives renforcent les normes éthiques, les mécanismes de signalement et la confiance dans l'ensemble de l'agence.

L'ACIA a progressé en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et de réconciliation grâce à des initiatives ciblées visant à soutenir les employés noirs, autochtones et racisés. Ces mesures ont renforcé l'accès à l'apprentissage, aux outils et aux possibilités de perfectionnement professionnel dans l'ensemble de l'agence. En 2025 à 2026, l'ACIA a :

- élaboré et lancé un plan d'action officiel pour soutenir les employés noirs, qui a amélioré le mentorat, le parrainage et le soutien à la formation linguistique, et renforcé la responsabilité en matière de leadership inclusif et d'équité en milieu de travail
- codirigé l'initiative Bâtir le pipeline en partenariat avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada et Services partagés Canada afin de soutenir le perfectionnement en leadership et l'avancement professionnel des employés noirs dans l'ensemble de la fonction publique fédérale
- lancé le centre Connexions autochtones, qui offre aux employés un point d'accès unique pour les ressources scientifiques, politiques, humaines et de sensibilisation culturelle autochtones
- a fait la promotion du répertoire des membres des comités de sélection diversifiés auprès des gestionnaires qui dirigent les processus de dotation, en soutenant l'élaboration d'outils et de conseils pour réduire les préjugés et les obstacles à l'embauche
- mené des consultations auprès des employés neurodivergents de l'agence et mis en œuvre des mesures concrètes fondées sur les commentaires recueillis lors des consultations sur le plan d'accessibilité et des discussions avec le réseau Infinity sur les défis en matière de dotation auxquels est confrontée la communauté neurodivergente
- a pris des mesures délibérées pour soutenir l'orientation des champions de l'équité en matière d'emploi du greffier et du sous-ministre selon laquelle les ministères et organismes doivent protéger et exploiter les gains réalisés en matière de représentation, notamment en élargissant la portée de la prise en compte des groupes visés par l'équité en matière d'emploi pour inclure les personnes noires et bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, queers, intersexuées et d'autres personnes sexuellement et de genre divers (2ELGBTQI+)
- sélectionné comme l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes au Canada, l'un des meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale et l'un des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada en 2025
- a fourni des outils et des ressources d'apprentissage pour renforcer la compréhension des cultures et des histoires autochtones en lançant la Feuille de route pour la sensibilité et la sensibilisation aux cultures autochtones ainsi qu'un système de suivi de la participation des employés

1.2 Accorder la priorité à la formation, aux compétences numériques et à la reconnaissance des employés

L'ACIA a continué d'investir dans la formation, l'encadrement, les outils numériques et le perfectionnement professionnel pour soutenir la croissance des employés et la prestation de

services. Ces efforts aident les employés à acquérir des compétences et à offrir des services efficaces aux Canadiens.

Les vétérinaires de l'ACIA jouent un rôle essentiel dans la protection de la santé animale, de la salubrité des aliments, du bien-être des animaux et du commerce international. En 2025 à 2026, l'ACIA a lancé le programme de mise à jour vétérinaire des Opérations nationales afin d'assurer un perfectionnement professionnel continu, y compris des mises à jour sur les règlements, les maladies émergentes et les avancées scientifiques. L'initiative a été élaborée en collaboration avec les vétérinaires de l'agence, les partenaires syndicaux et les experts en la matière afin de soutenir l'apprentissage continu et le mieux-être professionnel et d'améliorer la confiance et les compétences dans les domaines réglementaires et mondiaux de base de la santé animale.

1.3 Donner au personnel les moyens de progresser, de diriger et d'innover

Pour assurer une prestation de services efficace, les employés de l'ACIA doivent disposer des outils, de la formation, de la technologie et des ressources dont ils ont besoin pour réussir. Il s'agit notamment de soutenir l'objectif du gouvernement du Canada de constituer un effectif plus inclusif grâce à des stratégies de recrutement, de maintien en poste et de perfectionnement professionnel.

Renforcer la science inclusive

Le renforcement de la capacité des institutions en matière de science inclusive consolide la collaboration, améliore la prise de décisions et garantit que les politiques et programmes fondés sur la science reflètent la diversité des points de vue au sein des organismes fédéraux. En 2025, en collaboration avec Ressources naturelles Canada, l'ACIA a co-organisé la première édition du Dialogue national sur la science inclusive. Cet événement a réuni plus de 1 200 hauts dirigeants, décideurs et chercheurs de tout le Canada, et a ouvert la voie à des dialogues annuels ainsi qu'à l'intégration de pratiques scientifiques inclusives dans les activités et les cadres de production de rapports de l'ACIA. Les nouvelles lignes directrices sur la science inclusive aideront les ministères fédéraux à les appliquer dans leur travail, ce qui améliorera la qualité et la crédibilité des décisions fondées sur la science et contribuera à garantir que les politiques et programmes fédéraux reflètent mieux la diversité des expériences des personnes vivant au Canada.

Perfectionnement en leadership

En réponse à l'Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale et à la demande du Conseil privé de 2023 voulant que les organisations fédérales aillent au-delà du mentorat et parrainent des employés autochtones, noirs ou racisés prometteurs, l'ACIA a élaboré le programme Parrainez-moi !, qui ne se concentre pas seulement sur le développement des compétences et le transfert des connaissances, mais en soulignant activement le bon travail et les qualités de l'employé parrainé. En 2025 à 2026, environ 90 % des participants ont fait état d'une expérience positive, indiquant une forte satisfaction à l'égard du programme et de ses jumelages de parrainage. Les participants considéraient

également le programme comme un outil efficace pour soutenir le perfectionnement et l'avancement professionnels.

L'ACIA a lancé un programme ciblé de perfectionnement en leadership pour les employés noirs en collaboration avec la haute direction, le Réseau des employés noirs et des experts externes. Le programme offre du mentorat, de l'encadrement, du parrainage et du soutien par les pairs pour aider à surmonter les obstacles systémiques tout en favorisant une représentation équitable au sein de la haute direction, en renforçant la culture organisationnelle, le maintien en poste des talents et la capacité de leadership qui reflète la diversité du Canada.

Plan d'équité salariale

En 2025 à 2026, l'ACIA a fait progresser son projet de plan d'équité salariale à l'appui de la *Loi sur l'équité salariale*, qui vise à combler les écarts salariaux entre les emplois principalement occupés par des femmes et ceux occupés par des hommes lorsque le travail effectué est de valeur égale. L'agence a publié son projet de plan pour la période de commentaires obligatoire de 60 jours des employés, devenant ainsi le premier grand employeur fédéral à le faire.

2. Gestion des services et des actifs

L'ACIA dispose d'un réseau de 13 laboratoires de diagnostic, de référence et de recherche au Canada, qui possèdent une expertise combinée en santé animale et végétale, en maladies animales exotiques et en salubrité des aliments. Les laboratoires fournissent la capacité et les connaissances scientifiques nécessaires pour éclairer notre approche réglementaire et fondée sur le risque afin d'assurer la sécurité des végétaux, des animaux et des aliments du Canada.

Deux projets clés d'infrastructure de laboratoire soutenus dans le cadre de la stratégie de Laboratoires Canada en 2025 à 2026 comprennent le Centre d'entreprise des sciences de l'Atlantique (CESA) et le Centre principal des sciences de la réglementation et de la sécurité (SRS principal). La construction du SRS Main s'est poursuivie et devrait se terminer en 2030. L'installation appuiera la gestion collective des principales menaces et renforcera la préparation aux situations d'urgence. Environ 15 % de la construction de la phase I du centre du CESA a été achevée en 2025 à 2026, tandis que les ensembles de conception de la phase II pour la construction de la nouvelle aile scientifique sont presque terminés. Le CESA remplace une infrastructure de laboratoire vieille de 80 ans par des installations modernes afin de mieux protéger et maintenir les écosystèmes d'eau douce et côtiers de l'Atlantique canadien, ce qui crée une valeur économique et environnementale à long terme pour la région. Une fois terminé, le carrefour sera doté de laboratoires, de bureaux et d'espaces de travail modernes pour plus de 700 employés de quatre organisations fédérales. Ces projets appuient le renouvellement et la modernisation de l'infrastructure scientifique fédérale afin de protéger la salubrité des aliments, la protection des végétaux et la santé des animaux, ainsi que la vitalité de l'économie canadienne.

L'ACIA s'est engagée à innover, à gérer l'environnement et à collaborer à la création d'installations qui soutiennent à la fois l'excellence opérationnelle et les pratiques durables. En 2025 à 2026, le Centre pour la protection des végétaux de l'ACIA à North Saanich, en Colombie-Britannique, est

devenu le premier bâtiment de l'agence à obtenir la certification or de Leadership in Energy and Environmental Design, démontrant ainsi son leadership en matière de durabilité et de conception respectueuse de l'environnement. La certification reflète la mise en œuvre réussie de systèmes écoénergétiques, de stratégies de gestion de l'eau, de matériaux durables et d'une meilleure qualité de l'environnement intérieur, ainsi que le soutien au transport à faibles émissions et à la conception de sites accessibles et connectés à la nature.

Électrification de la flotte

L'Agence tient un inventaire des véhicules du parc automobile, ce qui aide le personnel d'inspection à s'acquitter de son mandat. En 2025 à 2026, l'agence a poursuivi les progrès réalisés dans le cadre du plan d'électrification de la flotte afin de s'aligner sur les objectifs de carboneutralité énoncés dans la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement fédéral.

Parallèlement au renforcement de la gouvernance, des critères d'évaluation ont été élaborés pour le remplacement des véhicules afin de s'assurer que les acquisitions futures sont alignées sur les besoins opérationnels et la préparation à la transition vers les véhicules zéro émission. La surveillance continue de l'utilisation du parc et des données sur la marche au ralenti a permis de trouver des candidats pour l'électrification future et de soutenir le redimensionnement du parc automobile avant la transition, et la mise en œuvre continue d'un exercice de rationalisation du parc a entraîné une réduction des véhicules sous-utilisés, contribuant ainsi à réduire les émissions globales et les coûts d'exploitation.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 5 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Tableau 5 : Ressources requises pour les services internes en 2025 à 2026

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	179 768 983 $	189 229 260 $
Équivalents temps plein	1 036	1 084

L'onglet Finances de la page Infographie pour l'ACIA dans l'InfoBase du GC et l'onglet Personnel de la page Infographie pour l'ACIA dans l'InfoBase du GC présentent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes du ministère.

Processus de risque et de conformité

Le processus de risque et de conformité (PRC) est une autoévaluation conçue pour aider les administrateurs généraux et administratrices générales à vérifier que des pratiques et des mesures de contrôle sont en place pour leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités au titre de la loi et des politiques du Conseil du Trésor, ainsi que de gérer efficacement les risques dans leur organisation.

En 2025 à 2026, l'ACIA a procédé à une autoévaluation dans le cadre du PRC et a obtenu de bons résultats dans 10 des 11 domaines d'intérêt, qui sont essentiels à l'administration efficace de l'ACIA, en particulier dans les domaines de l'approvisionnement et de la sécurité. L'agence n'a pas satisfait à l'exigence minimale dans un domaine d'intérêt, les biens immobiliers, ce qui reflète un risque organisationnel connu lié au vieillissement de l'infrastructure et aux défis continus liés à l'obtention d'investissements suffisants pour l'entretenir adéquatement. Pour combler les lacunes cernées, l'ACIA prévoit terminer le cadre des biens immobiliers.

L'agence a élaboré de manière proactive des plans d'action ciblés pour renforcer la gestion des risques et améliorer l'efficacité dans les domaines où l'auto-évaluation a mis en évidence des possibilités d'amélioration. Ces plans comprennent notamment :

- l'amélioration des outils et de la formation en matière de conflits d'intérêts
- le renforcement des communications internes pour les valeurs et l'éthique
- la mise à profit de la rétroaction des clients pour améliorer les services de l'ACIA
- l'accroissement de la capacité consacrée à la prise de décisions en matière de santé et de sécurité au travail et de santé au travail

Au cours de la première année de mise en œuvre, le PRC a établi la base de référence de l'ACIA et a confirmé que l'ACIA dispose d'une base solide de contrôles et de pratiques de conformité pour soutenir les progrès futurs et l'amélioration continue.

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Chaque exercice, les ministères du gouvernement du Canada doivent attribuer au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones.

Comme le montre le tableau 6, l'ACIA a attribué 7,37 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones pour l'exercice.

Tableau 6 : Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones

Indicateur de rendement lié à l'attribution de marchés	Résultats 2025 à 2026
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones (A)	4 105 704,54 $
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones et non autochtones (B)	87 154 289,72 $
Valeur des exceptions approuvées par l'administration générale (C)	31 423 268,18 $
Pourcentage de marchés attribués à des entreprises autochtones [A ÷ (B − C) × 100]	7,37 %

Indicateur de rendement lié à l'attribution de marchés	Résultats 2025 à 2026
Remarques Aux fins de la cible minimale de 5 %, Services aux Autochtones Canada définit les « entreprises autochtones » comme suit : 1. Une entreprise dont le propriétaire-exploitant est un Aîné ou une Aînée, un conseil de bande ou un conseil tribal; 2. Une entreprise inscrite au Répertoire des entreprises autochtones du gouvernement du Canada; 3. Une entreprise inscrite sur une liste d'entreprises bénéficiaires d'un traité moderne. Le terme « marché » désigne un accord contraignant portant sur l'acquisition d'un bien, d'un service ou d'une construction, à l'exclusion des baux immobiliers. Il comprend les avenants aux marchés.	

Dans son Plan ministériel 2025 à 2026, l'ACIA a estimé qu'elle attribuerait 7 % de la valeur totale de ses contrats à des entreprises autochtones d'ici la fin de 2025 à 2026. Grâce à la mise en œuvre continue du Plan d'action de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones de l'ACIA, l'agence a atteint et dépassé cet objectif, réaffirmant ainsi son engagement à l'égard de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. L'ACIA a dépassé cet objectif grâce à une planification proactive et à la détermination de possibilités de marchés réservés tout au long de l'année. Les contrats attribués à des fournisseurs autochtones couvraient un large éventail de biens et de services, y compris de l'équipement de gestion de l'information et de technologie de l'information, des services de consultation professionnels et du mobilier de bureau. Comme les années précédentes, les contrats associés à des urgences touchant la salubrité des aliments, la santé des animaux ou la protection des végétaux au Canada ont été exclus. Compte tenu de la nature urgente de ces approvisionnements urgents, il n'était pas possible sur le plan opérationnel d'évaluer les possibilités pour les entreprises autochtones ou d'effectuer une analyse de marché.

Dépenses et ressources humaines

Dans la présente section

- Dépenses
- Financement
- Faits saillants des états financiers
- Ressources humaines

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses réelles et prévues du ministère pour la période de 2023 à 2024 à 2028 à 2029.

Sommaire du rendement budgétaire

Le tableau 7 montre l'argent que l'ACIA a dépensé au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Tableau 7 : Dépenses réelles de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2025 à 2026	Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2025 à 2026	Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)
Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains	737 075 981	899 590 730	2023 à 2024 : 877 330 418 2024 à 2025 : 830 746 084 2025 à 2026 : 811 649 157
Total partiel	**737 075 981**	**899 590 730**	**2023 à 2024 : 877 330 418** **2024 à 2025 : 830 746 084** **2025 à 2026 : 811 649 157**
Services internes	179 768 983	222 359 717	2023 à 2024 : 201 991 068 2024 à 2025 : 209 002 886 2025 à 2026 : 189 229 260
Total	**916 844 964**	**1 121 950 447**	**2023 à 2024 : 1 079 321 486** **2024 à 2025 : 1 039 748 970** **2025 à 2026 : 1 000 878 417**

Analyse des dépenses des trois derniers exercices
Les dépenses réelles en 2025 à 2026 sont inférieures à celles de 2024 à 2025 et de 2023 à 2024, principalement en raison des paiements rétroactifs pour les conventions collectives.

L'onglet Finances de la page Infographie pour l'ACIA dans l'InfoBase du GC fournit davantage de renseignements financiers sur les exercices précédents.

Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices

Le tableau 8 présente les dépenses prévues de l'ACIA au cours des trois prochains exercices relativement à ses responsabilités essentielles et à ses services internes.

Tableau 8 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues 2026 à 2027	Dépenses prévues 2027 à 2028	Dépenses prévues 2028 à 2029
Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains	666 934 957	621 249 328	602 667 162
Total partiel	**666 934 957**	**621 249 328**	**602 667 162**
Services internes	172 157 405	159 831 640	158 059 636
Total	**839 092 362**	**781 080 968**	**760 726 798**

Analyse des dépenses prévues au cours des trois prochains exercices

Les dépenses prévues diminuent en 2027 à 2028 et en 2028 à 2029, principalement en raison de l'examen complet des dépenses.

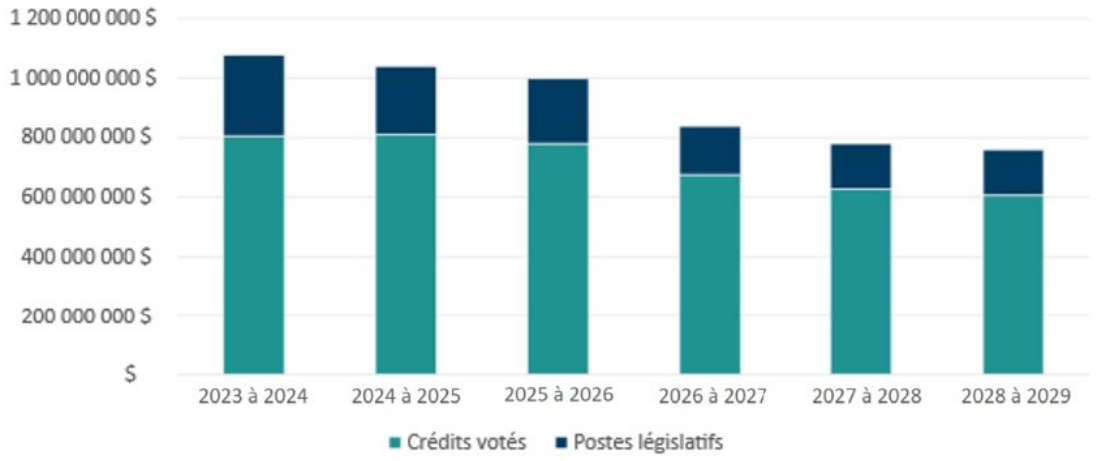
L'onglet Finances de la page Infographie pour l'ACIA dans l'InfoBase du GC fournit des renseignements financiers plus détaillés en ce qui concerne les exercices précédents.

Financement

Cette section donne un aperçu du financement voté et législatif du ministère pour ses responsabilités essentielles et ses services internes.

Le graphique 1 résume le financement approuvé, voté et législatif, du ministère pour la période de 2023 à 2024 à 2028 à 2029.

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices



Version textuelle du graphique 1

Exercice	Postes législatifs	Crédits votés	Total
2023 à 2024	273 347 788 $	805 973 698 $	1 079 321 486 $
2024 à 2025	228 767 125 $	810 981 845 $	1 039 748 970 $
2025 à 2026	219 181 070 $	781 697 347 $	1 000 878 417 $
2026 à 2027	161 864 067 $	677 228 295 $	839 092 362 $
2027 à 2028	154 019 188 $	627 061 780 $	781 080 968 $
2028 à 2029	152 614 875 $	608 111 923 $	760 726 798 $

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

Les dépenses de 2023 à 2024 à 2025 à 2026 sont plus élevées que celles des années à venir, principalement en raison des indemnités législatives et des dépenses de fonctionnement liées à l'intervention d'urgence liée à l'IAHP. Les dépenses prévues en 2026 à 2027 sont inférieures à celles des années précédentes principalement en raison de la fin de financement temporaire, et sont à nouveau inférieures en 2027 à 2028 et en 2028 à 2029 en grande partie en raison de l'examen complet des dépenses.

Consultez les Comptes publics du Canada pour en savoir plus sur les dépenses votées et législatives de l'ACIA.

Faits saillants des états financiers

Cette section présente les états financiers non audités de l'ACIA pour l'exercice terminé le 31 mars 2026.

Le tableau 9 résume les charges et les revenus pour 2025 à 2026 qui affectent le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Tableau 9 : État condensé des résultats non audité pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats réels 2025 à 2026	Résultats prévus 2025 à 2026	Différence (résultats réels moins résultats prévus)
Total des charges	1 096 027 000	1 047 423 000	48 604 000
Total des revenus	58 775 000	53 000 000	5 775 000
Coût de fonctionnement net avant le financement public et les transferts	1 037 252 000	994 423 000	42 829 000

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2025 à 2026 proviennent de l'état des résultats prospectif et des notes de 2025 à 2026 de l'ACIA.

Le tableau 10 résume les charges et les revenus réels et montre le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts.

Tableau 10 : État condensé des résultats (non audité) pour 2024 à 2025 et 2025 à 2026 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats réels 2025 à 2026	Résultats réels 2024 à 2025	Différence (2025 à 2026 moins 2024 à 2025)
Total des charges	1 096 027 000	1 077 832 000	18 195 000

Renseignements financiers	Résultats réels 2025 à 2026	Résultats réels 2024 à 2025	Différence (2025 à 2026 moins 2024 à 2025)
Total des revenus	58 775 000	60 346 000	-1 571 000
Coût de fonctionnement net avant le financement public et les transferts	1 037 252 000	1 017 486 000	19 766 000

Analyse des différences de charges et de revenus entre 2024 à 2025 et 2025 à 2026

Les dépenses totales de l'ACIA pour l'exercice 2025 à 2026 se sont élevées à 1 096 millions de dollars, soit une augmentation de 18 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Dans l'ensemble, les dépenses sont demeurées relativement stables d'un exercice à l'autre, l'agence ayant poursuivi ses interventions en réponse à diverses situations d'urgence au Canada. L'augmentation des dépenses découle principalement de la hausse des dépenses d'indemnisation associées à la grippe aviaire, ainsi que de l'achat de vaccins contre la fièvre aphteuse. Ces augmentations ont été partiellement compensées par la diminution des dépenses d'indemnisation liées à d'autres activités d'intervention en cas d'urgences.

Le tableau 11 fournit un résumé des montants que le ministère doit ou doit dépenser (passif) et de ses ressources disponibles (actif), ce qui aide à déterminer la capacité du ministère à mettre en œuvre des programmes et des services.

Tableau 11 : État condensé de la situation financière non audité au 31 mars 2026 (en dollars)

Renseignements financiers	Exercice en cours (2025 à 2026)	Exercice précédent (2024 à 2025)	Différence (2025 à 2026 moins 2024 à 2025)
Total des passifs nets	190 290 000	240 211 000	-49 921 000
Total des actifs financiers nets	129 980 000	134 212 000	-4 232 000
Dette nette du ministère	60 310 000	105 999 000	-45 689 000
Total des actifs non financiers	279 729 000	280 370 000	-641 000
Situation financière nette du ministère	219 419 000	174 371 000	45 048 000

Analyse du passif et de l'actif du ministère depuis le dernier exercice

Les passifs de l'ACIA à la fin de l'exercice 2025 à 2026 totalisaient 190 millions de dollars, soit une diminution de 50 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable au règlement du montant à payer de 45 millions de dollars comptabilisé à la fin de l'exercice 2024 à 2025 relativement à la convention collective ratifiée de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada.

Le total des actifs non financiers de l'ACIA est demeuré relativement stable d'un exercice à l'autre, à environ 280 millions de dollars.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère pour la période de 2023 à 2024 à 2028 à 2029.

Le tableau 12 présente un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, qui sont associées aux responsabilités essentielles et aux services internes de l'ACIA pour les trois exercices précédents.

Tableau 12 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes au cours des trois exercices précédents

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels en 2023 à 2024	Équivalents temps plein réels en 2024 à 2025	Équivalents temps plein réels en 2025 à 2026
Salubrité des aliments, protection des végétaux et santé des animaux	5 602	5 416	5 152
Sous-total	**5 602**	**5 416**	**5 152**
Services internes	1 251	1 168	1 084
Total	**6 853**	**6 584**	**6 236**

Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices

La diminution des équivalents temps plein de l'ACIA en 2024 à 2025 et en 2025 à 2026 est associée à l'élimination progressive des fonds et au recentrage des dépenses publiques.

Le tableau 13 présente les équivalents temps plein prévus pour les responsabilités essentielles et les services internes de l'ACIA au cours des trois prochains exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Tableau 13 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes pour les trois prochains exercices

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein prévus en 2026 à 2027	Équivalents temps plein prévus en 2027 à 2028	Équivalents temps plein prévus en 2028 à 2029
Salubrité des aliments, protection des végétaux et santé des animaux	4 772	4 420	4 356
Sous-total	**4 772**	**4 420**	**4 356**
Services internes	996	887	870
Total	**5 768**	**5 307**	**5 226**

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

La diminution des équivalents temps plein en 2027 à 2028 et 2028 à 2029 est associée à l'examen complet des dépenses.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de l'ACIA :

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Analyse comparative entre les sexes plus
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque exercice des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'analyse comparative entre les sexes plus liés aux dépenses fiscales.

Renseignements ministériels

Profil du ministère

Ministre(s) de tutelle : L'honorable Marjorie Michel

Administrateur général/Administratrice générale : Harpreet Kochhar

Portefeuille ministériel : Santé Canada

Instrument habilitant : *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*

Année de constitution ou de création : 1997

Autre :

- *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*
- *Loi sur les aliments et drogues*

- *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*
- *Loi sur les engrais*
- *Loi sur la protection des obtentions végétales*
- *Loi sur la protection des végétaux*
- *Loi sur les semences*
- *Loi sur la santé des animaux*
- *Loi relative aux aliments du bétail*

Coordonnées du ministère

Adresse postale :

Agence canadienne d'inspection des aliments
1400, chemin Merivale
Ottawa (Ontario)
K1A 0Y9
Canada

Numéro de téléphone : 1-800-442-2342 / 1-613-773-2342

Téléimprimeur (ATS) : 1-800-465-7735

Site(s) Web : Agence canadienne d'inspection des aliments - inspection.canada.ca

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique qui aide à comprendre les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur différentes personnes. Le fait d'appliquer l'ACS Plus aux politiques, aux programmes et à d'autres initiatives permet de déterminer les différents besoins des personnes touchées, les façons de faire preuve de davantage d'inclusion et d'adaptation ainsi que les méthodes permettant de cerner et de réduire tout obstacle à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Objectif quantitatif ou qualitatif et mesurable qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses. Les ministères sont responsables de déterminer les dépenses prévues et doivent être en mesure de justifier les données financières présentées dans leur plan ministériel et rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le crédit énonce également les conditions régissant les dépenses.

entreprise autochtone (Indigenous business)

Les exigences relatives à la vérification des entreprises autochtones aux fins du rapport sur les résultats ministériels sont présentées sur le site Web de Services aux Autochtones Canada (Cible minimale obligatoire de 5 % d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones).

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne dans un budget ministériel. Le calcul d'un équivalent temps plein correspond au nombre d'heures de travail d'un employé ou d'une employée divisée par le nombre d'heures d'une semaine de travail à temps plein d'un employeur. Par exemple, une personne qui travaille 20 heures pendant une semaine de travail normale de 40 heures représente un équivalent temps plein de 0,5.

indicateur de rendement (performance indicator)

Mesure qualitative ou quantitative pour évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre un résultat au niveau d'un ministère ou d'un programme, ou les extrants ou résultats attendus d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative ou qualitative pour évaluer les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Programme, projet ou autre initiative amenant deux ministères fédéraux ou plus à recevoir du financement pour travailler en collaboration à un résultat commun habituellement lié à une priorité gouvernementale et que les ministres y participant conviennent de désigner horizontal. Des exigences particulières en matière de rapports doivent être respectées, notamment l'exigence selon laquelle le ministère responsable doit rendre compte des dépenses et des résultats communs.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des activités prévues et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires au cours d'une période de trois exercices. Les plans ministériels sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Activité, plan ou projet sur lequel un ministère met l'accent et dont il rendra compte au cours d'une période de planification particulière. Il s'agit de ce qui importe le plus ou ce qui doit être réalisé en premier en vue d'atteindre les résultats ministériels attendus.

priorités gouvernementales (government priorities)

Aux fins du rapport sur les résultats ministériels 2025-2026, les priorités du gouvernement sont les thèmes généraux qui définissent le programme du gouvernement comme il a été annoncé dans le discours du Trône de 2025.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'un ministère a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que le ministère souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été dégagées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et des ressources qui contribuent à l'exercice des responsabilités essentielles du ministère et à l'atteinte de ses résultats.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les résultats ministériels énumérés pour une responsabilité essentielle correspondent aux résultats que le ministère cherche à obtenir ou sur lesquels il souhaite exercer une influence.

résultat (result)

Un résultat ou un extrant lié aux activités d'un ministère ou liées à une politique, un programme ou une initiative.

résultat ministériel (departmental result)

Résultat général lié aux responsabilités essentielles d'un ministère.